



Les rapports de recherche de l'ORDCS

N°2 – Février 2014

Prévention spécialisée
et prévention de la délinquance :
liens, obstacles et enjeux

Véronique LE GOAZIOU

Table des matières

Remerciements

Préambule. A l'origine de l'enquête : problématique et démarche

Une inquiétude et un pari
Objectifs, méthode et limites

Introduction. La problématique dans le contexte sociopolitique

L'insécurité au cœur du débat public et des agendas politiques
Un focus sur la délinquance juvénile
Les maires garants de l'ordre public local
Un décrochage des quartiers populaires, un regard ambivalent sur leurs habitants
Visibilité, informations et secret

La prévention spécialisée : des postures et des pratiques

La variété et la diversité des registres
Une présence sur le territoire de vie des jeunes
Les manières douces
L'absence de contreparties immédiates
La *tabula rasa*
Disponibilité, rapidité...
... et sens pratique
Patience et ténacité
Des temps courts...dans un temps long
Une présence dans les familles

Les éducateurs face à la délinquance des jeunes

Une expertise sur la délinquance
Travailler avec tous les publics
L'acte délinquant
Le « costume » du délinquant
Les zones grises
Une délinquance endémique
L'acte délinquant comme support éducatif...
... et comme point de départ d'un travail sur soi
La délinquance : choix et alternatives

Une limite du travail éducatif : les blocages de l'insertion

Les risques
Les dérives
Des solutions ?

Les éducateurs et leurs partenaires

Un autodiagnostic sur l'état du partenariat dans les territoires investigués
Multiplicités et redondances

Le corset de l'appel à projets
La pléthore des systèmes d'information
Fausse proximité et impuissance professionnelle
Un réseau partenarial trop instable
Regards sur l'Addap13 et attentes des partenaires
Un acteur solide et libre...
... mais qui manque de force de frappe
Une position unique sur les territoires et auprès des publics
Relais et traductions
Une attente de contact privilégié auprès des jeunes les plus marginalisés
Positions des éducateurs par rapport à ces attentes

La prévention spécialisée et les politiques locales de sécurité

La prévention de la délinquance ?
Les exigences locales en matière de sécurité
Intentions, enjeux et menaces
La sécurité : un espace concurrentiel
Tactiques et manœuvres de la prévention spécialisée
Les modèles formels
Et les manœuvres réelles
Et leurs effets sur les terrains
A Miramas
A Vitrolles
La délinquance : mais de quoi parle-t-on ?
Des chiffres...
... relativisés par ceux-là mêmes qui les produisent
Anomie sociale et vivre ensemble : terreau de l'insécurité
Des villes sans âme
Des logiques de quartier...
... sans réelle identité
Des habitants paupérisés
Crise existentielle et manque de sens
Le sentiment d'insécurité

Visibilité des actions, efficacité des résultats

L'exigence de visibilité
La peur du contrôle
Rendre visible la prévention spécialisée
Les régimes de visibilité
Dire... mais qui parle et à qui ?
Evaluation et efficacité
Evaluer ou compter ?
Des chiffres ou des évolutions ?
L'incertitude des effets

La médiation sociale

Le « besoin » de médiation

La médiation : une pratique ordinaire de la prévention ou un nouveau métier ?

Commande publique et enjeu stratégique

Educateurs et médiateurs : tensions et inquiétudes

La médiation en actes

Le domaine de la plainte

La médiation : de la prévention pour adultes ?

Des impensés

Conclusion. Les ambitions de la prévention spécialisée

Annexe 1. Personnes interviewées

Annexe 2. Bibliographie

Remerciements

A l'été 2011, la Direction générale de l'Association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône (ADDAP13) a sollicité les chercheurs de l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS) pour leur suggérer une coopération réflexive autour de la thématique *Prévention spécialisée et Prévention de la délinquance*.

L'Ordcs a élaboré un projet d'étude dont les objectifs, la démarche et la méthode ont été validés par l'Addap13. En lien avec Laurent Mucchielli (Lames-UMR 7305-MMSH Aix-en-Provence), Véronique le Goaziou a piloté l'ensemble de la recherche, réalisé le travail sur les sites de Miramas et Vitrolles et rédigé ce document. De leur côté, Mathieu Flinois et Nans Triquet, à l'époque tous deux étudiants à l'Université d'Aix-Marseille, se sont respectivement chargés des sites de Marseille 15-16 et de La Ciotat. Ils ont aussi participé à la problématisation générale de la thématique et à la production de ses analyses et résultats.

L'enquête a débuté en janvier 2012 pour une durée de dix-huit mois, avec une première investigation sur Miramas et Vitrolles puis, à partir de janvier 2013, sur Marseille 15-16 et La Ciotat.

En avril et mai 2013, des premières restitutions ont eu lieu auprès des équipes de l'Addap13 (services Etang de Berre, Pays d'Aix, Marseille centre et Marseille 15-16) et auprès des cadres (réunion plénière). Des résultats de la recherche ont également été présentés lors de journées d'étude de l'Ordcs en juin 2012 et juin 2013, ainsi que lors de l'assemblée générale du Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS), en juin 2013. D'autres restitutions sont prévues dans le courant du dernier trimestre de l'année, soit en interne auprès d'autres services de l'Addap13, soit auprès des partenaires des territoires investigués.

Si cette étude n'a pas été une recherche-action au sens usuel que l'on donne à ce terme et contrairement à ce qui avait été envisagé lors des premières ébauches du projet, nous relevons toutefois la très bonne qualité des relations nouées au fil du temps entre les sociologues de l'Ordcs et les équipes de l'Addap13. C'est pourquoi le groupe de recherche remercie très sincèrement les éducateurs, les cadres et les dirigeants de l'Addap13 pour leur ouverture d'esprit, la confiance qu'ils nous ont accordée et l'entière liberté qu'ils nous ont laissée pour mener notre investigation, signe que des professionnels et des sociologues peuvent cheminer ensemble. Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des partenaires de l'Addap13 impliqués dans ce travail.

Ce document ainsi que les restitutions orales passées et futures ont une double ambition. D'abord faire retour des résultats de l'étude, comme il sied à toute investigation de ce type. A ce titre, ce rapport et ces restitutions marquent le point final de la recherche. Mais nous espérons qu'ils marqueront aussi le point de départ d'un travail de réception active et critique de nos résultats. Se prévalant d'une sociologie pour l'action, les chercheurs de l'Ordcs souhaitent que les professionnels de l'Addap13 – plus largement le monde éducatif – puissent à leur tour emprunter les chemins ouverts à l'issue de notre investigation et les traduire en réflexions et postures utiles à leur pratique professionnelle. Nul n'est besoin que chaque éducateur, chaque chef ou directeur de service adopte l'intégralité de nos analyses. Mais gageons qu'ils auront l'envie de s'en approprier certaines afin que leur métier s'en trouve nourri et enrichi.

Préambule

A l'origine de l'enquête : problématique et démarche

Lorsque des sociologues sont sollicités pour réaliser une étude, leur premier travail est d'entendre les premières formulations de la demande du futur commanditaire, afin de la problématiser et de la transformer en questionnement sociologique. Lors des premiers échanges entre l'Ordcs et la Direction générale de l'Addap13, les chercheurs ont relevé deux principaux éléments.

Une inquiétude et un pari

Le premier était de l'ordre d'une inquiétude. Nous avons très vite saisi que la thématique proposée – *Prévention spécialisée et Prévention de la délinquance* – ne se situait pas seulement sur un plan réflexif. Aux yeux de nos interlocuteurs, elle questionnait l'existence même de la prévention spécialisée. Présentée comme une démarche d'intervention adossée à des valeurs et traduite en des pratiques et des postures particulières, le constat dressé par l'Addap13 était que la prévention spécialisée n'épousait pas (ou plus) les plis doctrinaux actuels relatifs aux publics en difficulté, plus particulièrement aux jeunes en voie de marginalisation et possiblement délinquants qui constituent une partie de ses publics. A ce premier stade de la réflexion – comme nous le verrons plus en détail dans l'introduction de ce document – les sociologues de l'Ordcs ne pouvaient que leur donner raison.

Avec d'autres, ils ont eux-mêmes mis en lumière le fait que la délinquance des jeunes fait l'objet d'une réprobation croissante dans notre pays depuis au moins une vingtaine d'années. Sur fond d'un abaissement sensible du seuil de tolérance à l'égard de toute forme de déviance, un double mouvement de judiciarisation et de pénalisation des illégalismes (des jeunes) est porté à la fois par les politiques publiques mais aussi par des tendances lourdes sur le plan social, économique et sociétal, qui affectent nos sensibilités et nos représentations. Pour les équipes de prévention spécialisée les effets de ce mouvement peuvent être problématiques, dans la mesure où elles peuvent être sommées d'orienter leur intervention dans l'unique (?) objectif *d'agir contre la délinquance* ; sur leurs territoires d'intervention, cela peut se traduire par leur participation plus ou moins contrainte aux dispositifs de prévention de la délinquance, voire aux politiques locales de sécurité conduites par les cadres des collectivités locales et par les services déconcentrés de l'Etat.

La loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance¹ a sans conteste semé le trouble parmi les professionnels de l'action éducative. Fortement mobilisés – y compris par des manifestations de rue au printemps 2004 – pour faire entendre leurs réticences à l'énoncé des premières moutures du projet de loi, leur sentiment était que la prévention spécialisée, missionnée pour œuvrer dans le champ de la protection de l'enfance, se situait à peu près à l'opposé de la sensibilité éthique et politique traduite dans les articles de la future loi de 2007. Les premiers entretiens réalisés auprès des éducateurs et des cadres de l'Addap13 d'une part et le vent mauvais qui a soufflé sur des associations de prévention spécialisée dans certains départements (Charente, Bas-Rhin, Seine-Maritime...) durant la durée de l'étude d'autre part, ont renforcé le sentiment des sociologues que leur travail portait sur une pratique professionnelle inquiète pour son avenir. Dès lors, toutes les questions sur le sens de la démarche éducative portée par la prévention

¹ Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

spécialisée interrogeaient aussi nécessairement sa pertinence et sa place dans les politiques publiques actuelles et futures à destination des jeunes en difficulté.

Le second élément apparu lors de ces premiers contacts et à la lecture de premiers documents était que l'Addap13 était déjà engagée dans une réflexion sur le sens et la légitimité de ses pratiques au vu du contexte social et politique et des doctrines d'action qui prévalent en matière de délinquance (des jeunes). Plus largement, c'est tout le secteur de la prévention spécialisée qui procède depuis plusieurs années à une lecture et à un traitement critique des politiques publiques nationales ou locales (politiques jeunesse, politiques sociales, politiques de la ville, politiques de sécurité...) qui peuvent avoir un effet sur sa démarche et sur ses pratiques. Sur ce sujet, les instances réflexives de la prévention spécialisée (CNLAPS, CTPS), mais aussi les associations de prévention elles-mêmes, les centres de formation et les chercheurs ont produit une littérature professionnelle ou académique de vaste ampleur.

L'un des fruits de la réflexion de l'Addap13 était le souci – à tout le moins celui de ses dirigeants – de transformer une injonction en un pari : oui, la prévention spécialisée peut être un outil de prévention de la délinquance, elle l'est même de fait. Dès lors, la thématique gagnait en complexité et les objectifs de la recherche commençaient à se dessiner. Loin d'une opposition binaire entre deux champs politiques et réflexifs – propices à de possibles crispations idéologiques ou partisans –, se faisait jour l'idée que l'enquête devait tenter de déterminer comment la prévention spécialisée et la prévention de la délinquance se nourrissent et se travaillent mutuellement lorsqu'elles sont mises en œuvre concrètement, sur des territoires, par les acteurs et les professionnels concernés.

Objectifs, méthode et limites

Les chercheurs se sont fixés trois objectifs : 1) déterminer en quoi et comment la prévention spécialisée contribue à la prévention de la délinquance ; plus concrètement, en quoi et comment les pratiques, les postures et les outils mis en œuvre par les éducateurs auprès de leurs publics peuvent-ils permettre de prévenir les passages à l'acte délinquant ou leur réitération ? 2) quelle place les éducateurs, les cadres et les dirigeants de l'Addap13 accordent-ils à cet aspect de leur travail ? Quel sens lui donnent-ils et pour quels résultats ? En d'autres termes, comment des professionnels qui doivent traiter les phénomènes d'inadaptation sociale de jeunes dans le cadre institutionnel de la protection de l'enfance peuvent-ils contribuer à la prévention de la délinquance ? 3) enfin, qu'est-ce que leurs partenaires, financeurs et/ou commanditaires attendent d'eux en matière de prévention de la délinquance, sur les territoires où ils interviennent ? Plus concrètement, quelle place les dispositifs locaux de prévention de la délinquance ou plus globalement les politiques locales de sécurité (municipales, intercommunales ou départementales) accordent-elles à la prévention spécialisée ? Et, symétriquement, quelle part la prévention spécialisée entend-elle prendre dans ces dispositifs et dans ces politiques ?

Notre démarche a été guidée par un souci de déconstruction doctrinale, sémantique et politique. La prévention spécialisée et dans une moindre mesure la prévention de la délinquance affichent des doctrines d'action qui ont tendance à opacifier les pratiques davantage qu'à les éclairer et leur donner sens. C'est pourquoi il nous fallait provisoirement quitter l'espace des valeurs et des principes pour comprendre la prévention spécialisée (et la prévention de la délinquance) *in situ*, telles qu'elles sont élaborées et mises en œuvre par les acteurs locaux.

Sur proposition de l'Addap13, nous avons choisi quatre territoires : les villes de Miramas, Vitrolles, La Ciotat et deux arrondissements de Marseille (15-16). Sur ces territoires, nous avons réalisé plusieurs

séries d'entretiens internes (équipes de l'Addap13) et externes (partenaires locaux, cadres municipaux, financeurs) et opéré des suivis-observations d'éducateurs et de cadres de l'Addap13, adoptant à chaque fois une posture volontairement naïve de découverte et de questionnement afin de saisir les pratiques sous les éléments de langage et les représentations. Nous avons veillé à conserver une position neutre à l'égard de nos interlocuteurs, de leurs opinions et de leurs pensées. Exigée par toute démarche à caractère scientifique, cette neutralité était d'autant plus nécessaire que nous abordions dans cette étude des thématiques particulièrement sensibles sur le plan idéologique et partisan.

Au final, nous avons réalisé 88 entretiens individuels ou collectifs² : 25 entretiens avec des éducateurs, des médiateurs (Miramas), des chefs de service, des directeurs de service ou des membres de la direction générale de l'Addap13 et 63 entretiens avec des partenaires sur site ou hors site. A Miramas et à Vitrolles, nous avons suivi et observé six éducateurs et médiateurs durant leur travail sur deux journées à chaque fois et participé à des rencontres partenariales. A Marseille, nous avons suivi les équipes éducatives pendant trois mois dans trois quartiers. Enfin, tout au long de la recherche, nous avons lu divers documents (livres, articles, rapports³) en lien avec notre problématique pour enrichir nos constats et nourrir nos analyses.

Le cadre d'une étude se définit autant par les objectifs qu'elle poursuit que par les limites qu'elle pose à son investigation. C'est pourquoi il importe de préciser que l'enquête n'était pas une étude institutionnelle de l'Addap13 ni une évaluation de ses pratiques et de ses résultats. A l'externe, elle n'était pas non plus un diagnostic des territoires sur lesquels nous avons travaillé ni un diagnostic des politiques qui y sont menées ni un bilan du partenariat.

Toutefois, au cours de nos entretiens, de nos suivis et de nos observations, nous avons collecté des données (des ressentis, des opinions, des chiffres...) sur ces différents aspects. Elles n'ont été analysées que si elles venaient informer ou enrichir notre thématique. Ainsi, les relations entre les éducateurs et leur hiérarchie se situaient hors des limites de notre étude ; mais nous avons toutefois traité certains aspects relatifs aux bilans d'action éducative rédigés par les éducateurs et transmis à leurs cadres, dans la mesure où ils interrogeaient la question de la (mise en) visibilité de la prévention spécialisée. Concernant les politiques élaborées, les actions conduites et l'état du partenariat sur les territoires où nous avons mené l'enquête, nous n'avons traité que les informations directement liées à notre thématique ; par exemple, *quid* de la délinquance sur ces sites ? Quels sont les traits saillants du partenariat dans lesquels l'Addap13 s'insère ? Quelles grandes orientations des politiques municipales orientent l'action des intervenants locaux ? Etc.

Le rapport que l'on va lire se découpe en sept chapitres (précédés par une introduction et clos par une conclusion générale), chacun d'eux couvrant une thématique principale. Le fil de notre réflexion sera illustré par des citations, des encadrés ou des extraits de documents référencés. Les citations issues des entretiens réalisés avec nos interlocuteurs de l'Addap13 ou avec leurs partenaires ont été anonymisées pour garantir la confidentialité des propos. Le style oral a été conservé (sauf dans les rares cas où il pouvait nuire à la compréhension) et les nombreux sigles utilisés ont en revanche été explicités.

² La liste des personnes interviewées et des suivis-observations figure dans l'annexe 1 située à la fin du document.

³ Ces documents sont référencés dans l'annexe 2 située à la fin du rapport.

Clôtureons ce préambule en énonçant la posture qui fut la nôtre durant ce travail – et encore plus au moment où nous en restituons les résultats –, en plus des pré-requis propres à notre discipline. Il va de soi, d’abord, que nous n’avançons aucune prétention à l’exhaustivité ; en d’autres termes, nous sommes très loin d’avoir fait *le tour de la question* et ce document doit se lire comme une contribution à un cheminement réflexif de plus grande ampleur. Notre sentiment, ensuite – nous l’avons plusieurs fois mentionné à nos interlocuteurs durant les entretiens – est que ce n’est pas à nous de clore les débats et encore moins les éventuelles controverses que notre travail pourrait susciter. Enfin, les lecteurs de ce document, comme les auditeurs de nos restitutions, ne doivent pas oublier que toute connaissance est un choix ; dès lors nos constats et nos analyses sont aussi la traduction d’un regard, voire de quelques-unes de nos convictions.

Introduction

La problématique dans le contexte sociopolitique

La question des liens entre prévention spécialisée et prévention de la délinquance est en réalité ancienne et a déjà été largement débattue au sein de la profession. Dans les recensions historiques de la prévention spécialisée⁴, les premières expériences fondatrices s'inscrivent explicitement dans le champ de la prévention de la délinquance. Ainsi les équipes des premières *Sauvegardes de l'enfance*, notamment celles de Lille dans les années 1940, s'intitulaient-elles « équipes de prévention à la délinquance juvénile » et leur inspirateur sur ce territoire, Fernand Deligny, pourtant peu suspect d'une optique punitive ou répressive à l'égard des jeunes, fut nommé conseiller technique d'un plan de prévention de la délinquance dans le nord de la France... par le gouvernement de Vichy⁵. En cette période d'après-guerre, les enfants à la rue qui se regroupent en bandes sont totalement « repérés sur la carte locale de la délinquance juvénile » qui coïncide avec la carte de la tuberculose... L'inspiration des premiers éducateurs est d'entrer dans ces groupes de jeunes pour les connaître de l'intérieur et les ramener peu à peu dans les règles du contrat social, c'est-à-dire « garder à la vie normale un certain nombre d'enfants, qui, laissés à eux-mêmes, seraient rapidement étiquetés délinquants ». Des références explicites à la délinquance des jeunes figurent dans les textes de la profession en voie d'institutionnalisation ; ainsi, l'une des circulaires d'application de l'arrêté du 4 juillet 1972 mentionne-t-elle « la mise en place d'activités destinées à prévenir l'inadaptation et la délinquance ». Et une circulaire du 17 octobre de la même année pointe-t-elle l'insuffisance de l'approche individuelle qui doit être complétée par une action dirigée vers les groupes et vers les bandes en vue d'agir sur les comportements délinquants.

9

A partir des années 1980, cette référence perd toutefois de son caractère central dans les (re)présentations du métier au profit d'autres appellations : jeunesse inadaptée, enfance en danger, jeunes asociaux ou antisociaux, jeunes caractériels, jeunes marginaux... en fonction de l'évolution des courants de pensée et des contextes sociaux et politiques, tant le choix des mots porte clairement une vision des choses.

Avant qu'on relève de la protection de l'enfance, on disait qu'on éduquait dans la rue. Je dirais que c'est à ce moment, dans le milieu des années 1980, que la rupture s'est faite. Avant on parlait volontiers de prévention de la délinquance. Aujourd'hui, c'est un gros mot, on confond avec politiques de sécurité (cadre Addap13).

Depuis lors, la thématique de la délinquance juvénile (et sa prévention) est insérée dans le champ plus large de l'inadaptation sociale :

« Dès les premières expériences des Clubs et Equipes de Prévention, la thématique de la délinquance juvénile est présente. Mais sous l'influence de courants de pensée modernisateurs et de personnalités emblématiques, elle s'élargit à la notion d'inadaptation sociale : il ne s'agit plus seulement de protéger la société contre l'envahissement du crime et la « dégénérescence morale », il s'agit aussi de protéger

⁴ Peyre, Tétard, 2006. Toutes les citations de ce paragraphe sont issues de cet ouvrage.

⁵ Deligny, 2007.

l'enfance et la jeunesse en leur évitant un destin funeste. De coupable, l'enfance est venue victime (...), on parlera d'ailleurs à peu près indifféremment, et comme quasi-synonymes de prévention de la délinquance et de prévention de l'inadaptation. Nourrie par cette approche des symptômes qui met à distance les connotations judiciaires attachées à la délinquance, la prévention spécialisée va considérer « l'inadaptation sociale » comme son champ d'action potentiel. Ce faisant, elle se place dans le champ de la rééducation en train de se constituer, plus que dans le champ des régulations sociales⁶».

L'on pourrait pareillement montrer que des interrogations connexes à la problématique centrale de l'étude sont également anciennes. Ainsi, quel est ou quel doit être le public de la prévention spécialisée : tous les jeunes du territoire d'intervention ou certains jeunes seulement, en particulier les plus visibles ou ceux qui commettent des actes délinquants ? D'ailleurs, quels sont les territoires d'intervention de la prévention spécialisée : les villes, la périphérie ou, comme l'on disait au sortir de la guerre, les « quartiers de taudis » affectés par d'importants problèmes de logement et des maladies tant physiques que sociales ? Même la question de la visibilité et de l'efficacité de la prévention spécialisée, plus largement des pratiques éducatives, était déjà posée. Ainsi, en 1957, Jean Chazal, juge des enfants et promoteur de la prévention éducative estime qu'elle doit sortir des ornières où les maintiennent diverses difficultés afin de montrer qu'elle « est valable et rentable au point de vue social⁷ ».

En résumé, dès les premières ébauches et expériences de ce qui ne s'appelait pas encore prévention spécialisée, au sortir de la deuxième guerre mondiale, la question des publics, des objectifs, des méthodes et des réalisations, en résumé la question de la pertinence de ce type de pratiques à destination de jeunes en difficulté, s'est posée. La prévention spécialisée a très souvent été conviée, voire sommée d'y apporter des réponses ; et elle l'a fait. Dès les origines aussi, la question de son positionnement à l'égard de la délinquance a été soulevée. Toutefois, ces débats ne s'écrivent plus aujourd'hui dans les mêmes termes que ceux de l'après-guerre et il importe de les replacer dans le contexte sociopolitique récent et actuel.

Un *contexte sociopolitique* n'est pas seulement un tableau que l'on peut observer à distance et plus ou moins apprécier. C'est davantage une sorte de bain qui, dans une société à un moment donné, irrigue nos opinions et nos représentations, nourrit nos imaginaires collectifs (nos espoirs comme nos peurs) et influe sur nos pratiques et sur nos pensées. Quels sont dès lors les éléments contextuels importants à avoir présents à l'esprit lorsque l'on s'interroge sur *l'éducatif et la délinquance* ? Plusieurs évolutions majeures et concomitantes peuvent être repérées.

L'insécurité au cœur du débat public et des agendas politiques

A partir de la fin des années 1970, le thème de l'insécurité va occuper une place grandissante dans le débat public et dans les agendas politiques. Avant cette période, la délinquance, liée à l'entrée dans une société de consommation de masse, était pourtant en expansion. Mais le phénomène n'avait procuré de grandes inquiétudes ni chez les politiques ni dans le corps social dans la mesure où « la protection de l'Etat social – la mutualisation des grands risques, de puissants services publics et un statut protecteur du salariat – fonctionnait comme un bloqueur d'insécurité⁸ ». L'entrée dans la crise économique après le premier puis

⁶ Berlioz, 2002.

⁷ Peyre, Tetard, 108.

⁸ Robert, 2010.

le deuxième choc pétrolier mettra en lumière diverses déviances provoquant nuisances et désagréments aux gens ordinaires dans leur vie quotidienne. L'une des premières recensions et analyses de ce phénomène fera l'objet d'un rapport officiel issu des travaux d'une commission présidée par Alain Peyrefitte, Garde des sceaux de l'époque. En 1977, le document *Réponses à la violence* – à la fois alarmiste dans ses constats mais peu simpliste dans ses préconisations – énonce quelques idées fortes qui nourriront la réflexion sur la thématique de la violence et préfigureront les grandes politiques à venir.

Depuis ce document jusqu'aux récentes orientations du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) – en passant par une foultitude d'expertises, de préconisations, de directives et de textes de loi – la sécurité (intérieure) est devenue un enjeu politique : c'est-à-dire à la fois une *demande* émanant du corps social – et particulièrement en son sein de ceux qui souffrent d'une insécurité sociale autant que physique et symbolique, notamment les habitants des quartiers populaires –, mais aussi un instrument aux mains des responsables politiques. Le thème de l'insécurité n'a dès lors plus quitté le débat public et a débordé tant les formations partisans que les enjeux nationaux pour irriguer les territoires. De fait, lorsque la gauche arrive au pouvoir en 1981, elle prend acte de l'augmentation de la délinquance et, surtout, doit faire face aux premières « émeutes urbaines ». A son tour – après les travaux de la commission Peyrefitte –, elle insiste sur la nécessité de croiser les savoirs, de coordonner les mesures et de s'appuyer sur l'expérience et la réflexion d'élus locaux⁹ pour élaborer et mettre en œuvre des politiques ciblées.

Un focus sur la délinquance juvénile

Dans le rapport Peyrefitte, une attention particulière est portée à la délinquance juvénile. Ce n'était pas la première fois qu'en la matière des publics spécifiques étaient ciblés et que les jeunes apparaissaient comme une figure particulière de la dangerosité – en dépit de ce que pouvaient indiquer les données et les statistiques¹⁰. Après les *Apaches* dans les années 1900-1910, les *Blousons noirs* dans les années 1950-1960, ce furent les « jeunes de banlieue » à partir des années 1990. En témoignent notamment les modifications successives de l'Ordonnance de 1945 sur la justice pénale des mineurs, réformée plus d'une trentaine de fois depuis sa promulgation avec une accélération depuis le début des années 2000 (création de nouvelles infractions, élargissement de la définition ou du champ d'application d'infractions existantes, accroissement des réponses pénales, durcissement des sanctions¹¹).

Mais le plus notable est l'évolution du regard sur la délinquance juvénile. Considérée aux origines de la prévention spécialisée comme la traduction des effets pathogènes du milieu (l'environnement de vie, la situation familiale ou le contexte social) ou, sur un plan psychoaffectif, comme la manifestation d'un malaise ou d'une souffrance, les délits (des jeunes) sont devenus des risques pris par un acteur rationnel qui en mesure les coûts et les effets. Un processus d'inversion de la dialectique de la responsabilité s'est mis en place : l'enfant délinquant n'est plus seulement un enfant en danger que l'on doit accompagner, éduquer ou socialiser, mais un enfant responsable de sa trajectoire dont il doit assumer et, le cas échéant, réparer les conséquences. C'est donc un changement saisissant qui s'est opéré par rapport aux conceptions des années d'après-guerre jusqu'aux années 1970 – conceptions largement partagées par les éducateurs –, au profit d'une approche privilégiant les trajectoires personnelles et les atteintes à l'ordre public et consacrant une place inédite aux victimes tant dans notre économie morale que, du moins en théorie, dans le système pénal.

⁹ Rapport Bonnemaïson, 1982.

¹⁰ Mucchielli, 2012.

¹¹ Le Goaziou, Mucchielli, 2009.

Les maires garants de l'ordre public local

Dans un contexte de décentralisation qui va leur octroyer des pouvoirs croissants, des exigences fortes vont émerger à l'égard des maires, considérés comme les animateurs de la vie locale et les « garants du confort social¹² ». Destinataires de *demandes de sécurité*, ces édiles et leurs équipes vont devoir répondre à ce qui n'est en réalité rien moins qu'une volonté d' « ordre public local » et ce, qu'ils se situent à la gauche ou à la droite de l'échiquier politique.

Pour répondre à cette demande, de nouvelles approches, de nouveaux métiers et de nouveaux acteurs de la sécurité vont émerger. Parmi eux des intervenants sociaux, comme des agents d'ambiance ou des agents de médiation, directement embauchés par des employeurs privés ou publics (bailleurs, mairies...) à la faveur de dispositifs tels que les Emplois jeunes à la fin des années 1990 ou les Emplois d'avenir en 2013. A la fois agents et bénéficiaires du social, ces nouveaux acteurs font de la présence dissuasive, de la proximité relationnelle, de la veille et de la médiation, faisant courir deux risques aux professionnels qui agissent auprès des mêmes publics et sur les mêmes territoires : un risque de déqualification des missions et un risque de concurrence. Le champ du travail social et éducatif a vu lui-même fleurir en son sein de nouveaux métiers de faible qualification ainsi qu'une brochette d'emplois à la carte « ...venus combler les défaillances des services publics existants¹³ ». Le résultat en est une multiplication d'intervenants-partenaires censés ravauder le tissu social abîmé.

Les maires vont également s'entourer de nouveaux experts et/ou chargés de mission qui croîtront dans le cadre d'un nombre incessamment réitéré de dispositifs – par exemple les Contrats locaux de sécurité puis les Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Si des travailleurs sociaux et des éducateurs ont pu à certains moments occuper certains de ces postes (par exemple dans des Contrats communaux de prévention de la délinquance), ils ont peu à peu été détrônés par de nouveaux professionnels issus de l'aménagement, de l'urbanisme, voire de l'économie ou de la gestion, souvent davantage formés à ces techniques plutôt qu'aux pratiques du travail social et éducatif.

Notons encore que la déclinaison locale des grandes politiques publiques par les services déconcentrés de l'Etat et par les cadres territoriaux ont (eu) comme effet un très net raccourcissement des circuits de la commande publique : de l'Etat central (... et parisien) jusqu'aux conseils généraux ou aux préfets délégués à la ville, jusqu'aux maires et aux cadres communaux. Clairement – nous le verrons –, les travailleurs sociaux et singulièrement les éducateurs de prévention spécialisée ont depuis lors des comptes à rendre aux représentants politiques locaux.

Relevons enfin, plus récemment et sur fond d'une crise économique et sociale de longue durée, l'installation sur le devant de la scène des « professionnels de la bonté » : de grandes associations ou fondations caritatives qui accompagnent les publics marginalisés et occupent une place grandissante dans la gestion du social. Ces structures, dont certaines disposent de moyens sans commune mesure avec celles du secteur éducatif, font courir le risque d'une approche compassionnelle des problèmes sociaux, en dépit des interpellations au politique et de la posture contestataire que peuvent adopter certaines d'entre elles.

¹² Le Goff, 2008.

¹³ Ravon, Ion, 2012.

Un décrochage des quartiers populaires, un regard ambivalent sur leurs habitants

Malgré les efforts fournis depuis la fin des années 1970 dans le cadre de la politique de la ville notamment, les quartiers populaires ont connu une dégradation objective de leur situation. Les très nombreux rapports disponibles¹⁴ montrent que les tendances à l'œuvre dans ces quartiers ne sont pas aujourd'hui renversées. La pauvreté et la précarité y sévissent toujours plus qu'ailleurs et les écarts par rapport aux normes économiques et sociales continuent de se creuser – même si cette situation masque des réalités variées.

Outre cette situation objective, l'on doit aussi relever une dépréciation du regard sur les habitants de ces quartiers, parmi lesquels l'on trouve une forte proportion de pauvres, une forte proportion de jeunes et une forte proportion d'étrangers, d'immigrés et d'enfants d'immigrés. Ces habitants, que l'on considérerait il y a encore peu comme des personnes vulnérables sont autant sinon davantage considérées aujourd'hui comme des personnes faisant courir divers risques au reste de la population. Ils représentent notre *miroir négatif* sur le plan social et incarnent pour certains des formes de régression. Cause ou effet, l'on observe en outre que les politiques à destination de ces quartiers ont depuis le début des années 2000 amoindri leur volet social au profit d'une politique urbaine, dont les résultats sont pour le moins mitigés et fortement discutés : la politique de la ville aurait-elle (encore) pour objet de lutter contre les effets sociaux de la pauvreté concentrée ou de lutter contre les méfaits politiques de concentrations culturelles ou ethniques¹⁵? Et les responsables politiques se soucient-ils (vraiment) des dangers encourus par des populations en difficulté ou davantage des dangers que tout ou partie d'entre elles feraient peser sur notre modèle de société ? Etc.

13

Visibilité, informations et secrets

L'exigence de visibilité, fruit d'une évolution sociétale de longue durée, se traduit par une demande d'explicitation des pratiques (et de leurs résultats), notamment celles qui s'exercent dans le secret ou qui nécessitent une part d'ombre.

Cette exigence est particulièrement prégnante dans le champ de la sécurité où les citoyens attendent des réponses rapides aux désordres qu'ils subissent – et ce d'autant plus que les capacités de régulation des micro-illégalismes et des conflits de la vie ordinaire se sont amoindries. Dans cette optique, les politiques de sécurité se veulent techniques (voire scientifiques), en tout cas rationnelles : d'où la création de systèmes d'information, d'indicateurs et de données en vue d'identifier et de circonscrire des risques sur certains territoires. D'où aussi la nécessité (sans cesse rappelée depuis les années 1980) de partager les informations portant sur des personnes ou sur des familles *à problèmes*. Avec la loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, le partage des informations s'est vu élargir à un nombre toujours plus important d'acteurs qui peuvent ou dans certains cas doivent partager des informations sur des situations individuelles et les transmettre aux responsables des politiques locales de sécurité.

Les associations de prévention spécialisée ont rapidement identifié les limites du partage des informations, présenté comme un pré-requis du bon partenariat, lorsque les partenaires ont des compétences, des missions et des cultures distinctes. Ainsi que ses effets possiblement pernicieux pour leurs publics et pour leur métier. Lorsque, dans l'article 5 de la loi de 2007, il est constaté une « aggravation

¹⁴ Cour des comptes, 2012. Voir aussi les rapports de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus).

¹⁵ Kirszbaum, 2012.

des difficultés sociales, éducatives ou matérielles d'une personne ou d'une famille » appelant l'intervention de plusieurs professionnels qui doivent en informer le maire et le président du conseil général, que penser de ce ciblage de *populations à risques* mêlant par exemple les mineurs, les gens du voyage et les usagers des services socio-éducatifs ? Et quel impact la transmission de certaines informations peut-elle avoir sur la relation que les éducateurs entretiennent avec leur public ? Ainsi, peut-on lire dans un document interne de l'Addap13, comment concilier la transmission de certaines informations, telle qu'elle est spécifiée dans la loi de 2007 sur la prévention de la délinquance et, par exemple, la loi de 2002 relative aux droits des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux, qui stipule le respect de la confidentialité des informations les concernant ainsi que l'accès à toute information relative à leur prise en charge... sauf dispositions législatives contraires ?

Pour les travailleurs de la relation éducative, le respect du secret professionnel ne relèverait pas tant d'une posture politique ou militante – comme certains le revendiquent néanmoins –, posture que l'on a pu et que l'on peut encore aujourd'hui leur reprocher, nous le verrons. Mais comme une posture inhérente au métier, condition nécessaire à la possibilité même de son exercice ; nous y reviendrons.

La prévention spécialisée a parfaitement bien identifié les évolutions que nous venons d'esquisser et les effets qui en découlent pour elle. Serait-elle devenue un « acteur de sécurité » périodiquement sommé par les autorités politiques locales de faire la preuve de son utilité, «... c'est-à-dire de démontrer qu'elle contribue à la résorption de l'insécurité par le recul de la délinquance juvénile¹⁶ » ? En réalité, derrière les inquiétudes affichées, la prévention spécialisée s'interroge sur les postures à tenir eu égard à la délinquance de ses publics et aux impératifs de sécurité. Doit-elle, comme l'exhortent des dirigeants de l'Addap13, faire bouger certains tabous et faire évoluer certaines pratiques, voire modifier ses doctrines d'action, ou en tout cas les mots qui les disent, pour continuer à exister ? C'est ce que notre étude a tenté de déterminer.

¹⁶ CNLAPS, 2004.

La prévention spécialisée : des postures et des pratiques

La prévention spécialisée s'appuie sur six principes qui constituent sa doctrine d'action : l'absence de mandat nominatif administratif ou judiciaire, la libre adhésion des publics aux projets qui les concernent, le respect de l'anonymat des jeunes et des familles, le partenariat, la non institutionnalisation des actions et le support associatif. Ces principes renseignent davantage sur les référents symboliques, politiques et professionnels des éducateurs que sur la configuration de leur intervention éducative réelle. Un examen du travail des éducateurs montre en effet combien ces principes perdent de leur puissance dès lors qu'ils doivent s'incarner. Ainsi, le principe de la libre adhésion, par exemple, ne résiste pas toujours aux procédés incitatifs mis en œuvre par les éducateurs pour nouer le contact avec des jeunes ou avec leurs familles, ou avec les demandes explicites des publics.

La libre adhésion à l'épreuve du réel. La libre adhésion signifie que le choix est laissé au public d'accepter ou de refuser le service qui lui est proposé, en l'occurrence l'action éducative proposée par l'éducateur. Diverses plaquettes d'information à l'usage du public ainsi que des brochures destinées aux partenaires et financeurs de l'Addap13 rappellent quasi systématiquement ce principe. Lors des entretiens, les éducateurs l'évoquent parfois pour exposer leur pratique, en particulier pour expliquer qu'avec certains jeunes le contact passe moins bien ou que les échanges se limitent à de simples salutations. Les éducateurs ont plutôt tendance à valoriser cette posture professionnelle qui tient compte du consentement du jeune et s'inscrit dans les valeurs du métier. Le jeune est présenté comme un individu rationnel, libre de choisir d'entrer en relation avec l'éducateur, ou pas, et de participer à la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif qui le concerne. Sur le terrain les choses ne semblent pourtant pas si évidentes et le principe se heurte à bien des obstacles. Ainsi, comment considérer la libre adhésion d'un enfant ou d'un adolescent alors qu'il n'est pas responsable légalement ? Faut-il dès lors s'en remettre à l'avis ou à l'accord de ses parents ? Et comment réagir face à des parents très volontaristes ou au contraire très réticents ? La difficulté est redoublée lorsque c'est une tante, un cousin ou une grande sœur qui assure l'éducation du jeune et adopte dans les faits le statut de responsable légal – dans les cas observés, il s'agit de familles récemment arrivées sur le territoire français et qui bénéficient d'un certain flou administratif permettant la confusion. Mais surtout, le concept de libre adhésion, tel qu'il est formellement défini, ignore l'influence du contexte sur la relation entre l'éducateur et le jeune. Chaque jeune est en réalité enchevêtré dans des liens et des rapports sociaux : les relations familiales, les relations entre pairs (dans les réseaux d'interconnaissances juvéniles) ou encore les relations liées à la participation au « réseau » (pour ceux qui sont impliqués dans un trafic) déterminent aussi la relation éducative. Dans les faits, l'éducateur entend l'ultimatum de cette mère qui désespère de voir son fils sans travail ni formation, ou l'obligation de ce jeune de trouver un stage pour échapper à une peine de prison, ou encore l'envie suscitée par cette copine que l'on voit ravie depuis qu'elle est en formation, etc. En bref, les raisons qui poussent les jeunes ou leurs familles à se rapprocher des éducateurs sont multiples et variées, souvent nécessaires et au final peu aléatoires. La liberté attribuée au jeune ou à sa famille semble dans certains cas n'être qu'un pur formalisme, à tout le moins une croyance naïve ou une lointaine ligne d'action. Les relations qui se créent entre les professionnels et leurs publics sont loin de ne pouvoir se lire qu'à l'aune d'un supposé choix ou d'une liberté en réalité bien factice.

Il n'est dès lors pas surprenant que l'on ait souvent reproché à la prévention spécialisée de masquer ses pratiques derrière ses principes. Et, quoi qu'il en soit, il était indispensable pour notre enquête de procéder à un travail de dévoilement des actes professionnels des éducateurs afin, d'une part d'interroger leur pertinence, d'autre part d'examiner leur position à l'égard des actes délinquants commis par leur public.

Avec les lois de décentralisation de 1983, les départements se sont vus confier la quasi-totalité des missions d'action sociale, dont la protection de l'enfance. Les conseils généraux ont la responsabilité de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, de les accompagner et, si nécessaire, de prendre en charge des mineurs. C'est au titre de l'insertion de l'enfance en difficulté que les conseils généraux financent des associations qui accompagnent les jeunes en risque de marginalisation, souvent en conflit avec leur environnement et en danger d'isolement. L'article L121-2 du Code d'action sociale et des familles stipule que dans « les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles ». Parmi les actions possibles, figurent notamment la prévention spécialisée, l'animation socio-éducative et... la prévention de la délinquance. Dans la convention qui lie l'Addap13 au conseil général des Bouches-du-Rhône, il est notifié que les équipes éducatives doivent prévenir et traiter des phénomènes d'inadaptation sociale des jeunes dans le département, avec un ciblage sur les 11-21 ans.

Le projet d'établissement de l'Addap13 (2007) présente formellement ses modes d'intervention. Par le travail de rue (ou présence sociale), l'éducateur va à la rencontre de ses publics afin d'établir des relations de confiance qui peuvent déboucher sur un accompagnement éducatif individualisé. Les éducateurs ont aussi pour mission de conduire des actions collectives auprès de groupes de jeunes et de contribuer à la vie sociale sur ses territoires en faisant du développement social local.

16

Voici pour les textes et les intentions. Et voilà le décryptage qui peut en être opéré par une équipe de sociologues qui observe ou se fait raconter par des éducateurs le travail qu'ils réalisent auprès de leurs publics.

La variété et la diversité des registres

L'éducateur est dans différents lieux (la rue, un hall d'immeuble, un domicile, un local, en voiture, chez un employeur...); dans différentes situations de communication (des rencontres inopinées, des échanges informels, des rendez-vous, des réunions...); avec différents interlocuteurs (un jeune, un groupe croisé dans la rue, un groupe réuni autour d'un projet, des familles, des partenaires...); il mène plusieurs types d'actions réflexives ou pratiques (aide à la rédaction d'un CV, diagnostic sur une situation, réfection d'un local au cours d'un chantier, entretien avec une famille, pratique sportive...); et il se situe dans différents registres temporels (une aide ponctuelle, une sortie hebdomadaire, la préparation de l'année scolaire, un projet de réinsertion ...).

En résumé, les éducateurs mettent en œuvre des pratiques polyvalentes qui relèvent de l'animation, de l'assistance sociale, du conseil (par exemple dans l'orientation scolaire ou professionnelle), de la médiation (par exemple familiale) ou du soutien psychologique, avec la capacité à passer promptement d'un registre à l'autre à la façon de *caméléons agiles*. Cette polyvalence est une sans doute une force du travail éducatif, du point de vue des publics qui trouvent là de véritables généralistes de l'aide et de l'accompagnement. Mais c'est sans doute une faiblesse du point de vue des partenaires, support à la

sempiternelle question : mais que font-ils précisément ? Et du point de vue des commanditaires ou des politiques, friands de tâches lisibles aux résultats visibles.

Une présence sur le territoire de vie des jeunes

C'est le B-A-BA du métier et, aujourd'hui, une posture qui paraît banale et évidente pour tous les intervenants sociaux ; en réalité la présence sur le territoire de vie des publics dont on a la charge est très loin d'être un phénomène massif. Le territoire d'intervention des éducateurs, de fait, est celui où leurs publics vivent quotidiennement. Ils y sont, y déambulent, y vont à la rencontre des jeunes et des habitants, y portent des diagnostics et tentent de trouver des solutions dans un contexte d'effacement de la place des adultes, de dérégulation des conflits de la vie ordinaire, de privatisation des liens entre les personnes et de méfiance, voire de défiance entre les habitants des quartiers et les services publics ou les administrations.

Un hall dégradé, qui sent l'urine... je me dis qu'il y a quelque chose, là. C'est un lieu de rassemblement. Quand je vois ça, je me demande : où sont les adultes ? Comment on a laissé les jeunes faire ça ? Pourquoi il n'y a pas eu de réactions, de capacité de répondre à cette difficulté ? (...). Mais quand des jeunes se rassemblent dans un hall comme ça, je m'aperçois qu'il y a souvent des femmes seules dans l'immeuble ou des personnes âgées, en fait des personnes fragiles qui n'ont plus la force d'intervenir, qui n'ont plus de ressources (éducateur Addap13).

Cette proximité est fidèle à l'inspiration des initiateurs de la prévention spécialisée – et, à notre connaissance, elle n'a jamais été remise en question –, qui pensaient que l'action éducative devait se faire dans les espaces naturels où évoluent les jeunes (et leurs familles) et qu'elle devait aussi se vivre avec eux. Aujourd'hui encore, *l'être avec* (dans le vocabulaire de la prévention spécialisée) est posé comme un élément doctrinal. Il permet aux éducateurs de partager des moments de vie avec leurs publics, notamment dans les situations inconfortables.

Quand il fait froid, on est avec eux. En même temps on leur dit : ce n'est pas le meilleur endroit, ce hall d'immeuble, pour rester. Mais on est là, avec eux (cadre Addap13).

Mais aussi dans les moments positifs – simples rencontres, discussions, jeux ou activités sportives – lorsque les éducateurs *font langue et corps* avec les jeunes, leur permettent de vivre et vivent eux-mêmes une palette d'émotions, qui peuvent être un bon support à l'acte éducatif. Seule une investigation auprès des publics eux-mêmes permettrait de déterminer si cet *être avec* a du sens et lequel à leurs yeux. Cela donne-t-il de la crédibilité au travail éducatif ? Cela contribue-t-il à l'efficacité de leur action ? Etc. Ce qui est en revanche certain est que cette proximité sur les territoires de vie des jeunes octroie à la prévention spécialisée une place quasi unique dans le réseau des intervenants-partenaires œuvrant sur les mêmes lieux (cf. chapitres 4 et 5).

Les manières douces

Tout individu a besoin qu'on le regarde, qu'on l'écoute, qu'on lui parle (éducateur Addap13).

A l'égard des jeunes (et à l'égard de leurs familles), les éducateurs font (d'abord) preuve de sympathie, de bienveillance, de gentillesse et de respect. Ils prennent soin de les accueillir (un sourire, un café), se soucient de leur bien-être et de leur santé, s'inquiètent de leurs difficultés présentes ou à venir,

les écoutent... Tout autant qu'ils peuvent plaisanter, jouer, rire avec eux, parler de la famille, de cuisine, de football ou du temps qu'il fait. Les éducateurs – en particulier lors des premières relations – n'arrivent pas en position de conquête, d'intrusion ou de surplomb et le lien qu'ils tentent de faire naître est exempt dans la forme de toute espèce de contrainte. L'intention première est le souci de l'autre ; l'outil, des manières douces.

Il faut se faire repérer comme étant présent, disponible. Sans être trop intrusif. Dans le respect de l'autre, car c'est son lieu de vie. On entre dans l'intimité, il faut y aller en douceur et ne pas brusquer. Peut-être il se passera quelque chose si on repère un besoin et peut-être que ça débouchera sur un accompagnement éducatif. Il faut arriver à gagner la confiance de l'autre. C'est un métier humain et professionnel à la fois (éducateur Addap13).

Ce type particulier d'entrée en relation (*l'accroche*, dans le vocabulaire de la prévention spécialisée) ou de contact avec les jeunes est possible parce que les éducateurs interviennent de façon continuée et régulière sur le territoire de vie des jeunes et suivant des modes variés. En d'autres termes, les occasions de sollicitation des jeunes ne sont pas uniques et peuvent être réitérées à d'autres moments ou à la faveur d'autres événements.

Mercredi j'avais un rendez-vous prévu avec une jeune fille pour son BAFA. J'avais rendez-vous dans une allée, sur le quartier. Elle devait me retrouver là, elle n'est pas descendue. Ce n'est pas moi qui vais l'appeler, je lui avais déjà laissé un message avant. Si elle ne rappelle pas, je la recroiserai sur le quartier de toute façon. Je montrerai mon énervement mais sans crier. Je ne suis pas quelqu'un d'autoritaire. Je suis douce au contraire. C'est mon outil de mon travail, ma douceur (éducateur Addap13).

Ces manières douces ont plusieurs effets. Le plus évident est l'effet d'apaisement : elles remettent de la mesure, de la rigueur, de la raison et du temps dans les relations avec les jeunes, lors même que ceux-ci peuvent être à fleur d'émotion et animés par des passions vives. Elles se manifestent enfin par le souci des éducateurs (assez rare, selon nous) de coller au plus près du désir ou de l'objectif du jeune en première intention - et non celle de vouloir l'en détourner, le critiquer ou le relativiser – quitte, dans un temps ultérieur, à y revenir pour le travailler s'il ne peut être (immédiatement) satisfait. Les demandes du public, le cas échéant, sont d'abord considérées avec une très sérieuse sincérité.

Une éducatrice a rendez-vous avec un jeune homme qu'elle connaît depuis longtemps mais qui a jusqu'à présent toujours décliné ses propositions d'aide. Ce jour-là il a sollicité un rendez-vous. Elle le reçoit dans le local de l'association. Le jeune homme commence par dire qu'il ne peut pas ouvrir de compte en banque parce qu'il est à découvert et qu'il doit d'abord rembourser ses dettes. L'éducatrice lui dit qu'il va falloir appeler la banque pour voir dans quelle mesure ils peuvent lui proposer un plan d'apurement. Il est sorti de prison depuis trois mois, elle lui demande s'il s'est inscrit à Pôle-Emploi et à la mission locale. Il a des doutes. L'éducatrice lui explique qu'une fois inscrit, il pourra être aidé pour les CV et les lettres de motivation. Puis elle revient sur ses dettes. Il a beaucoup d'amendes ainsi que des dommages et intérêts à payer. L'éducatrice dit qu'il est possible de s'occuper de tout ça. Il faut contacter ses créanciers pour faire un point et voir ce qu'il doit. Le jeune homme dit qu'il doit trop d'argent, que ce ne sera pas possible de rembourser. Ils ont une longue discussion sur ce sujet, lui restant persuadé que ce sera trop long et trop lourd d'avoir à rembourser de telles sommes. Elle lui explique qu'il y a ce qu'il gagnait à un moment de sa vie et il y a la réalité. C'est à ce moment de l'entretien que le jeune dit qu'il a un projet mais qu'il a

peur d'en parler. L'éducatrice ne lui demande pas quel est son projet mais elle lui dit que c'est très bien d'en avoir un, que c'est une excellente idée et qu'elle est contente pour lui. Alors le jeune, mis en confiance, lui dit qu'il voudrait ouvrir un studio d'enregistrement de musique, que c'est déjà presque monté avec un associé, qu'il s'y connaît dans ce domaine, etc. L'éducatrice demande ce qui lui manque alors. Un local, répond le jeune. Et un financement... d'où son entrée en matière sur l'ouverture d'un compte en banque. Le jeune homme ajoute qu'il n'a jamais parlé à personne de son projet, pas même à son meilleur ami. Elle lui répond qu'ils vont trouver ensemble des solutions, étape par étape. Et elle ajoute : je suis confiante, je sais que ça marchera.

L'absence de contreparties immédiates

L'action de la prévention spécialisée n'est pas subordonnée à des contreparties exigées de la part de ses publics. Les éducateurs ne demandent à proprement parler rien aux jeunes (ou à leurs familles) dans la mesure où, à leurs yeux, l'action préventive a « une visée compensatoire de rétablissement d'un équilibre rompu à leur détriment¹⁷ ». En particulier, nous le verrons, il ne leur est pas spécifiquement demandé de cesser leur éventuelle activité délinquante. C'est une position très particulière, à rebours de la plupart des doctrines d'action des autres intervenants, y compris ceux du travail social. Toutefois, aux yeux de l'extérieur, cette posture peut produire des effets de connivence avec les jeunes difficilement compris et acceptés.

Reste toutefois les engagements inhérents à la relation éducative et les attentes d'un possible ; c'est-à-dire le pari sur l'éducabilité et l'accès à l'autonomie. En observant et en écoutant le jeune, en mettant des mots sur ce qu'il fait, en décryptant certaines situations, voire en lui proposant une lecture de son présent (et un dessein pour son avenir), l'éducateur vise à augmenter les dispositions réflexives de son public et à accroître son propre pouvoir sur lui-même. Le poussant à davantage d'autorégulation, il tente d'atténuer ou de contrarier certains états émotionnels afin que le jeune adopte une juste cohérence entre la situation objective et ses émotions. L'éducateur travaille aussi sur la capacité relationnelle du jeune – ses dispositions pour entrer en contact avec l'autre et le respecter –, ce qui ne se fait pas sans frictions et sans frustrations du côté des jeunes comme du côté des professionnels à certains moments, en particulier lorsque ceux-ci s'opposent à certaines attitudes ou certains comportements.

Au final, même si l'éducateur n'attend pas de contreparties immédiates, il mise sur une amélioration. En engageant le jeune dans une relation, il attend de lui qu'il donne en retour. Quoi ? Du possible, du changement. Sur le plan éthique, cela signifie sa capacité à grandir et à faire exister tous les potentiels qu'il a en lui. Plus prosaïquement, c'est aussi la capacité à se mouler dans les normes comportementales dominantes. Le travail éducatif est aussi un travail de socialisation et de normalisation : l'adoption d'un certain type de rapport à soi, de relation aux autres et d'expression de ses affects et de ses émotions.

Les exemples de ce travail de normalisation sont innombrables. A certains égards ils constituent le quotidien du travail éducatif, en particulier lorsque les jeunes sont en groupe, à l'occasion d'une sortie et encore plus lors des chantiers éducatifs. Ce travail diffus est selon nous un outil fondamental de la prévention des incivilités et des illégalismes.

Les chantiers éducatifs, c'est les mobiliser en leur disant : regarde, tu es capable de faire ça. Ou pas d'ailleurs. Quand on fait le bilan, c'est leur dire aussi : regarde, tu es arrivé tous les jours en retard. Ou bien au contraire : c'est bien, tu as fait des efforts, tu es arrivé à l'heure, tu n'as pas fumé. On ne veut pas qu'ils fument, même pendant le

¹⁷ Peyre, Tétard, 222.

chantier. Moi je leur demande de ne pas fumer quand ils ont une pause. Pendant une pause de cinq minutes, ils fument la cigarette, mais on interdit qu'ils fument du shit. Ils sont en situation de travail. Après, c'est vrai que des fois on voit qu'ils vont plus loin pour fumer des joints. Mais on n'est pas là pour leur courir après. S'ils veulent fumer... Donc qui ne se fait pas attraper n'est pas pris. Dans l'ensemble c'est assez bien écouté, parce qu'on leur dit : soit tu viens et tu travailles, soit tu n'es pas en capacité de travailler. C'est la réalité du travail. Ce n'est pas : tu viens et tu fumes. Ou tu travailles, ou tu fumes. Tu ne peux pas arriver, faire un travail et être défoncé. Mais c'est arrivé que des jeunes viennent et fument. Donc après on travaille avec le jeune, on lui dit : tu fais ce que tu veux avant et après. Mais tu ne fumes pas quand t'es sur le chantier, c'est comme au travail. Nous, on travaille sur la réalité du monde du travail et on leur dit : non, ce n'est pas possible. Et s'il continue, hé bien on lui dit de prendre son après-midi et on ne lui compte pas ses heures. Tout simplement. C'est lui qui choisit (...). C'est ma vision du travail. En tant qu'éducateur, tu ne peux pas accepter qu'un jeune fume quand tu travailles sur son projet, sur un chantier, sur une action quoi... On leur dit de ne pas fumer, que c'est comme ça, on les prévient avant. Mais c'est aussi notre public, donc c'est là-dessus qu'on doit travailler avec eux. C'est comme ça qu'on va vers des jeunes qui sont au coin du mur (cadre Addap13).

La tabula rasa

Peu importe ce qu'a été (et ce qu'a fait) le jeune... l'important est ce qu'il peut devenir : voici comment l'on peut résumer l'un des principes d'action de la prévention spécialisée dont on connaît souvent le second terme (le devenir) mais dont on a semble-t-il moins explicité le premier (le rapport au passé). En phase d'approche et de rencontre particulièrement, l'éducateur prend ce que le jeune donne de lui : il ne pose pas de question, ne fait pas d'enquête et ne cherche pas d'informations... même si, dans les faits, les éducateurs ne se privent pas des informations qui peuvent leur être transmises, nous le verrons. Partant d'un élément fourni par le jeune et/ou suscité par lui-même, l'éducateur « tire le fil ».

20

Les jeunes amènent ce qui ne va pas par un bout particulier. Et c'est souvent l'école en premier. Ils parlent des parents après, ils ne le disent pas tout de suite. Par exemple une jeune fille, je sais que ça ne va pas chez elle, mais je n'en parle pas. Je laisse les choses se dire. Je ne pose pas de question. Je prends ce qu'elle m'amène (éducateur Addap13).

L'on relève donc une insistance sur une forme de présent continué, chaque rencontre étant perçue et pouvant toujours être un point de départ, le moment d'un déclic, le début d'un tournant, à chaque fois un possible commencement. Surtout lorsque les scénarios du passé sont lourds – dysfonctionnements familiaux, maltraitements, répétition des déviations et des illégalismes.... Les éducateurs tentent de briser les ressorts de cette histoire ou au moins d'en infléchir le cours.

Echange avec un éducateur à propos de trois frères suivis par un service de la Protection judiciaire de la jeunesse et sur lesquels il doit donc y avoir des dossiers : « Je me demande même si les garçons ne violentent pas la mère. Je sais que l'un d'eux a fait un séjour en prison. Non, on ne demande pas à voir ces dossiers, c'est vrai. On pourrait savoir des choses, mais c'est compliqué avec la libre adhésion, ou alors il faudrait le dire au jeune. Et puis quand on découvre leur histoire, on se dit : ouh la la, ce qu'ils prennent sur eux, ces jeunes ! Ce qui m'intéresse c'est le jeune aujourd'hui, le jeune ici et maintenant. Allez, on part de maintenant, on rebondit. On se dit qu'aujourd'hui c'est le temps zéro et on voit l'avenir et on prend rendez-vous avec le centre de formation ».

Les professionnels sont dès lors dans une forme d'évitement de l'histoire, celle du jeune et d'une certaine façon aussi celle de la relation éducative. D'où une réticence et parfois même une aversion à l'égard des traces écrites relatant la situation du jeune et le passé de cette relation, l'écrit étant un mode de solidification de l'histoire. C'est ainsi que l'on peut comprendre la forte appétence des éducateurs pour l'oral. En revanche, lorsque le lien est noué, en particulier lorsque le jeune a exprimé une demande spécifique et qu'il a besoin de l'éducateur, les questions peuvent fuser.

En notre présence, une éducatrice reçoit une jeune fille qu'elle suit depuis trois ans et avec laquelle, dit-elle, elle a une bonne relation de confiance. Cette jeune fille doit prochainement répondre à une convocation du juge d'application des peines pour voir dans quelle mesure sa condamnation à une peine de quatre mois de prison peut être aménagée. Dans la première partie de l'entretien, la jeune fille et l'éducatrice préparent ce rendez-vous, discutent ensemble de ce qu'il faudra dire au juge, font un point sur l'évolution de sa situation depuis les faits et le jugement. A la fin, elles récapitulent tous les documents que la jeune fille doit rassembler et précisent encore une fois l'heure et les modalités de leur rendez-vous pour se rendre au tribunal ensemble. Puis l'éducatrice reprend : « Et ton copain, il est encore dans la chambre avec toi ? » (la jeune fille réside dans un foyer). « Oui... ça va ». Elles discutent un peu de lui et nous comprenons en captant des bribes que le garçon est recherché par la police. « Et comment va ta mère ? Et ton père ? Malgré le courrier du juge, tu vas pouvoir dormir chez eux ? ». « Je ne sais pas. Mes parents ont cru que j'avais pris deux ans (de prison), ils sont stressés. Bon, je les ai emboucanés et fait croire que c'était une vieille histoire ». « Hé ben... (...). Bon, pense à faire des copies de tous ces documents ». Quelques minutes après, la jeune fille demande : « Tu peux me trouver le numéro de l'avocat, il doit être dans mon dossier ». L'éducatrice cherche dans le dossier ; en vain. « Bon, ben je demanderai à mon copain. Il a le même avocat que moi ». L'éducatrice pose alors une autre question : « Et sur le plan financier, tu t'en sors ? ». « Ben hier je devais payer mon loyer. Je l'ai fait... ». « Tu peux mettre des quittances de loyer aussi dans les documents pour le juge. Tu vas penser à tout ça ? Tu ne veux pas que je te l'écrive ? ». « C'est bon, je me souviens de tout ». « Et le code (de la route), tu y vas ? ». « Non ». « Tu es encore inscrite ? ». « Je sais pas ». « Va voir et si tu es encore inscrite, demande aussi une attestation. Tu vois, je pense à différentes choses que l'on peut apporter au juge. Mais ton avocat, il saura encore mieux que moi ». Elle voit la jeune fille composer un numéro sur son portable et lui dit : « tu sais que les cartes de téléphone, ça coûte cher. Il y a des forfaits ». « Oui mais j'ai une amende chez eux. Je n'ai pas payé les factures et j'ai une amende de 500 euros ». Une longue discussion s'ensuit pour savoir si l'on peut reprendre un forfait chez un opérateur téléphonique alors qu'on a une amende. Puis elles discutent des mérites respectifs des cartes téléphoniques et des forfaits. L'éducatrice reprend : « bon, calcule quand même ce qui est le moins cher pour toi. Tu peux aller le demander à la boutique où tu es allée acheter ton téléphone ». « M'ouais, mais je préfère les cartes ». « Bon, mais tu ne m'as pas répondu. Une fois que tu as payé ton loyer, il te reste quelque chose ? ». « Ouais... C'est dur ». « Tu pourrais voir une assistante sociale. Tu as déjà vu une assistante sociale ? ». « Je... ne sais pas ». « Tu veux que je te prenne un rendez-vous ? ». « Oui ». « Bon, j'appelle... Il me semble que tu as déjà vu quelqu'un là-bas. On va demander si tu es suivie par quelqu'un... ». L'éducatrice appelle, demande à parler directement à une assistante sociale qu'elle connaît et obtient un rendez-vous pour la jeune fille la semaine d'après.

21

Disponibilité, rapidité...

Lorsque des jeunes les sollicitent, les éducateurs commencent d'abord par dire oui et par répondre présent. En amont même de toute demande, ils sont dans l'offre d'un lien possible. Dans les faits, cela suppose une disponibilité quasi immédiate et réitérée et cela se traduit par une sorte de communion dans les rythmes. Cette posture (ou *écoute dans la rue* en prévention spécialisée) les place de nouveau dans un présent continué... à la différence des façons de faire des autres acteurs qui la plupart du temps renvoient la rencontre à un moment ultérieur et dans un espace autre que le territoire de vie du jeune.

En fait je ne donne jamais de rendez-vous aux jeunes ou à leur famille, au sens classique du terme, comme ils en donnent par exemple à la Maison de la solidarité. Parce que ce qui importe c'est moins la problématique que l'état de la personne. Quelqu'un qui a envie ou besoin de parler, je ne vais pas lui donner rendez-vous dans quinze jours mais au pire je vais lui dire : on se voit dans deux ou trois jours. Mais si je peux, c'est tout de suite ou dans l'après-midi (éducatrice Addap13).

Moi je fais les entretiens tout de suite avec eux et dans la rue. Je viens à eux. C'est moi qui viens. Je ne réponds pas tout de suite à leur demande mais j'écoute dans la rue. Et je leur dis : viens me voir demain. Demain pour eux, c'est bon (éducateur Addap13).

Concrètement, cela donne le sentiment de professionnels qui, durant le temps du contact ou de la relation avec le jeune (ou avec une famille), ne sont jamais pressés. Le temps passé avec leur public est à leurs yeux d'une préciosité rare car c'est dans cet *ici et maintenant* qu'ils peuvent travailler. Leur temps et espace de travail se moule au plus près du temps et de l'espace des jeunes. Mais durant le contact ou la relation, ils peuvent aller très vite – bien plus vite que tous les autres partenaires – en particulier lorsqu'il s'agit d'apporter une réponse à une demande précise. Très réactifs, les éducateurs utilisent les temps immédiats et les lieux disponibles pour agir : rédiger un CV au local, passer un appel téléphonique dans un hall d'immeuble ou sur un banc, prendre rendez-vous dans l'heure qui suit avec un parent, voire y aller immédiatement en sonnant à la porte du domicile, etc. Lorsque cette réactivité nécessite l'appui des partenaires – et c'est souvent le cas – les éducateurs puisent dans leur réseau afin de mobiliser les acteurs concernés.

22

J'ai proposé à ce jeune qu'on aille au centre d'orientation ensemble... L'important c'est qu'il se remette dans les rythmes. On y est allés et il a eu deux propositions d'établissement, soit Istres, soit Marseille. Moi je préférerais qu'il aille à Istres... Je connais bien le proviseur adjoint de ce centre de formation, je l'ai appelé tout de suite pour le supplier de le prendre. Il veut bien nous rencontrer demain et voir ce qu'il peut faire à condition que ce soit moi qui fasse l'accompagnement éducatif. Je le connais parce que c'est l'ancien principal adjoint d'un collège dans lequel j'ai beaucoup travaillé (éducatrice Addap13).

... et sens pratique

Le terme de « relation éducative » – que les éducateurs ont souvent tendance à brandir sans toujours pouvoir en expliquer le contenu – masque en réalité une série de petites tâches et de micro actions souvent très efficaces. Les éducateurs sont peut-être des professionnels de la relation mais ils ont surtout un grand sens pratique. Ancrés dans les rythmes de leurs publics, ils entendent, prennent en compte et lèvent au fur et à mesure les petits obstacles qui se présentent devant la réalisation d'une démarche.

Pour y parvenir, ils développent une compétence besogneuse diversement orientée. Ce sont des généralistes dotés d'une connaissance minimale dans un grand nombre de domaines – formation, emploi, logement, santé, justice... ; soit tous les domaines de la vie ordinaire. Cette compétence permet de créer de petites mobilités tant physiques que mentales qui libèrent les jeunes et leurs familles des mini chapes de plomb qui pèsent sur eux : comment aller à un rendez-vous sans voiture ? Comment taper un CV sans ordinateur ? Comment reprendre contact avec une école dont on s'est fait exclure ? Comment se présenter devant un employeur quand on a peur ? *Ce faire avec* tient les éducateurs autant que possible éloignés du conseil à distance ou, à l'inverse, de la psychologisation de la relation – avec des limites toutefois, nous le verrons (chapitre 2).

Patience et ténacité

Un autre élément issu de nos observations est la patience des éducateurs. Ce sont des professionnels tenaces, pour ne pas dire teigneux, tant à l'égard des jeunes que de leurs partenaires. Ainsi est-il frappant de constater qu'ils sont rarement longtemps démobilisés par les jeunes dont ils s'occupent : ils maintiennent la relation même si le jeune ne demande rien ; même si apparemment rien ne change ; même si le jeune semble refuser l'aide.

Cette jeune fille est déscolarisée, elle a eu quelques soucis et elle voulait montrer à sa mère qu'elle ne faisait pas rien. Je travaille sur les rythmes avec elle. On a commencé à se voir plus ou moins régulièrement. Elle demande des rendez-vous et elle ne vient pas. Ce matin, on devait aller dans un centre social pour voir le stage pratique de son BAFA. Ça fait un moment qu'elle doit le faire. Elle ne se lève pas... depuis trois mois elle doit faire son stage. En même temps elle est suivie par la mission locale, ça fait deux rendez-vous que je lui prends pour qu'elle y aille, elle les loupe. Il va falloir que j'aille avec elle. Il faut toujours le lui rappeler la veille et le matin même de ses rendez-vous. Ce matin, je lui ai rappelé notre rendez-vous et elle a oublié (...). On en reprendra un et on ira ensemble à la mission locale. On n'a pas tellement avancé en fait (...). Elle n'est pas prête. Pourquoi ? Je ne sais pas. Elle a peur, ne se sent pas capable... mais je tiens bon (éducatrice Addap13).

23

Et ce, même si les éducateurs se posent régulièrement la question de savoir jusqu'où ils peuvent aller et quelles limites ils doivent poser, tant du point de vue de l'accompagnement (par exemple : doit-on aller réveiller des jeunes chez eux pour qu'ils ne manquent pas un rendez-vous ?) qu'au regard de certains comportements – ou même d'actes délinquants (cf. chapitre suivant).

Les éducateurs maintiennent également le lien avec des jeunes qui provoquent, menacent, voire agressent, quitte à modifier l'accompagnement et à signifier aux jeunes les limites (annulation d'un séjour, fermeture du local...). Dans ce métier, la rudesse des relations avec les publics n'est pas opposable à l'accompagnement. A l'agitation que des jeunes peuvent manifester, à leur envie de confrontation, voire au rapport de force dans lequel ils aimeraient faire entrer les adultes, les éducateurs offrent de l'apaisement.

Lors d'un entretien, un éducateur parle d'un petit groupe de jeunes qui sollicite beaucoup l'équipe tout en râlant parce qu'ils ont l'impression que « les éducateurs ne servent à rien ». A ce moment, les jeunes de ce groupe attendent la réponse pour un séjour au ski : « Ils ont besoin d'une réponse claire pour ce séjour, sinon ils vont nous prendre pour des charlots. Mardi dernier, on est restés jusqu'à vingt heures au local. Ils ont fait chier (une éducatrice), ils montaient dans sa voiture au moment où elle devait

partir, ils la prenaient en otage. J'ai un peu ramé pour leur faire prendre conscience. Ma collègue leur disait aussi : je dois rentrer chez moi. Alors j'ai menacé : « si ça commence comme ça, la sortie au ski va tomber à l'eau. Il faut arrêter la rigolade. A un moment, on ne voudra plus vous voir si vous faites chier comme ça ». On a réussi à rentrer chez nous. On est des fous, en fait, on va faire une sortie avec des jeunes qui sont dans la provocation. Mais y'a jamais de grosses disputes avec eux. Parfois des menaces mais rien de personnel. On ne rentre pas dans le rapport de force et dans le duel avec eux. Les choses peuvent toutefois s'envenimer : quelques mois plus tard, des vols et des dégradations auront lieu dans le local et des menaces personnalisées contre la personne d'un éducateur seront inscrites sur les murs, si bien que l'équipe décidera de fermer provisoirement le lieu.

Mais apaisement ne signifie pas indifférence ou passivité à l'égard des comportements et des actes des jeunes.

Nous sommes des adultes et les adultes ne disent plus rien dans les quartiers. Nous, on peut intervenir. Si je vois quelque chose, oui, j'interviens de suite même si je ne connais pas les jeunes. Je me dois de le faire, je suis dans l' « aller vers ». Les jeunes sont souvent étonnés, souvent provocateurs, mais le fait est qu'aujourd'hui l'adulte n'intervient plus. Un jour j'étais en voiture, un jeune a balancé une pierre sur le capot, je me suis garé et je lui ai couru après. Je l'ai vu disparaître à côté du collège, alors je suis entré, j'ai demandé à voir le principal du collège pour qu'il me donne le nom de ce jeune. (...) Je me devais d'intervenir. Il fallait arrêter ce gamin après ce premier acte (éducateur Addap13).

24

Des temps courts... dans un temps long

La disponibilité, le sens pratique et la ténacité des éducateurs ne peuvent en réalité et paradoxalement s'exercer qu'au long cours. Contrairement à ce qu'une vision simpliste peut avancer, il n'y a pas contradiction entre le temps court de l'action *ici et maintenant* et le temps long de la relation éducative. Au contraire, ils se rendent possible l'un l'autre et se nourrissent mutuellement. C'est parce que les éducateurs de prévention spécialisée peuvent inscrire leur action dans le long terme – au moins jusqu'aux vingt-et-un ans de leurs publics – qu'ils peuvent dès lors multiplier les petits actes qui façonnent et consolident à chaque fois un chemin possible pour l'avenir du jeune.

Quand on dit quelque chose à un jeune, par exemple sur le fait qu'il ne doit pas fumer pendant un chantier, parfois ça marche, parfois ça ne marche pas. Y'a des jeunes ça ne marche pas parce qu'il leur faut plus de temps que ça. Moi j'ai eu des jeunes à seize ans qui ont percuté à vingt-trois ans et ça, il faut l'accepter. Est-ce que c'est mon action qui fait que le jeune a bougé ? Ce n'est pas facile d'être éducateur ou d'être un politique quand tu vois que rien ne bouge et que tu mets du fric... Sauf que je suis convaincu que l'Addap13 a participé à un moment ou à un autre à un processus de développement de ce jeune qui fait qu'aujourd'hui, à vingt-trois ans, il percute et qu'il n'a pas percuté à seize ans alors qu'il avait été repéré à quatorze ans, en échec. Si on n'accepte pas cette notion de temps et ce type de travail, alors... (cadre Addap13).

Une présence dans les familles

Les bilans d'action éducative de l'Addap13 relèvent la place importante des difficultés familiales de leurs publics : mésententes, ambiances tendues, heurts, conflits entre les jeunes et leurs parents, oppositions avec le père, ruptures avec la mère, etc. Les éducateurs prétendent être souvent témoins de

paroles dures et blessantes entre les membres des familles, particulièrement au sein des fratries et de violences verbales et physiques dont les jeunes peuvent être auteurs ou qu'ils peuvent subir. A l'occasion d'un problème particulier (avertissement scolaire, passage en conseil de discipline, exclusion, participation à un acte délinquant, passage en justice...), des jeunes peuvent s'éloigner de leur famille, rompre avec elle ou fuguer et les éducateurs ont alors à travailler sur ce risque ou sur cette réalité – qui généralement accentuent la marginalisation – tant auprès des jeunes qu'auprès de ceux qui les entourent.

Travailler avec un jeune et avec sa famille : un passage en conseil de discipline. Vendredi dernier, j'étais en conseil de discipline d'un jeune (...). Il ne m'en avait pas parlé, au début. Mon idée, en y allant, c'était d'être en retrait mais d'être présente, pour le jeune et pour sa famille. Préparer la famille, qu'elle se sente soutenue parce que c'est une épreuve pour elle. J'ai discuté avec le jeune sur pourquoi il se retrouvait en conseil de discipline, quel sens ça avait, comment il en était arrivé là. Si on ne le fait pas, il peut être en rejet. Je l'ai aidé à le préparer. Lors du conseil, il a pu dire qu'il s'excusait. Pour qu'il parte de cet endroit en étant bien. Qu'il ne parte pas avec de la colère et qu'il laisse une bonne image de lui. Qu'il montre qu'il peut être autre chose. Que les adultes voient et entendent ça. Du coup il pourra aller ailleurs, dans une autre école, sans colère et sans incompréhension. J'ai quand même pris la parole à un moment. Les adultes ont souvent une image assez négative du jeune. J'ai expliqué que ses excuses c'étaient ses mots à lui et que ça venait de lui. Tout ça, je l'ai préparé avec le jeune avant. J'ai eu un rendez-vous avec lui pour ça. J'ai vu la famille aussi car il ne dormait plus chez lui. Ses frères voulaient lui taper dessus et l'un d'eux lui a d'ailleurs tapé dessus à la sortie du collège. Au début il ne voulait pas en parler ni me voir. J'ai dit OK mais laisse moi ton numéro, je t'appelle et on parle. Il a dit OK alors je l'ai appelé. J'ai vu la maman aussi et après il m'a téléphoné plein de fois. Je lui ai dit qu'il fallait penser à après, les autres collèges, les autres orientations. Et que je serais là pour l'accompagner. La première discussion avec lui, je lui ai demandé ce qui s'était passé. J'ai remis du contexte aussi. Les profs sont des êtres humains aussi. Et je lui ai expliqué comment le conseil allait se passer. Aujourd'hui, il peut de nouveau dormir chez lui. Son frère l'avait frappé au collège, je le savais. Mais je ne l'ai pas abordé tout de suite, ça. J'en ai parlé après, quand ça allait mieux et qu'on avait vu ce qu'allait être le conseil de discipline et comment on pouvait l'aborder. J'ai senti que je pouvais à ce moment-là aborder la question de la famille (éducatrice Addap13).

25

Le rajeunissement des publics de la prévention spécialisée (11-21 ans) fait que les jeunes accompagnés par les éducateurs sont aujourd'hui majoritairement des mineurs et même des adolescents, parmi lesquels un nombre grandissant de filles. La place des familles s'en trouve accrue, ne serait-ce qu'au titre de la responsabilité légale et parce que, de fait, la plupart des jeunes vivent (encore) avec leurs parents. Dès lors la relation éducative ne s'exerce plus seulement entre le jeune et « son » éducateur mais elle inclut le pôle parental – en réalité souvent réduit au pôle maternel. Qu'ils le souhaitent ou non – et qu'ils l'aient, ou pas, anticipé – les travailleurs de l'éducatif sont obligés de compter avec la famille de leurs publics et, dans les faits, il n'est pas rare que l'accompagnement des jeunes se double d'un accompagnement de leurs parents.

Les éducateurs face à la délinquance des jeunes

Dans les documents de l'Addap13, le *double visage* des jeunes est clairement posé. Les publics de la prévention spécialisée ont des difficultés :

Des jeunes exclus ou se sentant exclus... qui ne croient plus à l'efficacité des dispositifs, qui n'ont pas confiance dans les institutions. Les discours de l'ANPE, de la mission locale, du juge, du proviseur n'ont pas de sens pour eux, ne sont pas compris. Ils sentent qu'ils ne peuvent accéder aux services qui pourtant sont mis en place pour eux. Les dispositifs d'insertion ne parviennent pas à fidéliser ces jeunes en difficulté.

Mais ils peuvent aussi être source de difficultés :

On les voit s'inscrire dans des conduites à risques parfois délictuelles. Les habitants du quartier sont en butte aux conduites agressives des jeunes, les familles sont désemparées face aux comportements incontrôlables de leurs enfants¹⁸.

Dans le même document, six risques sont identifiés sur les territoires d'intervention de l'Addap13. Deux concernent les jeunes à titre individuel : dégradation de la santé physique et psychique et mise à l'écart des circuits socio-économiques. Deux concernent les jeunes dans leur lien à l'autre : rupture des liens familiaux et altération du lien social. Et deux risques sont relatifs aux comportements : violences et perte de repères vis-à-vis des codes sociaux, des règles et des lois. Une fiche action détaille les violences possibles : violences urbaines, explosions sociales et implosions, comportements violents en milieu scolaire, développement des jeux avec prise de risques (jets de pierres, jeux de voiture, conduite dangereuse sur cyclomoteurs), comportements à risques (violences physiques et psychologiques).

26

Dans la pratique, les éducateurs de prévention spécialisée ne sont pas très à l'aise avec la question des comportements des jeunes, *a fortiori* des comportements délinquants. Et encore moins à l'aise avec les politiques de prévention de la délinquance. Leur premier mouvement est de condamner l'approche autoritaire et répressive qu'ils supposent prévaloir parmi les acteurs de la prévention de la délinquance, tandis que leur pratique serait quant à elle motivée par l'envie d'aider les jeunes qui commettent des illégalismes. Leurs propos révèlent une antinomie sémantique entre, d'un côté, prévenir la délinquance et d'un autre côté *la* prévention de la délinquance. Dans le premier cas, cela signifie agir sur les pratiques délinquantes des jeunes et les en préserver, les éducateurs estimant que leur action peut avoir une influence. Dans le second cas, la prévention de la délinquance renvoie à une doctrine d'action publique fortement connotée sur le plan politique et contraire à leur morale personnelle et aux valeurs de leur métier.

Laissons de côté la question de la prévention de la délinquance comme doctrine politique - nous y reviendrons dans le chapitre 5 – pour décrypter comment les éducateurs de prévention spécialisée se situent par rapport à la délinquance des jeunes et à l'effet de leur action sur ces comportements.

¹⁸ Projet d'établissement de l'Addap13, juin 2007.

Une expertise sur la délinquance

Derrière le malaise des éducateurs lorsqu'on aborde la question de la délinquance de leurs publics, il apparaît en réalité qu'ils ont une conception particulière de la délinquance et même une expertise sur ce sujet.

Travailler avec tous les publics

D'abord, les éducateurs insistent sur le fait que leur public n'est pas réductible aux jeunes délinquants. Mandatés pour intervenir sur des territoires présentant des risques d'inadaptation sociale, ils entendent porter leur action auprès de l'ensemble des jeunes qui y résident – et de leurs familles, voire auprès de l'ensemble des habitants.

On travaille avec des jeunes délinquants, mais pas seulement. On travaille aussi avec les minots qu'on ne voit pas, qui sont enfermés chez eux, qui ont des phobies scolaires. On travaille avec un petit jeune de quatorze ans parce que l'infirmière de l'école, l'assistante sociale ou un prof nous appelle et nous dit : ce jeune ne va pas bien, il faudrait que vous le rencontriez. Donc on travaille aussi en amont, pour des jeunes qui ne sont pas délinquants mais qui sont en souffrance (cadre Addap13).

Y'a plein de problèmes dans les quartiers. Y'a plein de petits problèmes, mais comme plein de personnes ont plein de petits problèmes en permanence et en permanence il faut essayer de régler les petits problèmes de la vie. Hé ben le quartier c'est pareil. Voilà ce qu'on fait (cadre Addap13).

27

L'acte délinquant

Ensuite, ils parlent plus volontiers de « conduites à risque ». Selon eux, la marginalisation des jeunes se traduit par un ensemble d'éléments : des conflits familiaux, du décrochage scolaire, des difficultés financières, une attirance vers les groupes de pairs, des comportements asociaux... et possiblement des conduites délictuelles. C'est cet ensemble que les éducateurs travaillent sans accorder *a priori* plus d'importance aux éventuels délits commis par les jeunes que, par exemple, aux retards scolaires ou aux mésententes familiales. A leurs yeux, l'acte délinquant (ou l'inscription dans la délinquance) n'est pas une qualité morale ou un attribut personnel mais une pratique, un moment ou une étape dans une trajectoire de vie. Mais c'est une pratique visible et même voyante, trop voyante au regard de la place prise par les questions de délinquance aujourd'hui. Egalement trop voyante pour les éducateurs qui ne veulent pas réduire la personne du jeune aux actes délictuels qu'il a posés.

On travaille avec des jeunes de 11-21 ans qui posent des actes de délinquance. C'est une de leurs caractéristiques, celle qui les marginalise. Mais c'est la face voyante. Notre mission est plus large, c'est la prévention des situations de marginalisation... On prévient aussi des avortements, des suicides, des ruptures scolaires (éducateur Addap13).

Le « costume » du délinquant

L'acte délinquant prend en effet souvent place dans une posture, voire une forme de présentation de soi que les éducateurs appellent le *costume du délinquant*, endossé par des jeunes qui surestiment leur bravoure, méprisent apparemment les règles et les normes, défient les adultes et les lois – et derrière elles

les organes de contrôle social et de répression. Le pari des éducateurs est de cerner autre chose que ce que les jeunes eux-mêmes laissent apparaître.

On sait qu'il existe une économie parallèle mais on a besoin de se préserver de ça et les informations de détail sont inutiles pour notre travail. On n'est pas là pour démanteler un trafic ou savoir qui fait quoi. Ce serait mettre le jeune en danger. Et c'est un monde violent aussi. Par exemple un jeune que je suis, qui était dans la délinquance, s'est retrouvé dans une sale histoire, menacé avec une arme, ils ont tiré à côté de lui (...). En fait je ne les vois pas comme des délinquants mais comme des minots avec des fragilités même s'ils adoptent le costume du délinquant ou le costume du quartier. Je vois l'autre avec tous ses possibles. Donc il y a plusieurs raisons pour que je ne rentre pas là-dedans : je ne veux pas passer pour une fouineuse, je ne veux pas mettre le jeune en danger, s'il dit des choses, par exemple, et je veux me protéger (éducatrice Addap13).

Y'a un groupe de jeunes entre 16 et 22 ans (...), ils sont sur le point central du quartier le soir et ils font des conneries. Des petites conneries. Ils fument un peu du chichon. Ils ne sont pas encore installés dans le grand deal. Peut-être certains, peut-être un ou deux dealent. Depuis cet été, ça a pris plus de proportions. Ils cassent, brûlent une poubelle. Ils vont faire des conneries. Mais quand tu les connais individuellement, ce sont des gentils garçons et il en faut peu pour les tirer du bon côté (...). Voilà, c'est ça notre public et notre travail c'est comment on chope ce public-là pour l'amener vers autre chose (éducateur Addap13).

Les zones grises

Les éducateurs récusent la vision simpliste qui isole, parmi l'ensemble des jeunes habitant un quartier, les « vrais » délinquants de ceux qui ne le sont pas. Leur quotidien professionnel leur donne à voir un grand nombre de *zones grises* : des jeunes commettent des délits mais sont aussi scolarisés ; des jeunes peuvent être placés en garde à vue au moment même où ils recherchent un stage ; certains peuvent fumer des joints à la sortie du lieu de culte de leur quartier, etc.

Sur un quartier à Marseille, nous nous arrêtons parfois pour dire bonjour à des jeunes qui dealent, mais on ne s'attarde pas. Il s'agit pour l'essentiel d'entretenir le contact, on bavarde un peu... Les rapports avec les jeunes sont cordiaux. On ne parle pas de leurs trafics, sans doute est-ce un sujet fâcheux. Les éducateurs suivent quelques-uns de ces jeunes, avec lesquels ils parlent plus longuement. Pour cela, ils s'écartent du lieu du trafic. Tout se passe sans que ce soit dit. Les jeunes semblent avoir intériorisé cette manière d'interagir. Certains signalent qu'ils sont là « en attendant », qu'ils « travaillent pour le réseau » car ils ne trouvent pas d'emploi sur le marché professionnel. Certains se montrent pressants avec les éducateurs et réclament un stage ou un travail. Les éducateurs tempèrent les requêtes trop précipitées – « on ne peut pas donner du travail comme ça, on n'est pas des employeurs, mais on peut les aider dans leurs démarches » – et invitent les jeunes à nous revoir. Un jour, alors que nous traversons le quartier pour rendre visite à une famille, des jeunes nous interpellent. Ils semblent occupés à dealer près du hall d'un immeuble. Nous nous approchons. L'éducateur semble bien connaître ces jeunes, il les salue en les appelant par leur prénom. Après les taquineries et les plaisanteries d'usage, un jeune nous informe qu'il est inquiet pour un de ses copains. Il dit que ce copain est renfrogné et n'a pas l'air bien. Il ne participe pas au trafic de haschisch mais gravite autour et rend de petits services, par exemple il va chercher de la nourriture et des boissons pour ceux qui sont postés sur le lieu de vente.

En échange, il est inclus dans le partage des joints fumés en attendant le client... Le jeune qui nous parle demande à l'éducateur d'aller à la rencontre de son copain, de tenter de lui trouver un stage ou une formation, quelque chose qui puisse le sortir de sa torpeur. L'éducateur accepte volontiers et dit qu'il repassera pour le rencontrer. En nous éloignant, l'éducateur explique que cette demande n'est pas inédite. Il est déjà arrivé que des jeunes le sollicitent pour intervenir auprès d'amis ou de cousins. Il remarque que les conseillers ne sont pas toujours les plus exemplaires. Autrement dit, ceux qui invitent l'éducateur à s'occuper d'un jeune peuvent aussi être ceux avec lesquels la relation est la plus distante, ou ceux qui sont le plus impliqués dans le deal (Extrait journal de terrain).

Comme souvent, la réalité est moins manichéenne que les représentations que l'on en a. De ce point de vue, la délinquance n'a pas grande signification. Les éducateurs côtoient des jeunes qui y entrent, qui en sortent, qui s'y installent, qui y renoncent, la plupart procédant par allers et retours à amplitude et durée variable : les chemins de la délinquance sont bien plus divers qu'une lecture superficielle pourrait le laisser penser. Et, cela a été largement montré, des éléments comme le rapport à la famille, l'école, le groupe de pairs, l'accès à l'emploi, les institutions, les organes de contrôle social et les actions éducatives entrent en jeu dans ces parcours qui forment des lignes biographiques discontinues¹⁹.

Une délinquance endémique

Etablir l'état de la délinquance sur un territoire n'est pas une opération simple, en partie parce que c'est une opération sensible, sujette à controverses et propice aux hésitations ou aux emportements politiques (cf. chapitre 5). Toutefois, à Marseille en particulier, les éducateurs estiment intervenir sur des territoires où la délinquance est une activité quasi endémique, constitutive des modes de socialisation et des conduites économiques. Sur ces territoires, la délinquance serait à la fois un processus économique et un système de survie qui permettrait à des jeunes (et à des habitants) d'être solvables et de pouvoir consommer. Et, sur le plan symbolique, elle serait aussi une façon d'avoir une existence sociale.

Le deal comme première expérience professionnelle. Le réseau est caractérisé par la division du travail qui ordonne une hiérarchie sociale entre les divers jeunes qui y prennent part. La ressemblance avec le modèle de l'entreprise ne s'arrête pas là. Un éducateur nous confie que, dans la cité où il intervient, on dit que le réseau est le « premier employeur » du quartier. Il serait incertain d'estimer l'ampleur du trafic à partir de cette seule rumeur mais cela témoigne toutefois de la place que celui-ci occupe dans les représentations. Certains jeunes abordent le trafic comme une activité rémunératrice telle que peut l'être un emploi sur le marché du travail. Il y a la division des tâches, les horaires, la responsabilité correspondant au poste, bref tout un ensemble de normes d'action qui régissent l'activité. L'on observe d'ailleurs des jeunes qui gravitent autour du point de vente mais à qui l'on ne confie pas de responsabilités. Ils restent là et entretiennent des rapports amicaux avec ceux qui s'occupent de la transaction, sans s'en mêler. L'on dit d'eux qu'ils ne savent pas compter ou qu'ils sont trop lents. Le trafic de haschich se rapproche sur bien des points de l'expérience socialisante du travail sous sa forme légale. Les termes employés sont ceux du commerce : il y a les clients et une gamme de produits distingués par qualité et format de conditionnement. Les éducateurs constatent parfois une confusion dans le discours des jeunes, entre dealer et avoir un emploi. Bien que le trafic soit illégal, sa mise en

¹⁹ Kokoreff, 2007.

place est régie par des normes dont certaines sont calquées sur celles qui prévalent dans le monde du travail. Des jeunes présentent d'ailleurs le deal comme une première expérience de travail en attendant d'en trouver un « vrai ». Les éducateurs reconnaissent que la participation au trafic est une expérience socialisante peu ou prou proche du salariat légal et qu'elle permet à certains jeunes d'acquérir des compétences requises sur le marché du travail. Cependant, ils ne manquent pas de souligner le caractère illégal et les risques de cette activité.

Au final, les éducateurs témoignent du fait que certaines conduites délictuelles (et particulièrement l'usage et le trafic de stupéfiants) font quasi partie intégrante du lieu de vie des jeunes. C'est pourquoi, s'ils prétendent intervenir sur ce territoire, au contact de leur public, ils doivent nécessairement composer avec cette réalité. De ce point de vue, les conduites délictuelles ne sont pas opposables à l'intervention éducative.

L'acte délinquant comme support éducatif...

Les éducateurs considèrent la délinquance comme un acte (ou une série d'actes) qui doit être replacé dans l'ensemble des éléments constitutifs de la vie et de la situation des jeunes. A ce titre – et à l'instar de tout autre acte du jeune – une défiance à l'égard des normes ou des lois, un comportement incivil ou un illégalisme peut être le point de départ d'un travail éducatif. Lorsque les éducateurs rencontrent des jeunes dans un quartier, ils ne manifestent pas d'abord leur réprobation à l'égard des comportements déviants ou délinquants. Ils signalent leur présence comme une « porte de sortie » et un moyen de rentrer dans la norme. Mais absence de réprobation ne signifie pas assentiment. Et les propos des éducateurs, durant le temps de la relation avec les jeunes, relèvent très souvent de l'incitation à changer de comportement.

Un éducateur suit trois garçons, trois frères, qui ont commis par le passé des actes délinquants – et continuent peut-être à en commettre. L'un d'eux demande à le rencontrer. L'éducateur le retrouve dans le quartier. Le jeune explique qu'il suit actuellement une formation dans un organisme mais il est insatisfait. Mal à l'aise pour parler – est-ce la présence du sociologue ?-, l'éducateur lui arrache presque les mots pour comprendre ce qui l'insatisfait. Le jeune explique que dans ce centre, il ne fait que de l'école et du sport. Et encore, ajoute-t-il, du basket et du volley, ce qui pour lui ne semble pas être du sport... L'éducateur lui demande ce qu'il aimerait faire d'autre. Le jeune homme explique qu'il veut passer le code pour obtenir le permis de conduire, mais il fait encore trop de fautes, doit s'entraîner et, pour cela, aller aux ateliers code organisés par le centre de formation. Mais cela lui est refusé. Pourquoi ? demande l'éducateur. Le jeune reste évasif et ce n'est qu'au bout de dix bonnes minutes qu'il parvient à lâcher que c'est à cause de son comportement. Quel comportement ? demande l'éducateur. Le jeune est de nouveau évasif et il lui faut encore de longues minutes pour dire qu'il s'est déjà battu plusieurs fois avec d'autres garçons, au centre. Il précise : « Si on me dit ta gueule, moi je cogne ». L'éducateur lui dit que ce n'est pas la rue là-bas et qu'il faut arrêter ça. Il appellera le centre de formation pour faire un point avec eux en attendant. Le jeune dit qu'il ne supporte plus d'attendre.

Innombrables sont les exemples où les éducateurs énoncent devant les jeunes les règles et les lois. Plus, ils tentent d'incarner par leurs propres attitudes et comportements le discours civique qu'ils prônent, en particulier dans les espaces extérieurs au territoire de vie des jeunes ou lors de déplacements. Leurs commentaires à ce sujet témoignent souvent d'une grande exigence. Et s'ils n'énoncent jamais cette

posture comme une technique professionnelle, certains en constatent toutefois les effets sur les pratiques des jeunes. La prévention de la délinquance par l'exemple peut être mise à l'actif du travail éducatif...

Toutefois, en prévention spécialisée, il n'y a de travail éducatif que sur la base de ce que le jeune veut bien donner à travailler, c'est-à-dire au fond ce qui lui pose problème et ce pour quoi il a besoin de l'éducateur, quitte à ce que celui-ci fasse évoluer cette demande par la suite. C'est pourquoi les éducateurs doivent distinguer dans les propos des jeunes (ainsi que dans leurs attitudes) ce qui relève de l'annonce et ce qui signifie une entrée en dialogue. Il apparaît dès lors que l'acte délinquant peut être le support d'un travail éducatif, mais seulement lorsque cet acte pose problème aux jeunes : lorsqu'ils se sont fait prendre (interpellation, mise en examen, départ en prison...), lorsqu'ils se sentent en danger²⁰ ou lorsqu'ils aspirent à un changement dans leur situation.

La rencontre avec la justice. Un jeune a commis un délit. Il m'a appelé en disant : faut qu'on se voie. On s'est donné rendez-vous. Il m'a dit : je suis recherché par la police, j'ai fait un braquage. Je lui ai dit : je te donne un conseil, rends-toi. Il m'a dit OK et a voulu que je l'accompagne au commissariat. Je l'ai fait. Pendant qu'il était en prison, je suis allé le voir et j'ai soutenu la famille. Le père m'en voulait car il ne voulait pas que son fils se rende. Ça a été difficile. Je le suivais depuis quatre ou cinq mois. Il travaillait dans les raves, on a commencé à parler de ça et je lui disais que j'étais inquiète car il tuait à petit feu d'autres jeunes. Un jour il est venu vers moi et il m'a dit : j'aimerais bien essayer de travailler. J'ai monté un chantier éducatif pour lui et il y a eu le braquage. J'ai tenu parole, je n'ai pas lâché sa mère ni la famille (éducatrice Addap13).

Une mise en danger. Un jeune avait été orienté vers nous par une association. J'ai rencontré la mère mais lui ne voulait pas me rencontrer. Mais on y est allés quand même. Il me voyait discuter avec ses copains. On lui proposait des sorties, il ne voulait pas. Mais quand il a eu besoin, il est venu me voir. Il s'était mis en difficulté. Il a fallu trois-quatre ans pour qu'il vienne vers moi. Et c'est quand il s'est mis dans la délinquance, un truc violent, qu'il est venu me voir. Je ne suis pas trop rentrée dans les détails de ce qu'il avait fait, de ce qui s'était passé. Il devait de l'argent, il était recherché par des mecs. Il fallait le mettre à l'abri. On a vu pour un placement avec l'Aide sociale à l'enfance car il fallait l'éloigner. Il ne disait pas ce qu'il voulait. Et on n'a pas fait d'enquête policière. On avait juste besoin de ce qu'il nous avait dit pour agir, et stop (éducatrice Addap13).

Une envie de changer. Il arrive que des jeunes avec qui le contact se passe bien se montrent loquaces et témoignent de leur expérience dans le trafic. Un jour, un jeune détaille sa situation. Il affirme être rémunéré cent euros par jour à son poste de dealer et compte trente jours de « travail » par mois. Cela laisse imaginer un revenu confortable, grevé toutefois par une somme de dépenses : sa propre consommation de haschich, l'alcool qu'il consomme parfois sur le lieu de vente, de quoi grignoter, les vêtements qu'il faut acheter. Il estime que le réseau ne paye pas assez compte tenu de l'investissement (...). Il arrive que des jeunes signalent aux éducateurs qu'ils sont « là » en attendant de trouver une formation, un stage rémunéré ou un emploi. Leur demande est souvent pressante et les éducateurs leur disent que cela peut prendre du temps. Certains jeunes annoncent aussi qu'ils recherchent une occupation rémunérée mais seulement jusqu'au printemps. Le climat se réchauffe à cette saison, alors rester sur le point de vente (dehors ou dans un hall d'immeuble) n'est plus si pénible. Face aux

²⁰ Roche, 2013.

réclamations des jeunes, les éducateurs se montrent constants dans leur discours et dans leur ton. Ils expliquent la marche à suivre, selon les normes qui prévalent dans la recherche d'emploi et ne manquent pas d'indiquer le rôle qu'ils peuvent jouer. Puis ils invitent les jeunes à se revoir « quand ils seront prêts » (...). Un jeune peut souvent dire à un éducateur : « si tu me trouves quelque chose de concret, j'arrête ». Généralement l'éducateur lui répond qu'il ne peut pas trouver quelque chose comme ça. Mais si le jeune a envie de voir autre chose, de fonder une famille, de trouver un appartement – comme c'est le gars d'un jeune garçon que nous croisons qui veut s'installer avec sa copine - alors l'éducateur lui parle de fiches de paye et de revenus. Lorsqu'ils ne veulent pas rester dans cette situation (le deal) toute leur vie, l'éducateur peut enclencher quelque chose et proposer une « porte de sortie ».

...et comme point de départ d'un travail sur soi

Les éducateurs ne s'arrêtent pas au comportement incivil, au petit illégalisme ou à l'acte délinquant, nous l'avons dit, mais ils n'y sont pas indifférents et ne les évitent pas. Lorsqu'ils en sont les témoins notamment, ils peuvent s'en saisir et inciter le jeune à poser un regard sur cette pratique pour s'interroger.

Une fois qu'ils ont des problèmes par rapport à la délinquance, ils me le disent (...) Et quand ils m'appellent pour me parler de ça, je leur dis qu'on peut se voir pour en parler plus. Et je leur pose des questions : qu'est-ce qui t'a motivé ? En général la motivation première c'est l'argent puis l'inactivité, l'ennui et enfin le poids du groupe. On reparle de tout ça. Je reparle de la loi et je lui dis : c'est interdit, c'est grave. Et je recentre sur la personne : ce que tu as fait aux autres, peut-être c'était quelqu'un dans la difficulté que tu as cambriolé, tu as infligé une souffrance... Et je parle des risques : pour l'instant tu te sens dans l'impunité mais ça va te retomber dessus. Sur le coup ils comprennent bien sûr. Mais ils commencent vraiment à comprendre quand une peine tombe (éducateur Addap13).

32

Travailler sur les motivations, rappeler les interdits, développer l'empathie envers les victimes, annoncer les risques encourus et parfois les peines prévues par la loi... sont au final autant de moyens de prévention du passage à l'acte ou de sa réitération. Lorsque les éducateurs sont avec des jeunes – en particulier à l'extérieur de leurs territoires de vie ou des espaces qu'ils fréquentent usuellement – les éducateurs sont très souvent dans l'évitement d'un comportement ou d'un acte qui pourrait mettre le jeune en difficulté (ainsi que les personnes de son entourage, notamment les victimes potentielles). Les chantiers éducatifs sont des espaces propices à ce travail d'évitement, qui n'est rien d'autre qu'un (ré)apprentissage des règles du vivre ensemble.

Lors d'un chantier éducatif à Marseille où deux éducateurs (et une stagiaire) accompagnent les jeunes, nous constatons que les éducateurs passent le plus clair de leur temps à énoncer et rappeler des règles et des normes inhérentes au monde professionnel : écouter les consignes, se mettre au travail, respecter les temps de pause, soigner le matériel, le ranger... Mais inhérentes aussi au lien à l'autre : dire bonjour aux encadrants techniques, éviter de fumer, se mettre en position favorable d'écoute et de compréhension, dire merci, être poli... A plusieurs moments de la journée, ils devront faire baisser les tensions et éviter que les jeunes ne débordent vers des comportements inappropriés. Ainsi, un jeune en colère veut lâcher le chantier, balance son pinceau et s'en va ; une éducatrice le suit, passe du temps avec lui et le ramène. Un jeune menace de s'en prendre à un encadrant technique qui lui aurait mal parlé ; l'éducateur l'apaise, traduit la demande de l'encadrant, invite le jeune à réfléchir à son attitude et le travail

reprënd. Un jeune s’amuse à lancer des bombes à eau sur le trottoir ; l’éducateur lui explique que quelqu’un pourrait très mal le prendre et que cela pourrait même provoquer un accident si la bombe d’eau tombait sur la chaussée, etc.

Destinés à des jeunes en situation de rupture sociale, éducative et scolaire, les chantiers éducatifs sont présentés dans les écrits de l’Addap13 comme des outils de prévention de la délinquance. S’ils servent à mesurer le niveau d’employabilité et détecter les freins à l’insertion, ils permettent aussi de travailler sur les règles pour favoriser la rupture avec les habitudes comportementales et modifier l’image que les jeunes ont des adultes et des institutions – et inversement. Au final, ce travail sur les règles n’est rien moins qu’un travail sur les façons d’être.

Tu peux accepter des choses, des erreurs du jeune, mais à condition que tu travailles derrière avec lui. Si un jeune arrive à 9h15 alors que le rendez-vous fixé était à 8 heures, tu lui dis : « ok, aujourd’hui tu es en retard, mais si tu avais eu affaire à un patron, tu serais viré ». « Avec toi c’est pas pareil », il me répond. Alors je lui dis : « oui mais avec moi c’est la dernière fois parce que si l’on fait comme ça, ça n’a pas d’intérêt et l’heure que tu as en retard, je ne te la paye pas ». On n’est pas cohérents sinon. Maintenant, si un jeune n’en peut plus au bout de trois heures, par exemple il a besoin de fumer, je lui dis : « tu n’en peux plus, là ? Alors on va arrêter. Tu as besoin d’aller fumer tes conneries, ça ne me regarde pas mais tu ne le fais pas dans le cadre du chantier. Tu as travaillé trois heures, je te paye trois heures, mais je ne vais pas payer pour que tu ailles t’enfumer la tête. Par contre, demain, on va essayer de passer à quatre heures parce que quand même tu as bien bossé ». Et c’est là que tu valorises le jeune dans ce qu’il sait faire, c’est là que tu peux lui dire : « regarde ce que tu as fait ce matin, pendant deux heures tu étais à fond, tu étais nickel et pourquoi tout à coup tu n’arrives plus à tenir ? ». Il faut le faire réfléchir là-dessus (cadre Addap13).

33

Le rappel des règles se fait toujours dans le cadre du travail éducatif, c’est-à-dire à partir de ce que le jeune donne de lui, dont l’éducateur se saisit pour « tirer le fil ». Les règles ne sont pas brandies comme un cadre inébranlable, elles sont discutées et prennent place dans des situations concrètes de vie.

Au final – et contrairement à ce que l’on peut parfois imaginer – les éducateurs de prévention spécialisée mettent très souvent des mots et du sens sur les comportements et les actes des jeunes, y compris les actes délinquants. Ils font partie des (rares) adultes qui parlent aux jeunes et conservent langue avec eux, en dépit des comportements répréhensibles ou illégaux que ces derniers peuvent adopter. A ce titre, ils contribuent à prévenir la délinquance ou à éviter sa répétition.

Bien sûr qu’il y a un lien entre prévention spécialisée et prévention de la délinquance. Mais ce n’est pas un lien direct. Si toi, éducateur, si toi, chef de service, au sens acteur de construction des possibles, tu es à l’aise dans ton métier, alors tu crées de l’apaisement, tu crées de la mise en relation, tu diminues les tensions, les violences et tu es le premier acteur de la lutte contre les incivilités (partenaire).

La délinquance : choix et alternatives

Les éducateurs ne peuvent pas, à proprement parler, lutter contre la délinquance. Ce n’est pas leur registre d’action et les techniques qu’ils mettent en œuvre dans le cadre du travail éducatif n’ont pas cette ambition. Mais ils sont loin d’adopter une vision angélique du comportement des jeunes et très loin aussi de réduire leurs incivilités ou leurs illégalismes à la traduction d’un mal-être ou d’une souffrance. A cet

égard – et même s'ils ne l'énoncent pas en ces termes – les éducateurs récusent la vision victimaire de la délinquance. Pour des raisons d'opportunisme politique, ils ont intérêt à le faire – nous y reviendrons –, mais au fond ont-ils jamais adopté cette vision ? La plupart portent un regard réaliste, voire sévère sur les comportements inadéquats des jeunes, qu'ils ne considèrent pas seulement comme le symptôme d'une situation difficile ou d'un environnement délétère.

Leur motivation première pour commettre des délits ? Peut-être bouffer pour certains, compte tenu des conditions de vie, mais la majorité c'est surtout pour consommer. Ils veulent de l'argent, de l'argent vite et de l'argent facile (cadre Addap13).

Et paradoxalement – par rapport à leur doctrine d'action et leur refus d'une posture *a priori* autoritaire ou répressive – mais au fond en cohérence avec leurs pratiques et leurs techniques, les éducateurs considèrent l'acte délinquant comme un acte choisi. Dans la mesure où ils misent sur l'éducabilité et où ils travaillent sur l'accès à l'autonomie de leurs publics, la contrainte ne peut faire partie de leur boîte à outils. Mais, à l'inverse, ils sont loin de se contenter de les plaindre. C'est notamment ce qui distingue l'approche éducative des approches compassionnelles de l'intervention sociale aujourd'hui (cf. chapitre 3).

Ce qui m'importe c'est l'autonomie du jeune, qu'il soit clair dans sa tête. Si un jeune entre en délinquance et que ça a du sens pour lui, pourquoi pas. Mais je n'irai pas le voir au parloir. C'est à eux de trouver la limite : dealer un peu, c'est une chose. Faire vraiment le con, c'en est une autre (cadre Addap13).

J'ai briefé ce jeune sur les risques qu'il courait s'il allait à l'école à Marseille. Maintenant, c'est à lui de voir. Une fois que le jeune a toutes les cartes en main, c'est à lui de choisir. Il m'a vu galérer pour trouver des adresses d'écoles, il sait ce qu'il en est. C'est important qu'il fasse ce choix, même s'il prend le risque d'être déscolarisé, parce que s'il va à Marseille, selon moi il va charbonner. Il sait ce que j'en pense. Et je peux le lui dire parce qu'on a une relation de confiance (éducatrice Addap13).

L'idée, c'est qu'ils se retrouvent dans une posture d'assumer et d'être acteur de leur propre vie. Après, s'ils font le choix d'aller dealer (...) et même s'ils font le choix de s'inscrire dans la grande délinquance, c'est leur histoire. C'est eux qui font le choix (cadre Addap13).

En pratique, il arrive même que les éducateurs décident de suspendre ou de mettre fin à la relation avec un jeune compte tenu de son comportement – en tout cas la question peut se poser et faire débat au sein des équipes. En particulier parce qu'il peut avoir commis un nombre répété d'actes délinquants, répétition qui laisse supposer que le travail éducatif n'est pas à ce moment pertinent. Ou alors parce qu'il a commis des actes graves aux yeux d'un éducateur ou d'une équipe, l'échelle de gravité n'étant toutefois inscrite nulle part mais également discutée.

Le pari sur l'éducabilité et l'accès à l'autonomie de leurs publics ne relève pas seulement d'une croyance ou d'une conviction chez les éducateurs. Mais aussi d'une ambition. Ils prétendent en effet proposer une alternative. Laquelle ? Indépendamment de leurs convictions personnelles (et de leurs éventuels engagements politiques), ils entendent inciter les jeunes à adopter les normes sociales dominantes pour avoir une *vie ordinaire*. L'idéal de l'éducateur, écrivait Fernand Deligny est que les jeunes soient « comme tout le monde » même si le monde est laid.

Moi je leur propose une alternative : soit l'économie parallèle, l'argent facile tout de suite mais une précarité morale, psychologique et matérielle. Soit l'autonomie, la réflexion sur soi, un petit salaire peut-être pour commencer, oui... Mais ils doivent choisir (cadre Addap13).

Ils ne font rien miroiter à leurs publics mais, au final, prônent – et incarnent – des valeurs très ordinaires et apparemment très conformistes.

Une limite du travail éducatif : les blocages de l'insertion

La question de l'insertion socioprofessionnelle est une question ancienne pour les éducateurs, mais elle se pose aujourd'hui avec une acuité particulière. Ils n'ont plus seulement à « raccrocher » les marginaux au monde ordinaire car la marginalisation touche des pans entiers de la population dans un contexte de crise économique, d'affaiblissement de l'Etat social et de l'insuffisance des politiques publiques.

Petits rappels critiques du dernier rapport de la Cour des comptes sur la politique de la ville. Il est relevé (p. 113) « Une politique de l'emploi qui ne cible pas les quartiers prioritaires ». Outre la pléthore et l'enchevêtrement des dispositifs, il est noté que les politiques d'emploi ont souvent un bassin plus large que le quartier ou même la ville. Que les agences de Pôle-emploi sont insuffisamment impliquées dans les partenariats locaux. Que les quartiers faisant l'objet d'un contrat de cohésion sociale (CUCS) n'ont pas toujours d'agence Pôle-emploi ou, en cas contraire, l'on déplore un fort absentéisme des agents, une difficulté de recrutement et un fort taux de turn-over parmi les employés. Ainsi le nombre de demandeurs d'emploi par conseiller, dans ces territoires, est plus élevé qu'ailleurs. Les maisons de l'emploi – guichets uniques de proximité pour toutes les questions liées à l'emploi – prévues dans la loi de cohésion sociale de 2005 n'ont pas été ouvertes ou bien l'on n'a aucune donnée sur ce sujet. En matière de formation professionnelle et d'apprentissage, il ne semble pas non plus que les politiques aient particulièrement sur les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires. Quant aux contrats d'insertion, ils peinent à toucher les jeunes les plus éloignés de l'emploi au profit de ceux qui sont déjà dans les dispositifs de droit commun. En outre les emplois proposés sont principalement dans le secteur non marchand et dans le secteur associatif, lesquels permettent moins une sortie vers l'emploi durable.

36

Le credo de la perfectibilité et de l'autonomie du jeune a du sens lorsque le monde environnant le lui permet. Mais le pari sur ses ressources intérieures en a-t-il si les conditions objectives d'insertion sont très incertaines et si le réservoir de potentialités sur lequel l'on mise vient se cogner à une impuissance sociale de fait ? L'identité liée au travail reste forte et à ce jour demeure irremplacée. C'est son absence qui fomentent les identités territoriales, voire locales (des sous-quartiers), lorsque les classes sociales ou les appartenances professionnelles laissent la place aux lieux de vie et aux communautés.

Les jeunes publics de la prévention spécialisée (les majeurs) demandent rarement à *s'insérer*, mais plus simplement à travailler pour gagner de l'argent, exister socialement et se sentir utiles. D'où leur réticence – maintes fois constatée par les travailleurs sociaux – pour des stages ou de *l'occupationnel* qui furent mais ne sont plus guère un tremplin vers l'emploi. C'est moins un accomplissement personnel au travers d'un projet construit qu'ils ambitionnent qu'une indépendance financière rapide et une place dans la société. Si les voies légales pour y parvenir sont bloquées, alors ils s'estiment en droit d'en utiliser d'autres et d'adopter provisoirement des carrières délinquantes. De ce point de vue, la délinquance n'aurait pas pour cause un problème d'éducation ni même une supposée culture de la rue, mais elle serait un moyen de subsistance personnelle et d'existence sociale. Le problème n'est pas seulement d'être exclu du marché du travail et des circuits de l'économie légale, car il existe bien des façons de pallier au manque de ressources financières – et pas seulement dans les quartiers populaires. Ce qui manque à des habitants de ces territoires c'est un travail pérenne et les droits qui lui sont liés.

Les risques

La faiblesse de l'insertion sociale est une réalité qui fait courir des risques au travail éducatif. Lorsque la promesse d'une insertion durable est compromise pour une partie des publics, les professionnels misent dès lors moins sur leur perfectibilité qu'ils ne constatent leur vulnérabilité pour prévenir les risques d'une plus grande marginalisation.

Extrait d'un bilan de service de l'Addap13 (2011) : « Nous soulignons enfin une forte augmentation du travail des éducateurs en matière d'accès au droit. Les jeunes et leurs familles pris en compte s'éloignent du droit commun et se désaffilient progressivement sous l'impact de leurs difficultés et d'une précarité croissante ».

Le travail est alors moins d'accompagner les jeunes sur la voie de l'insertion que de maintenir un contact (le créer ou le rétablir) pour les maintenir à la limite de la désaffiliation : la relation prime sur l'éducation.

Je pense que l'éducateur de l'arrêté de 72 n'a plus sa place. La libre adhésion, l'anonymat... ça me fait marrer car si on attend le jeune, il ne viendra pas et ça ne mènera pas loin. On ne peut pas, on ne peut plus confiner les éducateurs à cette relation individuelle. On n'a pas besoin de « super psy » (partenaire).

Si le travail éducatif devient principalement un travail relationnel, le risque est d'une part une subjectivation des problèmes sociaux où « le parler de soi devient l'outil essentiel de la pratique (...) comme si le fait de produire un récit sur son existence pouvait donner un sens aux difficultés²¹ ». Le pouvoir des mots peut être grand, mais il ne transforme pas les réalités. D'autre part une psychologisation des difficultés, à laquelle les éducateurs de prévention spécialisée n'échappent pas toujours. « Il s'avère difficile d'aider ces jeunes car ils ne conduisent aucune démarche vers les professionnels, ils ne prennent pas rendez-vous, ils ne se déplacent pas et peuvent stopper la relation avec l'éducateur à n'importe quel moment », lit-on dans un document de l'Addap13. Et encore, dans un bilan de service : « Les accompagnements découlent pour la plupart du travail de présence régulière sur les lieux de vie des jeunes, beaucoup sont en décalage entre leurs *desideratas* et la réalité du marché de la formation et du travail. Peu arrivent à s'engager sur un parcours construit et réfléchi. Nous avons axé notre intervention sur la prise de conscience de la réalité et sur l'insistance et la persévérance dont il est nécessaire de faire preuve pour parvenir à sortir de l'impasse ».

Et si l'on n'en sort pas ? *Quid* des normes de comportement promues par les éducateurs (la patience, l'effort, l'anticipation...) – en particulier lorsqu'ils positionnent leur action comme une alternative à la délinquance – si ces normes ne garantissent pas l'intégration sociale ? Nos structures émotionnelles dépendent de nos situations psychosociales, relevait déjà Norbert Elias²². Pour que le *Surmoi* s'installe (et que la civilisation soit possible), poursuivait-il, deux conditions doivent être remplies : disposer d'un certain niveau de ressources et vivre en sécurité. Il a symétriquement été montré que les défauts de l'insertion sociale pouvaient faire le lit de troubles du comportement et de pathologies physiques et psychiques.

L'on perçoit la tâche délicate des professionnels de l'éducatif. A quoi sert de « casser les codes » (du quartier) et de travailler sur les comportements si le monde normal tarde à accueillir les jeunes ? Mais inversement, plus la distance se creuse entre des jeunes et les espaces de socialisation (à commencer par l'école), plus les codes risquent de se renforcer au profit des identités territoriales déjà évoquées, voire des

²¹ De Gaulejac, 1996.

²² Elias, 1939.

logiques de ghetto²³. La socialisation est toujours une dialectique savante (et éprouvante pour ceux qui ont à la mettre en œuvre) entre la construction de personnalités individuelles et le maintien d'un ordre social.

Les dérives

Le resserrement de l'éducatif sur le relationnel peut conduire au confinement à l'affectif. Les éducateurs de prévention spécialisée, nous l'avons dit, font preuve de bienveillance à l'égard de leurs publics. Mais ces qualités (le respect, la gentillesse et le don de soi) risquent de n'être plus seulement des moyens d'aller vers l'autre mais des fins en soi. *Aimer l'autre* est peut-être un passage obligé de la relation éducative et du travail d'accompagnement ; c'est même sans doute un bon point de départ mais cela ne saurait en aucune façon être un point d'arrivée. La compassion est éventuellement un pré-requis de l'action éducative, de l'action sociale voire même de l'action politique, mais elle ne saurait en être l'objectif et encore moins le résultat.

L'on a souvent alerté sur les dérives d'une instrumentalisation de l'éducatif et du social à des fins de gestion des risques sociaux et de régulation des désordres²⁴ - nous y reviendrons. Il semble toutefois que l'alerte doit être aussi vive lorsque les professionnels de l'éducatif dérivent vers l'assistanciel, c'est-à-dire vers des politiques qui n'ouvrent pas sur l'avenir. Entre autres effets, ces actions peuvent provoquer des réactions épidermiques à l'aide octroyée, à cause de la dépendance qu'elle crée. Lorsque cette dépendance conduit au ressenti d'une charité humiliante, la plainte peut se transformer en agression. Et l'aide que l'on octroie peut devenir un piège dont il devient impossible de sortir. *L'empowerment* ou le *pouvoir d'agir* des habitants²⁵ demeurent alors des concepts malheureusement éloignés des réalités. *A fortiori* lorsque les modes d'organisation classiques de la question sociale n'opèrent plus et que les alternatives politiques font défaut. Le nouveau vocabulaire d'analyse politique lui-même n'unifie plus les habitants, davantage soucieux de brandir leurs différences que de rechercher leurs similarités – d'où les « nouveaux » dispositifs de médiation sociale, nous y reviendrons.

38

Des solutions ?

Les éducateurs de prévention spécialisée n'ignorent rien de ces difficultés; ainsi est-il fréquent de relever dans les documents de l'Addap13 que l'aggravation des problèmes de comportement sur le plan scolaire, judiciaire ou psychologique est notamment liée à la faiblesse des réponses en matière d'insertion sociale (accès au logement ou à l'hébergement et passerelles vers l'emploi). Mais les débats fusent au sein de la profession – plus largement de la communauté éducative – sur la conduite à adopter. Certains déplorent le « diktat de l'insertion » qui leur est imposé et refusent d'être « une antenne de Pôle-emploi ». A leurs yeux l'insertion ne serait qu'un support éducatif possible, charge à eux d'en proposer d'autres à leurs publics.

De toute façon on sait que cinquante pour cent de nos jeunes n'iront pas vers l'emploi. Alors quoi proposer ? Hé bien sortir, leur procurer une ouverture d'esprit, leur apprendre à rêver (...). L'autonomie passe-t-elle seulement par le matériel et le professionnel ? (cadre Addap13).

²³ Lapeyronnie, 2008.

²⁴ Boucher, 2011.

²⁵ Bacqué, Mechmache, 2013.

D'autres au contraire maintiennent que l'insertion demeure l'horizon nécessaire de l'action éducative.

Il faut que les éducateurs soient autre chose que des éducateurs au sens classique du terme. Ils doivent être porteurs d'une offre d'insertion. Mais ils sont encore très nombreux à rester dans la relation individuelle de type psy. Ils sont trop peu dans les projets d'insertion. Pourtant l'offre existe. Nous, on travaille avec des organismes de formation qui peuvent faire des choses pour les jeunes. On a les moyens, on a les dispositifs, reste à élaborer l'offre et à la mettre en place (financeur).

Toutefois, ils font état d'une certaine impuissance professionnelle en la matière.

Faire quelque chose ? C'est trouver une école pour un jeune, lui trouver un stage, du travail. On a l'impression de mouliner dans un paysage social qui ne change pas, avec des jeunes qui ne se bougent pas (éducateurAddap13).

Ils déplorent un manque de ressources (intellectuelles et financières tout autant que concrètes et adaptées) relatives à l'insertion et le renvoi vers les structures usuelles de droit commun (les missions locales par exemple) leur semble insuffisant. Ce faisant, ils interrogent la capacité d'innovation de la prévention spécialisée pour conduire les jeunes vers la formation ou l'emploi.

On n'est pas bons en termes de réseaux d'employeurs en particulier. On est au conseil d'administration des missions locales et du coup on se contente de ça (cadre Addap13).

On a une carte à jouer dans le champ de l'insertion professionnelle. Il faut réinventer quelque chose, réfléchir en termes de filières, aller dans les interstices des dispositifs de droit commun (cadre Addap13).

Il a existé à l'Addap13 un pôle *Accompagnement à l'emploi* au début des années 2000, qui fut même l'activité majeure de l'association à un moment donné, avant que le dispositif ne décline. Plus largement, la prévention spécialisée a été à l'origine de plusieurs innovations comme les entreprises intermédiaires ou les structures d'intérim social. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Y'a trente ans, je trouvais un stage pour un jeune en dix jours. Aujourd'hui, je trouve un seul apprentissage pour dix jeunes. Donc il faut qu'on trouve quelque chose, peut-être des sas, des trucs qui permettent de patienter et durant lesquels on injecte de l'éducatif (cadre Addap13).

Reste les chantiers éducatifs rémunérés, dont il n'est pas anodin de rappeler qu'ils sont présentés à la fois comme des outils d'insertion professionnelle et comme des outils de prévention de la délinquance.

Extrait de bilan d'un service : « Nous avons mené de nombreuses actions visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Avec principalement la réalisation de deux chantiers éducatifs rémunérés, l'un avec six jeunes hommes autour de la réfection en peinture (d'un parking) en centre-ville ; l'autre avec trois jeunes femmes et trois jeunes hommes sur le quartier de ... et ayant pour objet l'entretien des espaces verts. Tous ont été par la suite orientés vers les conseillers de la mission locale, avec lesquels un projet professionnel a été construit. A ce jour, tous ont soit eu l'opportunité de signer d'autres contrats (pérennes ou non), soit d'entrer en formation professionnelle ».

Les éducateurs et leurs partenaires

Ce qu'on fait marche bien. Mais c'est très dépendant du partenariat. Il n'y a pas de prévention spécialisée sans partenaires. On ne peut pas faire notre métier tout seul (cadre Addap13).

Nous on n'est qu'un maillon de la chaîne, au bas du quartier. Tout seuls, on ne peut rien faire, tout se fait en partenariat. On est les premiers relais de l'aller vers les partenaires (éducateur Addap13).

Sur les territoires et intervenant auprès des mêmes publics, coexistent divers acteurs associés dans des réflexions communes ou des actions partagées ; ce sont des partenaires institutionnels, de terrain ou de réseau – les trois étant parfois intimement mêlés. Le partenariat est inscrit dans la doctrine d'action de la prévention spécialisée. Et l'une des pratiques récurrentes du métier est d'orienter les publics vers les dispositifs existants, les services publics ou les institutions. Ce partenariat peut faire l'objet de règlements ; ainsi, dans la convention qui lie l'Addap13 au conseil général, il est stipulé que l'association peut être sollicitée pour procurer un appui technique aux autres acteurs de prévention du département. De même, un éducateur ou un cadre de l'Addap13 peut-il être membre du conseil d'administration d'une mission locale ou d'une structure d'insertion ou bien faire partie du comité technique de telle ou telle structure, etc.

Mais le partenariat s'exerce surtout au quotidien, sur les espaces d'intervention avec des acteurs de proximité. Ainsi, au cours d'une même journée, un éducateur peut rencontrer l'assistante sociale d'un collège pour évoquer une situation, puis se rendre dans un centre social pour préparer une sortie avec l'équipe d'animation, participer ensuite à une réunion de présentation d'un projet au service jeunesse de la ville et, le soir, co-animer une rencontre avec des habitants. Lorsqu'ils n'ont pas de lieu spécifique, les éducateurs peuvent tenir une permanence dans les locaux de partenaires et utiliser leur équipement (téléphone, ordinateur...). Il arrive aussi qu'ils se fassent représenter par certains partenaires au cours de réunions auxquelles ils ne peuvent assister ; et réciproquement.

Si l'on peut *faire partenariat* autour d'idées ou de valeurs communes – celles du travail social ou celles de la protection de l'enfance par exemple -, ce qui cimente les partenaires est l'épreuve d'un réel commun qui permet un *penser ensemble*. A Vitrolles, par exemple, les éducateurs ont énuméré un grand nombre de sorties, d'activités, d'animations, de déambulations dans les quartiers, préparées et mises en œuvre par plusieurs acteurs de proximité qui interviennent sur les quartiers.

L'Addap13, ce sont des partenaires privilégiés pour moi. Il ne me viendrait plus à l'idée de faire une sortie sans eux. On s'appelle quasiment tous les jours. Quand un jeune est en difficulté, on s'appelle, on essaie de voir pourquoi. Les jeunes ont compris qu'on fonctionnait ensemble, ils ont même parfois du mal à nous distinguer (animateur centre social).

« On a renoué les partenariats (...). Avec le centre social, on fait des ressentis communs du territoire et de groupes. Ce n'est pas que de la rhétorique, on partage une réalité. C'est aussi le produit de tout ce qu'on a fait ensemble cet été. Maintenant ils nous invitent à chaque réunion de préparation de vacances » (extrait d'un bilan de service de l'Addap13).

Ce *faire ensemble* crée de la solidarité entre les acteurs de première ligne, à certains moments difficiles ou à l'épreuve d'un même public. Cela n'empêche bien sûr pas les différences d'appréciation et les désaccords, qui portent d'ailleurs moins sur les postures mais plus souvent sur le cadre et sur la bonne distance à tenir avec les publics : jusqu'où aller ? En fait-on trop ou pas assez ? sont des questions récurrentes chez les professionnels de proximité.

Un autodiagnostic sur l'état du partenariat dans les territoires investigués

L'étude n'avait pas pour ambition de dresser l'état et la qualité du partenariat sur les sites où l'investigation a été menée. Lors des entretiens, toutefois, cet aspect a été évoqué par les partenaires eux-mêmes, auxquels il a été demandé de présenter leur territoire et leur action. Si bien qu'ils ont émis divers ressentis, perceptions et opinions relatifs au partenariat qui ouvrent des pistes de questionnement utiles à notre réflexion.

Multiplicités et redondances

La multiplication des dispositifs, l'imbricatio des aides financières, le maquis des formalités, des procédures et des critères, relevés par les partenaires, ont plusieurs effets. Notamment celui d'une complexité outrancière pour les publics lorsque la diversité utile finit par créer de l'opacité.

A Vitrolles l'on peut faire un CV avec un éducateur au local de l'Addap13, mais aussi à la mission locale, au Bureau-information-jeunesse, au bureau municipal de l'emploi, dans les centres sociaux, au Centre d'information et d'orientation... et sans doute encore ailleurs. A Miramas, les jeunes peuvent se voir proposer des sorties par les centres sociaux, par les services de la ville, par des associations de loisirs ou par l'Addap13 – sorties dont les contenus, les objectifs et les coûts peuvent différer. En matière de formation professionnelle ou d'emploi les publics peuvent être accompagnés par les conseillers du Plan local d'insertion par l'emploi, les missions locales, des structures d'insertion ou des maisons de l'emploi, etc.

41

L'on ignore au final ce qu'il en est pour les publics, mais il est certain que les partenaires ont eux-mêmes parfois du mal à s'y retrouver. Au fond, le sentiment des partenaires... est qu'il y a trop de partenaires, cette multiplication freinant la réactivité, alourdissant les prises de décision et retardant les réponses attendues par les publics. Pour s'orienter et se retrouver dans ce *dédale*, et à condition de vouloir sortir de son pré carré, chaque acteur doit se forger son propre réseau et établir sa carte personnelle de relations.

Le corset de l'appel à projets

Censés cadrer, orienter mais au final servir les politiques à destination des publics, les dispositifs issus d'appels d'offre ou d'appels à projet sont davantage perçus comme des contraintes pour l'action, voire de véritables corsets pour l'imagination. Si des intervenants les utilisent, c'est moins parce qu'ils agissent à titre de tremplin ou de levier, plus largement à titre de facilitateur de l'action, mais davantage parce qu'ils procurent des fonds qui permettent aux structures d'exister et de pérenniser leur fonctionnement. Cette logique apparaît comme trop normée – et trop normante – là où elle devrait accueillir, étudier et soutenir des initiatives plus innovantes.

J'aimerais bien que l'on puisse sortir de la logique des appels d'offres dans laquelle on a placé toute l'action sociale. Les associations sont traitées comme des prestataires de services. C'est un corsetage de la pensée. On n'a d'actions possibles qu'à l'intérieur des appels d'offres (responsable de service jeunesse).

Je m'interroge beaucoup sur le mécanisme de l'appel à projets. Les structures montent des projets pour faire vivre leur structure. C'est un quasi détournement et au final peu s'intéressent réellement à la problématique (responsable politique de la ville).

Le risque – déjà parfaitement identifié dans les nombreuses évaluations des politiques publiques (politique de la ville et politiques sociales en particulier) – est que les professionnels ne deviennent plus que des exécutants ou des prestataires, davantage concurrents voire adversaires qu'alliés, dans le *marché* de la prestation sociale ou éducative. La logique est d'autant plus pernicieuse que ce sont les structures les plus fortes, mais pas nécessairement les plus innovantes, qui peuvent monter des projets ou développer des actions hors des dispositifs existants – ou qui peuvent tordre ces dispositifs de l'intérieur. Les plus fragiles, à l'inverse, sont en situation de dépendance, ce qui peut rendre très relatif leur intérêt pour la problématique financée ainsi que très insuffisantes les ressources ou les compétences dont elles disposent pour prétendre y répondre. Pour ces raisons, il n'est d'ailleurs pas rare, sur les terrains, que certaines structures ou certains programmes peinent à trouver leur public : des programmes de réussite éducative, des plateformes d'emploi, des écoles de la deuxième chance, des dispositifs comme *Civis* ou *Unicités*, etc.

La pléthore des systèmes d'information

42

En cohérence avec les évolutions relevées dans l'introduction générale, les politiques publiques se veulent aujourd'hui techniques, voire scientifiques. De fait, il est frappant de constater la multiplicité des systèmes d'informations relatifs aux territoires ou aux publics : des batteries d'indicateurs plus ou moins échangés, partagés et croisés entre les différents services, afin de visualiser les difficultés. L'Education nationale, les centres d'information et d'orientation, la politique de la ville, la police, la justice, les maisons de la solidarité, les missions locales, les centres communaux d'action sociale, les bailleurs sociaux, etc. et l'Addap13 elle-même ont créé dans leurs structures respectives, en réponse à des exhortations réglementaires ou sur leur propre initiative, des dispositifs de recueil de données sur les jeunes et sur les familles. Repérer, observer, recenser, compter (mettre en place des observatoires, recueillir des informations, élaborer des fiches, développer un outil statistique)... pour mieux prévenir, suivre, évaluer, contrôler ou punir, la *police* des familles²⁶; issues des milieux populaires n'a jamais été aussi prégnante et marquée.

Toutefois, à entendre les partenaires, le contraste est saisissant entre la masse d'informations ainsi collectées et, d'une part les faibles effets de connaissance produits, d'autre part la rareté des leviers d'action. En d'autres termes, une sorte de rapport inversé se fait jour entre la quantité de données disponibles et le pouvoir d'agir.

En fait on passe beaucoup de temps à parler de peu de choses. Cela fait beaucoup de réunions (...). Il en faut moins, il faut plus de réactivité. En fait, on sait et on fait plein de choses, mais... La mairie sait et fait plein de choses, l'Addap13, la Maison des adolescents, mais... Il y a beaucoup de réunions, de comités, mais maintenant il faut avancer (principale de collègue).

²⁶ Donzelot, 1977.

Au final, donc, entre la quantité de données et à la fois l'investissement réel des acteurs ainsi que l'efficacité de leur travail. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que d'entendre les partenaires énumérer les systèmes d'information dont ils disposent – y compris ceux qu'ils ont créés – et en même temps avoir le sentiment que les acteurs dans l'ensemble se désengagent... y compris eux-mêmes.

Fausse proximité et impuissance professionnelle

En ce sens, les sociologues ont notamment été informés par certains partenaires et ont pu par eux-mêmes observer un rapport également quasi inversé entre l'importance numérique des services, des dispositifs et des informations d'une part et le faible nombre de professionnels au contact de la population d'autre part – un contact physique, sur le territoire de vie des publics. Comme s'il sévissait aujourd'hui (plus que par le passé ?) une *fausse proximité* entre les intervenants et leurs publics.

A Vitrolles, je vais vous dire, sur le terrain, ils sont six et demi. Les deux éducateurs et demi de l'Addap13, les deux de l'association Adelines, le poste B du centre social, un animateur de la maison pour l'égalité. Je ne compte même pas l'agent de médiation municipal. Six et demi pour l'ensemble de la ville... (responsable d'un service municipal).

D'où un appel réitéré à l'augmentation des moyens humains de proximité, tant paraît grand le contraste entre les besoins croissants des habitants des quartiers – que nul ne met en doute – et le nombre de professionnels aptes à y répondre.

C'est sûr qu'on a besoin de plus de moyens humains et des équipes plus stables. On devrait davantage quadriller les quartiers. Faire à la fois du travail de rue et monter de vrais projets. On doit toujours choisir entre les deux. Si on doublait les effectifs, on pourrait commencer à faire du bon boulot (directeur centre social).

43

Il s'ensuit encore une attitude généralement prudente, voire dubitative sur les résultats des actions et des politiques engagées – nous y reviendrons. Et, sur un plan plus subjectif, le sentiment d'une faible puissance professionnelle. En écoutant les partenaires narrer l'anomie de leurs territoires, les difficultés de leurs publics et la complexité des situations, les sociologues ont été frappés à la fois par leur réserve dogmatique et leur maturité réflexive – assez loin des pensées binaires et des réponses simplistes – , mais ils ont aussi perçu des formes plus ou moins patentes de désarroi.

Un réseau partenarial trop instable

C'est une préoccupation bien connue que celle de l'impact du départ ou de l'arrivée d'un acteur dans l'espace partenarial de politiques territorialisées, en particulier pour les professionnels en relation directe avec les publics. L'arrivée (ou le départ) d'un nouvel acteur peut renforcer mais tout aussi bien fragiliser la dynamique partenariale existante, plus concrètement les habitudes de travail éprouvées et les accords négociés sur les modes d'intervention et les réponses à apporter aux publics.

On a un problème avec la conseillère principale d'éducation. Elle était dans un type de fonctionnement particulier avec l'ancien animateur du centre social, il y a quinze ans. Quand elle avait un problème, elle appelait ce monsieur qui venait à son bureau, qui mettait deux-trois tartes au jeune et lui disait : « tu vas te tenir tranquille maintenant » et puis c'était reparti. C'était un fonctionnement comme un autre, il marchait pour eux, mais moi je ne suis pas dans ce fonctionnement-là. Cette dame, elle est restée sur quelque chose d'avant, du coup elle a du mal à m'ouvrir la porte (éducateur Addap13).

Or les *mouvements* partenariaux semblent particulièrement désordonnés et surtout immaîtrisés par les acteurs présents. L'on est frappé par le côté pour le moins aléatoire de ces arrivées et départs (mutations, déplacements, changements de poste...) et le manque patent d'un quelconque système d'anticipation et d'aménagement de ces mouvements.

C'est vrai qu'il y a beaucoup de monde, trop de services. On ne manque pas de services. Quand un nouveau service arrive, il présente ce qu'il fait et demande qu'on joue la carte du partenariat. Mais il s'informe rarement de ce que font les autres, de ce qui existe déjà (directrice centre social).

Les acteurs présents ne sont pas (toujours ou souvent) informés de l'arrivée (ou du départ) d'un partenaire – pour l'anecdote, signalons qu'à au moins trois reprises ce sont les sociologues qui leur ont fourni cette information. Sauf exceptions, ils ne participent pas au processus de recrutement ni ne sont associés aux modalités d'accueil d'un nouvel arrivant (ou aux modalités de départ d'un partant). Rien n'est prévu pour organiser une rencontre entre les acteurs présents et l'arrivant – sauf à l'initiative de celui-ci qui a tout intérêt à se fabriquer son carnet d'adresses. Et rien n'a non plus été imaginé pour réfléchir aux modes de transmission des expériences et des pratiques professionnelles entre ceux qui partent et leurs successeurs au-delà d'un simple tuilage, le cas échéant.

Tout aussi préoccupante est la question de la longévité optimale d'une équipe en place pour éviter à la fois le fléau du turn-over (ceux qui partent trop vite) et celui de l'enkystage (ceux qui restent trop longtemps). Si les partenaires interviewés ont unanimement rappelé la nécessité d'une stabilité minimale en matière d'orientations politiques – la nausée des changements de cap et l'usure des balanciers, pour peu qu'ils s'accompagnent d'une économie de moyens, affectent tous les acteurs – à l'échelle nationale comme à l'échelle locale, ils ont également rappelé l'importance d'un réseau partenarial stable pour permettre la continuité de l'intervention et sa cohérence dans le temps. Lorsque cette stabilité existe – et si elle pouvait être garantie –, par exemple sur une période minimale de cinq ans, alors les professionnels estiment qu'ils en voient les effets.

L'on rappellera enfin le caractère ambivalent d'un partenariat trop personnalisé, soit la faiblesse des liens forts. Si tous s'accordent sur l'importance des personnes – indépendamment, en plus voire à l'encontre des injonctions hiérarchiques, des textes ou des conventions – pour tisser des liens et travailler en confiance :

Le partenariat c'est à la fois simple et fragile. En fonction des personnes ça peut être différent. Une direction de service favorable au partenariat, cela ne suffit pas. Il faut que les professionnels de terrain en soient convaincus. Ce n'est pas toujours le cas en fonction de ceux qui sont sur le terrain » (Maison de l'adolescent).

L'on perçoit rapidement la possible fragilité de ces aménagements lorsque ces rapports personnalisés détournent des objectifs et des missions.

Y'a une autre association sur le quartier, mais c'est moins évident avec eux, y'a plus de méfiance. Je me méfie de l'un des deux. Je le trouve sournois, il tient des discours différents, il me casse du sucre sur le dos. Pourtant l'Addap13 a une convention avec eux, on est censés travailler ensemble (éducatrice Addap13).

Regards sur l'Addap13 et attentes des partenaires

Exposer le regard que ses partenaires portent sur l'Addap13 et analyser leurs attentes à son égard n'est pas un exercice aisé. Car, d'une part et pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, le niveau

et la qualité du partenariat sur un territoire peuvent rapidement changer. D'autre part, l'histoire, le passé (et le passif) ainsi que les politiques conduites sur ces territoires peuvent également varier et avoir des effets sur le partenariat.

Miramas et Vitrolles : deux qualités de partenariat. Pour tous les partenaires rencontrés, Vitrolles est aujourd'hui encore fortement marquée par l'épisode du MNR²⁷. Le tableau dressé par ces acteurs sur l'équipe municipale de l'époque est sans concession. Fermeture de structures, arrêt de dispositifs, délabrement de bâtiments ou de services, réduction ou annulation de subventions ; volonté politique de séparatisme dans la population avec la notion de « préférence nationale », public « laissé pour compte », une « génération de jeunes sacrifiée », des agissements violents (en particulier des heurts entre la police municipale aux pratiques proches d'une milice et des habitants des quartiers), collusions entre le service de sécurité du MNR et cette police ; acteurs locaux tendus, méfiants et repliés sur eux-mêmes, création d'un front contre le pouvoir municipal à l'initiative d'associations nées dans un esprit militant et qui l'ont pour une part conservé : tel est le bilan. La municipalité en place (aux mains des socialistes depuis 2004), après une phase d'apaisement, est dans une optique de « renaissance » après le traumatisme politique qu'a subi la ville et une bonne partie de ses habitants. Mais une suspicion toujours latente et une supposée mainmise de la mairie sur les actions et les dispositifs issus du terrain et des associations, rend les relations difficiles. En revanche, il est fait état d'un bon partenariat horizontal, noué ou renforcé lorsque le MNR était aux commandes de la ville et inscrit dans la durée : partage d'informations, cohérence des interventions, soutien logistique, initiatives communes. Selon les partenaires, ce partenariat a en particulier été porté par un binôme de deux éducatrices de l'Addap13, très présentes et très actives sur le territoire pendant dix ans.

45

La ville de Miramas – longtemps ville cheminote battant au rythme des activités de la SNCF - a vu sa situation se dégrader à la faveur d'évolutions socio-économiques, de stratégies partisans et d'une instabilité politique locale. Longtemps inactive, voire indifférente ou passive, Miramas prendrait aujourd'hui un nouvel envol, porté par le maire, ses équipes et les cadres locaux, qui auraient en particulier su « réveiller » le réseau partenarial. L'Addap13 est un acteur bien identifié et reconnu dans ce réseau, depuis l'arrivée d'un nouveau chef de service et la stabilisation de l'équipe d'éducateurs. Cette équipe serait plus présente, plus visible, moins sur la défensive à l'égard des cadres de la ville en particulier ; également moins dogmatique et moins « donneuse de leçons » relativement aux problèmes des enclaves populaires de la ville et de leurs habitants et relativement aux jeunes en difficulté.

Un acteur solide et libre...

La première perception que ses partenaires ont de l'Addap13 porte sur la robustesse de l'institution. Une assise plus pérenne que la plupart des associations avec lesquelles elle travaille dû au conventionnement du conseil général – reconnue service socio-éducatif, l'association bénéficie d'une habilitation jusqu'en 2023 - ainsi qu'une position unique auprès du financeur – sans concurrent direct, l'Addap13 est le « bras armé » du CG pour la prévention – ont des effets positifs et enviés : la possibilité de se projeter dans le temps, un vaste potentiel d'actions, une faible dépendance à l'égard des donneurs d'ordre.

²⁷ Le Mouvement national républicain (MNR) a été créé par Bruno Mégret en 1999, après une scission avec le Front national. Le MNR a gagné les élections municipales à Vitrolles en 2001.

Si l'on y ajoute son ancienneté (50 ans), ses ressources humaines (250 salariés) et son maillage du territoire (80 quartiers ou villes du département), l'Addap13 apparaît comme une « formidable machine », une structure détenant une position de puissance qui est loin de laisser indifférents les opérateurs qui interviennent dans le même champ.

On ne pèse pas le même poids, eux et nous. Nous, on a un budget de 1 à 2 millions d'euros et 70 salariés. L'Addap13 ils ont 9 ou 10 millions d'euros et 250 salariés. Et nous avons un budget annualisé, tous les ans on recommence. Eux ils sont financés pour quinze ans (association de médiation).

Le second élément identifié – et encore plus largement envié – tient à la forme et aux attendus de ses interventions. En l'absence de mandat administratif ou judiciaire, les éducateurs de prévention semblent avoir moins de contraintes, un champ d'action moins balisé, un cadre moins formel, des pratiques plus souples et surtout, aucune obligation de résultats, d'une part.

Ce sont des éducateurs qui n'ont pas de mandat, qui vont auprès des enfants et des parents. Nous, on est très institutionnalisés, il faut prendre rendez-vous pour venir chez nous. Il y a des critères pour tout, même pour l'urgence. Eux, ils ont une grosse marge de manœuvre (Maison de la solidarité).

Leur intérêt c'est qu'ils ne sont pas une institution, en fait. Ils ont une place un peu à part, ils sont capables de couvrir un champ plus large que celui d'une institution qui ne peut pas sortir de son champ. En fait ils sont entre les champs institutionnels des autres. Et ils peuvent utiliser différents supports. Nous, on ne peut pas faire ça (...). La contrepartie c'est qu'ils doivent sans arrêt inventer et s'adapter. Ils ne sont pas normatifs (Centre communal d'action sociale).

46

Dans un horizon temporel quasi souverain, d'autre part.

Nous à la PJJ on a des prises en charge de courte durée. Notre champ d'action est beaucoup plus balisé que le leur et très court dans la durée. Une mesure de réparation, c'est quatre mois (Protection judiciaire de la jeunesse).

Ils ont un côté généraliste et disponible aussi. Une souplesse d'intervention. Ils peuvent prendre du temps par rapport à des structures comme une mission locale ou bien des structures de soins où le temps est chronométré, où on a vingt minutes pour un jeune, pour traiter telle thématique, à tel endroit. L'Addap13, même quand ils se déplacent, ils prennent le temps qu'il faut, même s'il faut passer de longs moments avec un jeune. Ils vont se déplacer pour le voir, ils vont l'accompagner quelque part. Mais nous, dans certaines situations, on n'a pas cette disponibilité-là (Espace santé jeunes).

Rare et double qualité qui octroie aux professionnels de la prévention spécialisée la liberté de réfléchir, de s'interroger et de faire preuve d'imagination, là où la plupart des partenaires déplorent d'avoir à tenir des délais et à se mouler dans une pensée corsetée.

... mais qui manque de force de frappe

L'on déplore toutefois le manque de puissance de l'action des éducateurs de l'Addap13, au regard de ses leviers et de ses potentiels. Une double faiblesse en réalité, l'une pour ainsi dire externe et liée à l'environnement, l'autre davantage liée aux modes d'intervention de la prévention spécialisée.

En premier lieu, l'on regrette le manque d'effectifs éducatifs sur les territoires. Même lorsque les équipes sont au complet, les éducateurs de prévention ne sont pas assez nombreux au regard des difficultés croissantes de leurs terrains d'intervention et du nombre croissant des publics qui pourraient avoir besoin d'eux. Par conséquent, il peut être estimé qu'ils n'ont pas toujours les moyens de leurs ambitions et peinent parfois à mettre en œuvre les projets qu'ils ont insufflés.

Pour les discours c'est super, ils sont très convaincus de ce qu'ils disent et ils nous informent sur ce qui se passe. Mais les moyens en face sont très modestes. Il n'y a eu qu'une éducatrice pendant longtemps. Et je ne sais pas si les deux autres ont été embauchés. Donc l'éducatrice croule sous le boulot. En fait ils ne peuvent pas faire tout ce qu'ils disent (...). Ils sont dans la proximité, c'est leur truc. Mais il faut des gens pour le faire, ils ne sont pas assez nombreux (principale collègue).

L'Addap13... ce sont des sortes de conseillers d'orientation. Ce sont des médecins de la prévention (...). Il faut ce type d'éducateurs. Mais ils ne sont pas assez. Quand on voit le temps qu'ils prennent pour un jeune (animateur sportif).

Mais en second lieu, si les partenaires reconnaissent la qualité et l'efficacité du travail d'accompagnement accompli par les éducateurs auprès des jeunes, ils regrettent la trop forte individualisation de leur intervention. En d'autres termes, les éducateurs travaillent sur un nombre réduit de jeunes et privilégient le caractère personnalisé d'interventions à la carte ou sur mesure, au détriment d'une approche plus collective des problèmes ou des situations : leur intervention s'exerce auprès de tel jeune, porte sur tel cas, à partir de telle situation et les échanges avec les partenaires dépassent rarement ces singularités. Il est considéré que la prévention spécialisée agit de façon efficace pour des individus, mais elle manque la dimension groupale de ses publics et peine à impacter les logiques collectives à l'œuvre dans les quartiers ; nous y reviendrons.

47

Une position unique sur les territoires et auprès des publics

Comme les sociologues l'ont identifié, les partenaires reconnaissent que, malgré la pléthore d'acteurs et de dispositifs sur les territoires, les éducateurs de prévention sont les seuls (avec les médiateurs, cf. chapitre 7) à être en proximité sur le lieu de vie des jeunes et des familles : à y être physiquement et sur un mode actif, à la différence d'autres acteurs qui y sont formellement et sous une forme plus passive.

Au départ c'était nébuleux ce qu'ils faisaient. Puis j'ai tourné un peu avec eux et j'ai mieux compris. Ils font de l'accompagnement dans les quartiers, à l'intérieur des familles, ils sont sur tous les fronts et rapides. C'est un des partenaires avec lesquels on travaille le plus. Je les ai vus faire. Ils sont là, ils se posent... et ça a un effet en fait. Ils sont ou ils vont dans des endroits désertés par les adultes et ils sont là. Je crois que ça crée de la contenance souvent. Et parfois aussi de la provocation. Mais dans tous les cas ça provoque des interactions (Point écoute jeunes).

Selon certains, ils sont également les seuls à faire un véritable accompagnement des jeunes (et des familles). Et encore parfois les seuls professionnels, mais aussi les seuls adultes pouvant offrir des repères aux jeunes et proposer une alternative à leur plainte, leur enfermement ou leur agression.

Cette reconnaissance recouvre en fait plusieurs représentations. Les éducateurs apparaissent d'abord comme des professionnels plutôt courageux confrontés à des publics plutôt difficiles sur des lieux de vie problématiques.

Ils ont un vrai savoir-faire avec leur « aller vers », dans le but de rencontrer des jeunes et de les faire participer à des actions. Ce n'est pas évident. Ce n'est pas tout le monde qui arrive à faire ce travail d'oser aborder des gens qui n'ont rien demandé. C'est un savoir-faire, y'a des professionnels qui sont plus à l'aise que d'autres pour ça. C'est celui des éducateurs dans les quartiers quand ils vont au-devant des jeunes (Espace santé jeunes).

Cette présence sur l'espace de vie des publics fait des éducateurs des professionnels de première ligne dont l'effet premier et sans doute un des plus importants pour les partenaires est qu'ils peuvent dès lors désamorcer des tensions et gérer des conflits – y compris ceux dans lesquels ils sont impliqués – en opposant calme et tenue aux émotions et aux invectives et en proposant des ouvertures au dialogue.

Le cadre de l'Addap13 est beaucoup plus souple que le nôtre. Par exemple on avait une réunion avec des jeunes qui venaient de participer à un chantier éducatif. L'idée c'était de replacer ce chantier dans un processus de formation. Un jeune est sorti de cette réunion en claquant la porte. L'éducatrice est allée le chercher. Nous on lui aurait dit : soit tu te calmes, soit tu sors (mission locale).

Il nous est arrivé d'être en difficulté dans certaines familles. On les a appelés et ils sont venus. Quand il y a une situation de crise, on a leur portable, ils viennent très rapidement (Maison de la solidarité).

48

Quoi qu'en pensent les équipes de prévention spécialisée – qui redoutent des formes d'instrumentalisation et une réduction de leurs missions à cette qualité –, la capacité d'apaisement des éducateurs (lorsqu'ils veulent bien l'exercer) est incontestablement mise en avant – en particulier lors de certains moments difficiles ou de situations potentiellement explosives.

On a présenté un projet de requalification urbaine dans un des quartiers. On a demandé que l'Addap13 soit là. Ils sont venus et ils ont fait baisser les tensions. L'un d'eux a coincé des jeunes qui lançaient des cailloux (politique de la ville).

A la présence des éducateurs dans les espaces de vie de leurs publics s'ajoute leur façon particulière d'entrer en relation avec les jeunes et les familles : des relations non intrusives, non autoritaires, non répressives, axées sur le souci de l'autre et sur l'aide qui peut lui être procurée.

Ce qu'ils font est fondamental car beaucoup de gens ne viennent pas ici. On a encore l'étiquette de placeur d'enfants. Et les IP (informations préoccupantes) ça n'a pas aidé car tout passe par nous aujourd'hui (...). On fait beaucoup d'évaluations en fait, plus que de l'aide ou de l'accompagnement de la personne. Donc notre public a une vision très négative de nous et une grande méfiance à notre égard (Maison de la solidarité).

Et cela, au moment où certains partenaires évoquent la montée en rudesse de leurs relations et de leurs liens avec les publics.

On sent l'agressivité du public. Aujourd'hui, par exemple, une assistante sociale ne restera pas toute seule dans les locaux. Et, vous l'avez vu, on fait cet entretien à côté du bureau d'une collègue qui reçoit un papa un peu nerveux. Et aujourd'hui on a un vigile, pas un agent d'accueil, mais un vigile. Pourquoi cette montée de l'agressivité ? Parce que la détresse a augmenté, parce que, ici, on ne donne pas toutes les réponses que les gens attendent ou on ne les donne pas tout de suite. Et puis il y a ceux qui ont des troubles psychologiques (assistante de service social).

Et envisagent même un retrait des quartiers au vu de la détérioration de leurs rapports avec tout ou partie de la population.

On va déménager et les gens sont inquiets. Il y a beaucoup de retraités, de familles avec enfants, les gens sortent dès qu'il fait beau, en fait c'est un quartier vivant, familial (...). Mais on est trop enclavés et on n'est plus en sécurité ici. Les locaux sont vétustes, trop petits et on n'est plus à notre place. Y'a vingt ans on avait la crainte de la police, on ne nous toisait pas du regard mais aujourd'hui c'est fini, il y a moins de respect. On se fait agresser physiquement et nos véhicules personnels sont dégradés. On a eu deux agents féminins qui se sont fait agresser dans leur véhicule personnel (...). C'est la première fois qu'on arrive à ce point-là. Ça va crescendo. On est une cible ici (police municipale).

Dans ce contexte, la place et le mode d'intervention de la prévention spécialisée n'en sont que plus précieux, lors même que les postes d'accompagnateurs de proximité seraient en diminution dans les différentes institutions²⁸.

Je voudrais un taux de surveillants plus important. Il nous manque des gens pour la vie des élèves, la vie scolaire, par exemple à la cafétéria. Avant, l'Education nationale avait des agents de médiation mais y'en a plus. S'il y avait plus de personnel, il y aurait plus d'activités. Nos jeunes auraient moins envie de sortir. On pourrait les occuper à l'intérieur du lycée et on aurait moins de problèmes à l'extérieur (principal collègue).

49

Les partenaires que nous avons rencontrés estiment enfin que les éducateurs de prévention auraient une connaissance particulière de leurs publics : une connaissance globale, approfondie et variée, fruit de ces relations spécifiques qu'ils savent nouer avec les jeunes et leurs familles. Une connaissance au final différente des informations que d'autres acteurs collectent à l'issue d'une posture d'enquête réalisée dans un bureau auprès d'usagers demandeurs de services et souvent insatisfaits des réponses qui leur sont faites.

Relais et traductions

L'Addap13, c'est notre bras armé sur le terrain, c'est notre périscope ! (assistante de service social).

La place particulière des éducateurs auprès des publics leur octroie une place particulière dans le champ partenarial. Ils sont le relais privilégié souvent usité par les partenaires qui peinent à entrer en contact avec la population, quand ils veulent par exemple se faire connaître, nouer un lien, trouver des jeunes pour participer à une action, les recruter dans un dispositif ou les retrouver quand ils ont « disparu de la circulation ».

²⁸ A l'époque où la recherche a été réalisée, les emplois d'avenir n'avaient pas encore été mis en place (à Miramas).

Pour certaines de nos activités, notre porte d'entrée peut être l'Addap13. Pour trouver les jeunes, pour les inciter à venir. Nous, on peut solliciter les jeunes par téléphone, texto ou courrier. Mais eux, les éducateurs, ils y sont et ils y vont (Espace santé jeunes).

Le relais fonctionne auprès des jeunes, mais également auprès des familles, en particulier dans les services où les relations se réduisent à de rares contacts – par exemple les établissements scolaires qui voient peu certains parents ou trop exclusivement les mères – ou parfois n'existent pas du tout – comme dans les missions locales qui ne rencontrent pas les familles. Or le souhait semble de plus en plus pressant chez les partenaires – du moins dans les discours : pour comprendre les jeunes, il faut pouvoir comprendre les familles et pour cela y entrer. Surtout si l'on subodore des histoires familiales difficiles, sans avoir les moyens de creuser dans une optique qui ne soit pas seulement celle de l'évaluation ou du contrôle.

Ce relais est à sens multiples et peut être utilisé différemment par les partenaires. Il peut être l'occasion d'un travail d'ajustement de leur proposition.

Je m'appuie sur eux quand un jeune décroche, je les appelle pour retrouver ce jeune. Et ils nous donnent des infos sur sa situation. Par exemple une fois un jeune ne venait plus à la mission locale, j'ai appelé l'Addap13 et j'ai appris que le jeune vivait dans une cave. Alors cette info on va la prendre en compte par rapport à la proposition qu'on peut lui faire (mission locale).

D'affinement des relations.

Ils ont une connaissance des réactions des jeunes. Par exemple, nous on peut interpréter quelque chose comme étant dirigé contre la mission locale. On en parle avec l'Addap13 et ils reprennent avec nous et ils nous expliquent différemment. Ils m'ont permis de comprendre certaines réactions de jeunes (conseiller mission locale).

50

Ou, dans des cas plus rares, servir à modifier des pratiques.

A Vitrolles, les psychologues du Point Ecoute Jeunes ont décidé de sortir de leur structure pour aller « dans la rue », se faire repérer en tant que professionnels et inciter les jeunes à venir à leur rencontre. Pour déconstruire « l'image du psy » et les représentations supposées des habitants (seuls des « fous » ont besoin de psychologues), ils tournent avec les éducateurs de l'Addap13 dans les quartiers, misent sur leur capital relationnel et tentent de s'inspirer de leurs postures et de leurs pratiques pour nouer des contacts.

Cela ne signifie pas, loin de là, que les éducateurs de prévention acceptent toutes leurs demandes ou se contentent d'être de simples chambres d'enregistrement de leurs attentes, lorsque certains partenaires souhaiteraient certaines informations ou, plus encore, qu'ils puissent influencer sur les représentations ou les comportements des publics ; le relais des éducateurs est tout sauf passif.

C'est clair qu'on a besoin d'eux. Pourquoi ? Hé bien, pour qu'ils influencent le comportement des enfants. Ils ont une bonne implantation dans le quartier. Ils ont des informations sur certaines familles qu'il nous est utile de savoir. Ils connaissent l'environnement des élèves. Ils peuvent faire passer des discours et des valeurs auprès des jeunes et des familles (principal collègue).

Notons en revanche que les partenaires ne sont pas particulièrement désireux de savoir comment les éducateurs élaborent ces passages et ces relais – plus largement, comment ils s’y prennent avec les jeunes et avec les familles ; au fond, ils s’en remettent volontiers à leur savoir-faire ou, comme dit l’un d’eux, à « leur cuisine ». De ce point de vue, ils n’attendent ni n’exigent de visibilité particulière concernant les pratiques fondamentales du métier des éducateurs, de même qu’ils n’entendent pas que l’on creuse trop avant les leurs.

Une attente de contact privilégié avec les jeunes les plus marginalisés

Aux yeux des partenaires, les éducateurs doivent porter une attention particulière aux publics les plus en difficulté, cette appellation recouvrant plusieurs types de jeunes dans plusieurs situations : des jeunes que l’on ne voit pas en-dehors des quartiers, des jeunes qui échappent aux dispositifs ou n’y apparaissent qu’à la marge, mais également des jeunes qui font échouer les actions entreprises ou qui posent trop de problèmes. Pour ces jeunes marginalisés et difficiles, les éducateurs peuvent être une bouée de sauvetage et un pare-chocs.

L’Addap13, ils ont leur place aujourd’hui. Ils sont en amont de nous. En fait, nous on ne peut pas avoir de gamins qui posent trop de soucis. Eux travaillent avec les jeunes difficiles, ils vont les tester et quand ces jeunes sont prêts alors ils peuvent venir au centre social (centre social).

En revanche et par conséquent, les partenaires ont plus de mal à accepter que les éducateurs travaillent auprès de jeunes plus proches des normes sociales et plus enclins à adopter les normes comportementales usuelles.

51

Ce qui m’a gêné parfois, c’est qu’ils suivaient des jeunes qui n’avaient pas besoin d’éducatif mais qui étaient prêts à aller dans un centre social. Par exemple certaines jeunes filles où, franchement, ça ne devait pas être très compliqué avec elles. En fait, on aimerait qu’ils prennent des gamins que nous ne pouvons pas prendre (centre social).

Cette attente ouvre clairement sur la question du *public-cible* de la prévention spécialisée – question très ancienne en réalité. Sur les terrains, il est globalement souhaité que les éducateurs de prévention axent leur intervention de manière préférentielle vers les jeunes en difficulté sociale grave ou en risque d’exclusion... et même si ce n’est pas dit en ces termes, ceux qui sont aussi les plus rétifs à toute forme d’encadrement. Et laisser les publics les moins marginalisés aux structures plus classiques de droit commun. Cette attente se heurte pourtant à un obstacle de fait : le rajeunissement et la féminisation du public de la prévention spécialisée, suite à la demande de leur financeur principal (les conseils généraux), qui ont (eu) pour effet un éloignement des publics les plus âgés (les majeurs et les jeunes adultes) et un éloignement tendanciel des plus visibles dans l’espace public, considérés comme les plus problématiques sur le plan social mais aussi sur le plan des incivilités et de la délinquance.

Ils font un suivi individuel des jeunes et des familles. Je ne connais pas bien leur clé d’entrée, est-ce qu’ils y vont de façon spontanée, est-ce qu’ils ont un mandat ? Mais ils cherchent toutes les solutions pour qu’un jeune n’entre pas dans la délinquance, ou pour qu’il en sorte. Ils n’ont pas de jeunes ordinaires, ils ont en gros ceux qu’a la Protection judiciaire de la jeunesse (élue).

Nous l'avons dit, cette attente n'est pas nouvelle. Et, lorsqu'elle n'est pas satisfaite, elle entraîne des critiques et des reproches ; à plusieurs reprises, il a ainsi pu être estimé que la prévention spécialisée faisait trop de *prévention générale* au détriment d'une prévention axée vers les marginaux. De ce point de vue, l'attente des partenaires rejoint celle des élus territoriaux qui souhaiteraient que les éducateurs prennent en charge certaines catégories de jeunes, notamment ceux qui sont touchés par la délinquance.

Positions des éducateurs par rapport à ces attentes

Les professionnels de l'Addap13 – pour peu qu'ils perçoivent les attentes des partenaires telles que nous les avons explicitées – n'entendent pas forcément y souscrire. Les éducateurs sont loin d'être des acteurs passifs dans le champ partenarial et à de multiples occasions ils peuvent se réserver le droit de refuser les sollicitations qui leur sont faites, ou de les déconstruire pour les traduire dans leurs propres termes. Leur position à cet égard, si elle repose dans les textes et parfois dans les propos sur un affichage de valeurs, est en réalité bien plutôt constituée de stratégies, de tactiques, d'alliances et de calculs, en somme d'un art de la manœuvre et d'une agilité propices à l'exercice de leur métier et parfois à leur survie ; nous le verrons dans le chapitre suivant.

L'on peut toutefois relever quelques pétitions de principe, brandies ou agies par les éducateurs à l'adresse de leurs partenaires ; une sorte de premier état des lieux de ce que ces professionnels de la prévention ne souhaitent pas (ou pas seulement) être aujourd'hui, dans les espaces communs d'acteurs agissant sur les mêmes territoires :

- Des « rabatteurs de jeunes » vers les services de droit commun, vers les activités ou les animations proposées ou vers les dispositifs existants, si le but est seulement de faire exister des structures et justifier leur fonctionnement.
- Des « pompiers » qui, par leur capacité d'apaisement, seraient seulement sollicités pour abaisser des tensions, désamorcer des conflits ou prévenir des illégalismes, lors d'interactions problématiques entre les partenaires et leurs publics. En particulier, lorsque les éducateurs ont le sentiment que la doctrine, l'esprit ou l'effectivité de ces interactions fait émerger de telles tensions.
- Des « agents de contrôle » des jeunes, notamment de ceux qui seraient seulement considérés sous l'angle des problèmes qu'ils peuvent poser au détriment des difficultés qu'ils éprouvent. De ce point de vue, il n'est pas certain que les éducateurs de prévention spécialisée entendent réduire leur action auprès d'une catégorie ciblée de jeunes.
- Des « Madame Soleil » du comportement des jeunes et de leur devenir, contraire à leur posture éthique (on ne déduit pas un comportement futur d'un comportement présent) et contraire à leur posture ontologique (une personne ne se réduit pas à son identité mais s'ouvre à son devenir).
- Des « ubiquistes de la prévention » qui pourraient ou devraient être partout (sur tous les territoires, sur tous les jeunes, sur tous les fronts) alors qu'ils souhaitent maîtriser le champ de leur intervention.

Comme à l'égard de ses publics, les équipes de prévention disent rarement non *a priori* à leurs partenaires – en toute rigueur, ils ne pourraient le faire, le partenariat étant, nous l'avons vu, inscrit dans leur doctrine d'action et nécessaire à l'exercice de leur mission. Elles veulent d'abord entendre la demande du partenaire – et elles-mêmes peuvent en avoir à leur adresse – pour l'étudier, la décoder et se réserver le droit d'y apporter une réponse spécifique en fonction de l'intérêt (pour elles) et du sens (pour leurs

publics) qu'elles y auront trouvés. Le conventionnement de l'Addap13 par le conseil général, sa bonne implantation territoriale et sa masse salariale les rendent plus indépendants que d'autres et leur donnent le temps de la réflexion comme la possibilité de refuser d'entrer dans un dispositif ou de participer à une action. Quitte à élaborer leur propre dispositif ou à imaginer d'autres actions, que les partenaires peuvent être invités à rejoindre ou à partager. La puissance relative de l'Addap13 se double d'une agilité et d'un opportunisme stratégique salutaire ; elle sait nouer des contacts prudents et se mouler en première intention dans les attendus des interlocuteurs avec lesquels elle souhaite s'allier et des espaces où il lui semble utile d'être, sans perdre de vue ses objectifs et le sens de son action.

La prévention spécialisée et les politiques locales de sécurité

Les *demandes de sécurité* qui émergent depuis une trentaine d'années dans les pays développés ne peuvent pas seulement être comprises comme des injonctions sécuritaires exprimées par des élites politiques qui voudraient faire régner l'ordre dans leurs territoires. Elles sont aussi des attentes des citoyens, et notamment de ceux qui peuvent être les plus démunis. Dans ces préoccupations, la délinquance - et plus spécifiquement la délinquance des jeunes - occupe une place centrale. Et les politiques visant à garantir la sécurité des personnes accordent une large place à la prévention (et à la répression) des incivilités et des illégalismes commis par les jeunes, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale.

Extrait du plan départemental de la prévention de la délinquance des Bouches-du-Rhône 2010-2012. « La délinquance des mineurs est une des préoccupations dominantes des pouvoirs publics dans le domaine de la prévention. Ce constat prend en effet tout son sens si l'on tient compte du nombre et de la précocité des auteurs d'infractions que les mesures de dissuasion et d'éducation aux règles sociales parviennent à détourner de la délinquance. Pourtant ces dernières années, l'évolution et le durcissement de cette délinquance des mineurs ont été constatés particulièrement dans notre département qui enregistre en 2008 des taux de participation des mineurs dans la délinquance générale (19.9%) et dans la délinquance de proximité (40.74%) bien supérieurs aux moyennes nationales, rendant d'autant plus nécessaires les interventions préventives. La situation des mineurs récidivistes ou réitérants retient, elle aussi particulièrement, l'attention des pouvoirs publics puisqu'elle concerne les jeunes impliqués de façon répétitive dans la délinquance, ce qui est le cas de 36% des mineurs mis en cause. De plus, compte tenu de la tendance au rajeunissement des délinquants, l'intervention précoce s'impose, c'est-à-dire dès l'instant où des troubles du comportement sont décelés ou que des risques de commission d'infractions sont mis en évidence (...). Seul l'engagement déterminé de tous les acteurs, Etat, collectivités territoriales et locales, associations... agissant de façon pérenne, en réseau sur des territoires pertinents, chacun dans leur rôle peut contribuer à réduire ce fléau social que représente la délinquance des mineurs ».

54

La prévention de la délinquance ?

Toutefois, la *prévention de la délinquance* n'est pas un « métier » régi par une doctrine d'action, des pratiques et des postures. C'est une politique sans signification stable, une notion à géométrie variable conditionnée par les représentations des problèmes sociaux et leur évolution, qui peut s'incarner dans des modes d'action diversifiés, voire antagoniques. Ainsi, une conception plutôt attachée aux causes de la délinquance produira des actions plutôt orientées vers l'environnement et les contextes de vie dans lesquels elle s'exerce ; c'est la prévention sociale. Ou bien elle produira des actions orientées vers des publics ciblés (par exemple les jeunes), exposés à divers risques (parmi lesquels la délinquance) : c'est la prévention éducative. A l'inverse, si l'on s'attache aux effets de la délinquance, l'on visera davantage l'évitement des passages à l'acte par des procédés de dissuasion ou de durcissement des cibles : c'est la prévention situationnelle. Une même labilité affecte les organes de pilotage de lutte contre l'insécurité - les Clspd au plan local - censés coordonner l'action des acteurs impliqués dans cette lutte, sans que la place de l'éducatif (*a fortiori* celle de la prévention spécialisée) soit toujours explicitement énoncée.

En réalité les plans (nationaux ou locaux) de prévention de la délinquance sont des ensembles flous – pour ne pas dire de véritables fourre-tout – mêlant des choses aussi diverses que, par exemple : la prévention des violences contre les femmes, la prévention au racisme, la lutte contre le décrochage scolaire et l’absentéisme, la sécurisation des établissements scolaires, le soutien à la parentalité, la lutte contre les conduites addictives, la vidéo-protection, la rénovation urbaine, l’aide aux victimes, etc. Et la liste est loin d’être close.

Au plan local, si les maires ont vu leurs pouvoirs singulièrement renforcés par la loi de 2007 (accroissement des pouvoirs de police, nouvelles prérogatives en matière familiale, réception d’informations couvertes par le secret professionnel, possibilité de constituer des fichiers automatisés nominatifs, etc.), les outils mis à leur disposition peuvent être utilisés dans différentes optiques, y compris de façon bienveillante pour les publics. Ainsi, comment les maires vont-ils traiter les informations qui leur sont transmises ? S’ils procèdent à des signalements systématiques, les services administratifs ou judiciaires ne risquent-ils pas d’être littéralement noyés sous les dossiers ? Plus largement, jusqu’où pourrait-on rendre responsables les maires (jusqu’à ce que l’on puisse les sanctionner ?) s’ils n’obtiennent pas les résultats escomptés²⁹ ? Etc.

Il n’en reste pas moins que les attentes sont fortes en matière de sécurité aujourd’hui. Dès lors, une pression est exercée sur les professionnels de la prévention afin que leur action ait des effets sur les comportements incivils et les illégalismes de leurs publics. Ainsi, le dernier rapport de la Commission interministérielle de la prévention de la délinquance (CIPD)³⁰ pointe du doigt l’insuffisance des fonds affectés à la prévention de la délinquance des jeunes et, sur un plan qualitatif, le caractère insuffisamment ciblé des actions de prévention envers les jeunes qui devraient en faire l’objet.

55

« Il ressort (...) des programmations départementales que beaucoup d’actions restent socio-éducatives et collectives sans lien direct avec la délinquance alors qu’il conviendrait de cibler ces actions en direction des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance, des mineurs primo-délinquants et de leurs parents afin d’éviter leur basculement dans la délinquance. Dans les orientations pour l’emploi du fonds pour 2012, la prévention de la délinquance des jeunes a été placée en tête des priorités et il a été demandé aux préfets de l’ériger en véritable « programme » mobilisant au moins un tiers des crédits des enveloppes qui leur sont déléguées (hors vidéosurveillance) ».

L’alternance politique de mai 2012 issue des résultats du scrutin présidentiel ne semble pas avoir fondamentalement modifié les orientations. Ainsi le guide de cadrage du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) de janvier 2013³¹ insiste-t-il toujours sur la nécessité d’accroître le volume d’actions spécifiquement dédiées aux jeunes auteurs de délits ou aux jeunes les plus exposés aux risques de délinquance – jeunes ayant des conduites à risques, décrocheurs scolaires, primo-délinquants, jeunes réitérants ou récidivistes, sortants de prison...; soit des jeunes qui constituent une part notable des publics de la prévention spécialisée.

Les exigences locales en matière de sécurité

La question de la bonne posture à adopter à l’égard des élus soucieux de la sécurité de leurs concitoyens n’est pas nouvelle dans l’histoire de la prévention spécialisée. En réalité elle se pose de façon récurrente – même si elle n’est pas formulée en ces termes - dans la mesure où les équipes de prévention

²⁹ Daadouch, 2012.

³⁰ CIPD, 2012.

³¹ CIPD, 2013.

sont souvent appelées suite à des problèmes de comportements de jeunes... et sont donc supposées contribuer à y mettre fin.

Quand on arrive quelque part, c'est que le maire s'est manifesté auprès du conseil général (...). L'alerte est souvent la même : on n'en peut plus de certaines situations avec les jeunes ! Ou bien le maire dit : je n'en peux plus des plaintes des habitants... Ce sont toujours les jeunes qui posent problème (...). C'est comme ça qu'on est arrivés à Miramas dans les années 1990 (...). C'était une démarche de la mairie, elle était de droite à l'époque. Y'a des jeunes qui faisaient chier (cadre Addap13).

Le risque n'est-il pas que les informations, l'expertise, l'ingénierie de projet, les ressources humaines et réflexives de la prévention spécialisée soient captés par les acteurs des politiques locales de sécurité, voire placés dans l'orbite communale, les municipalités occupant graduellement une position stratégique pour l'octroi des subventions au secteur associatif ? Les communes ne sont pas seulement des partenaires. Elles peuvent être aussi être des financeurs directs de postes de prévention (comme c'est le cas à La Ciotat) ou peuvent fortement influencer les financeurs présents sur leurs territoires (politique de la ville), dans un contexte de retrait des conseils généraux - comme on l'a vu tout au long de l'année 2013. Dès lors la qualité des échanges entre les associations de prévention et les municipalités est fondamentale. Mais jusqu'où les associations peuvent-elles s'associer aux politiques locales de sécurité si elles veulent se maintenir dans le champ de la protection de l'enfance ? Inversement, si elles ne contractent pas cette alliance, comment réagiront les maires et quels autres partenaires ou prestataires solliciteront-ils (cf. chapitre 7) ?

56

Sur les territoires (Miramas et Vitrolles) où les sociologues ont travaillé sur les liens entre la prévention spécialisée et les politiques locales de sécurité, comment ces questions se posent-elles ? Quels sont les liens (les alliances ou les défiances) entre les équipes de prévention de l'Addap13 et les cadres des politiques de sécurité, parmi lesquels les organes de contrôle social et de répression (polices, justice) ? Et les craintes de la prévention spécialisée d'être un *adjuvant de l'ordre social* sont-elles fondées ?

Intentions, enjeux et menaces

La prévention de la délinquance c'est une diversité d'actions. Et tous peuvent y prendre part : les conseillers d'éducation, les policiers, les animateurs. Ils ont vu, à l'Addap13 en particulier, qu'on ne construisait pas des Big Brother sociaux et que leurs craintes n'étaient pas fondées (coordonnateur Clspd).

En nous basant sur les entretiens réalisés auprès des partenaires, des cadres communaux et des représentants des services de l'Etat, l'on n'est apparemment pas sur des territoires où prévalent des politiques sécuritaires conduites par des *maires-shérifs* ; ainsi et au contraire utiliseraient-ils avec parcimonie et discernement les outils et les pouvoirs que leur procure la loi de 2007. Ils seraient plutôt enclins à penser que l'insécurité n'est pas soluble dans la seule délinquance, que les solutions pour garantir la sécurité des habitants sont diverses et multiples, enfin que les problèmes sont autant ou plus ceux de l'insécurité sociale et du vivre ensemble que ceux de la délinquance ; nous y reviendrons.

Dans le volet Citoyenneté et prévention de la délinquance du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Miramas, la lutte contre la délinquance est indissociée de la lutte contre le sentiment d'insécurité et les jeunes sont considérés autant sous l'angle

des délits qu'ils peuvent commettre que de ceux qu'ils peuvent subir. Quant aux actions préconisées, elles sont diverses et loin d'être exclusivement ciblées sur les jeunes, tant au niveau des intentions (Assurer le partenariat entre les différents acteurs présents sur le quartier ; Réguler les tensions, les conflits entre individus, et entre individus et institutions ; Agir contre l'isolement des personnes) qu'au niveau des actions (Mesurer le sentiment d'insécurité et en identifier les causes; Réunir régulièrement les partenaires ; Assurer une présence humaine durant les heures où le sentiment d'insécurité est le plus fort par la mise en place d'une unité de médiation ; Soutenir la mise en place d'actions de proximité par les habitants des quartiers prioritaires). Dans le même document il est noté que, à l'occasion du projet de création d'un observatoire de la vie des quartiers, si les membres du Clspd avaient émis la volonté de « se doter d'outils d'analyses en matière d'observation de la délinquance constatée et ressentie », la commune a au final trouvé plus pertinent de ne pas se centrer sur la seule délinquance au profit d'une approche plus globale incluant cinq thématiques : l'emploi et le développement économique, l'habitat et l'environnement urbain, la santé et l'accès au soins, la réussite scolaire et la sécurité et la prévention de la délinquance.

Toutefois, les maires (de gauche comme de droite) sont les garants de l'ordre public local et de la tranquillité de leurs concitoyens et à ce titre sont, doivent être ou au moins paraître soucieux de toutes les nuisances vécues par leurs administrés. A Miramas et à Vitrolles, ce sont des maires socialistes partisans d'une *gauche réaliste*, qui ont pu observer les pesanteurs et les limites des grandes politiques publiques. Pragmatiques, ils sont friands de solutions plus que de concepts. Sur les deux sites, ce sont des maires investis et volontaristes qui entendent *a minima* avoir un droit de regard sur les actions exercées dans leur ville, y compris celles qui relèvent du champ social et éducatif. Tous deux ont en outre le souci que leur ville devienne une ville *normale*, ce qui signifie en particulier une ville qui ne soit plus sous assistance ou *perfusion* (sociale et éducative).

57

Ah, des partenaires, y'en a ! Même si on n'est pas toujours sur la même longueur d'ondes. Peut-être qu'il y en a trop en fait. En plus y'a plein de structures qui viennent manger leur part du gâteau (...). Ce que je ferais sur la ville ? Je créerais des lieux de rencontre, un bowling par exemple. Même si c'est commercial et conso... Cela ne sert à rien de multiplier les acteurs sociaux si au final les gens ne peuvent pas vivre normalement. Or ce ne sont pas les travailleurs sociaux qui vont ouvrir un bowling (élu).

Enfin, ces deux maires et leurs équipes craignent la prise de pouvoir par les formations partisans d'extrême-droite, dont ils ont pu vérifier sur le terrain qu'elles avivent très fortement les thématiques liées à la délinquance et à l'insécurité.

La menace du Front national sur les quatre sites. A Vitrolles, aux élections législatives de 2007, les deux candidats d'extrême-droite (dont Bruno Mégret) ont fait moins de 10% des voix. Mais aux législatives de 2012, le candidat du FN a remporté plus de 27% des voix. L'on observe une même tendance pour les élections présidentielles : Jean-Marie Le Pen a remporté 16% des suffrages en 2007, Marine Le Pen montera le score à 27% en 2012. La menace semble encore plus prononcée à Miramas. L'on note la même progression de voix aux élections présidentielles : 18% en 2007 et 31% en 2012 où la candidate du FN arrive en tête. Et surtout aux législatives : en 2007 le candidat du FN fait 9% des voix au premier tour et ne peut se maintenir au second tour. Mais en 2012 la candidate de ce parti remporte 48,5% des suffrages (après désistement du candidat de l'UMP) très peu loin derrière le candidat du PS. Le même phénomène s'observe à La Ciotat : de 14% à plus de 23% des voix aux élections présidentielles et d'environ 7% à

38% des voix pour les élections législatives. Et dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille : Le Pen fait 17% des voix aux présidentielles de 2007, sa fille monte à 24% en 2012 ; aux législatives de 2007, les candidats du FN (à l'époque l'arrondissement était divisé en deux circonscriptions) font respectivement moins de 10% et de 13% des voix, mais à celles de 2012 (une circonscription), le candidat remporte 25% des voix au premier tour et 40% au second.

La menace du Front national est sérieuse dans les Bouches-du-Rhône – à l'heure où nous écrivons ces lignes, elle hante le moindre discours politique local à l'approche des élections municipales de 2014. Et elle est un argument clairement mis en avant par certains élus pour convaincre de la nécessité d'engager une politique efficace en matière de prévention de la délinquance.

Extrait des premières pages du rapport de Bernard Reynes pour le CIPD³². « Si, à l'exception du scrutin régional, la poussée du Front National reste contenue sur Châteaurenard, une explication est à trouver dans la détermination du maire et de son équipe municipale à avancer dans le domaine de la prévention de la délinquance, sans considérer la délinquance comme une fatalité et avec la ferme volonté de mettre en œuvre les prérogatives que lui donne en la matière la loi du 5 mars 2007 (...). Les élus qui ont participé au groupe de travail (...) ont souhaité pouvoir apporter des réponses rapides et visibles à des faits de faible gravité ne faisant pas l'objet de poursuites judiciaires mais ayant un impact sur la tranquillité publique et le sentiment d'insécurité. Souvent ce sentiment d'insécurité s'alimente lui-même d'un sentiment d'impunité face à des actes dont la répétitivité et/ou le caractère notoire suscite exaspération et incompréhension des riverains ».

58

La sécurité : un espace concurrentiel

Pour toutes ces raisons, les maires de ces deux villes – mais c'est sans doute vrai de tous les maires – sont sommés de prendre à bras-le-corps les questions d'insécurité et de délinquance et de fournir des gages d'intérêt pour cette question, des gages si possible visibles, support à communication. Dans cette optique, l'installation de caméras de vidéosurveillance, la sécurisation des sites ou l'accroissement des effectifs des polices municipales, par exemple, produisent d'incontestables effets de visibilité – la question de savoir s'ils rassurent les citoyens et œuvrent efficacement à la lutte contre la délinquance appelant des réponses pour le moins controversées. C'est pourquoi, en plus d'être des assemblages hétéroclites, les politiques de sécurité (par conséquent les politiques de prévention) sont aussi des espaces concurrentiels, tant en termes réflexifs que financiers.

Nous, on est en lien étroit avec la politique de la ville, mais le responsable de cette politique est souvent en conflit interne à la mairie. Ils ont mis des caméras, je ne sais pas pour combien de millions d'euros il y en a. Il leur a dit : OK on va mettre des caméras puisqu'on a les financements mais cet argent on pourrait aussi le récupérer et payer des salaires de médiateurs (...). A la mairie certains sont convaincus que mettre des médiateurs ça ne sert à rien et qu'il faut mettre des caméras donc il a joué cette carte-là (...). Y'a un mal-être évident chez les habitants, chez les gens en général qu'on sent aujourd'hui plus important qu'hier. Donc y'a des gens qui disent : les éduc, ça sert à rien, on récupère le fric on met des caméras en plus et on sera tranquilles. On déplace le problème mais bon... D'ailleurs, c'est marrant, au centre ville ils ont mis des caméras, tu voyais le jeune qui dealait et qui s'est déplacé. Tu ne règles rien du tout, tu règles une

³² Reynes, 2010. Député des Bouches-du-Rhône, B. Reynes est également maire de la commune de Châteaurenard.

tranquillité très locale, tu règles ce problème-là mais tu ne travailles pas sur le fond. Travailler sur le fond, c'est du temps, de l'argent et des professionnels. Alors le responsable de la politique de la ville, parfois il est soutenu par le maire mais parfois il est moins soutenu parce qu'il y a d'autres enjeux politiques, départementaux, nationaux (...). Le maire, y'en a tellement qui vont le voir en lui disant « ça sert à rien le social, faut mettre des caméras, faut mettre des flics », voilà, c'est des enjeux de ce type (cadre Addap13).

Si les éducateurs de prévention spécialisée peuvent ne pas se sentir concurrencés par les caméras de vidéosurveillance (à tort selon nous), ils ressentent néanmoins diverses pressions. Considérés comme des professionnels au service d'une collectivité, ils ne peuvent ignorer les demandes notamment issues des systèmes d'information qui ciblent de façon individuelle les problèmes. Par exemple, lorsque le coordonnateur du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (Clspd) les informe que cinq jeunes ont commis une dégradation dans le hall d'immeuble de telle rue, tel jour et à telle heure, ou bien qu'il y a eu un feu de poubelle à tel endroit dans un quartier, deux questions leur sont en réalité posées : le saviez-vous ? Et qu'allez-vous faire ? Dans ce cas, l'on attend peut-être d'eux qu'ils adoptent une logique d'enquête et s'emploient à faire de la dissuasion urbaine ou de la sécurisation des espaces, alors que leur posture professionnelle est d'aller à la rencontre des jeunes pour nouer une relation de confiance ouvrant vers un accompagnement libre et consenti. Aux dires des professionnels de l'Addap13, ce type de sollicitation se serait accentué depuis quelques années, en particulier lorsque les demandeurs sont aussi les financeurs.

Quand on a eu une subvention du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour le projet vidéo, c'est comme si on avait signé un serment d'allégeance. Alors que cette subvention représente un millième ou même encore moins du budget de l'Addap13 (...). J'ai vu l'évolution toutes ces dernières années. Ça a changé en 2000 en particulier, avec le rapport Brévan-Picard. Ça a changé la donne. J'en ai vu la traduction sur le terrain. La prévention spécialisée a été considérée comme un moyen et comme un outil de la politique de la ville (cadre Addap13).

59

Et des éducateurs peuvent de fait être inquiets.

Il y a une vraie volonté de savoir du maire. En fait ce n'est pas pour comprendre davantage le jeune, mais c'est pour savoir. Le pouvoir qu'ils peuvent tirer du savoir me fait peur. Et puis ils transmettent mal ces informations, ça peut aller à la police. Et la police en général, elle tape. Elle tape souvent et mal (éducatrice Addap13).

A propos d'un animateur sportif avec lequel des éducateurs rechignent à travailler, un chef de service explique : « Le problème, c'est qu'il est vécu comme le bras armé du coordonnateur du Clspd. (...). Donc tout ce qu'on dit à l'animateur est répété au coordo (...). Et lui veut absolument qu'on travaille avec cet animateur sportif. Mais ça se travaille une coordination, ça ne s'impose pas. Et le coordo, faut pas oublier, il réunit de l'info. Pourquoi ? Pour les donner au maire, voire monter un dossier à charge contre le jeune. Les éducateurs disent qu'ils ont entendu cet animateur arriver et dire : « Alors, ils sont où les délinquants ? Parce qu'on m'a demandé de travailler avec eux ».

Tactiques et manœuvres de la prévention spécialisée

A notre sens, les équipes de prévention spécialisée n'ont pas d'autre choix que de procéder à des décodages continués des politiques locales de sécurité conçues et mises en œuvre sur les territoires où

elles interviennent, afin de déterminer les intentions et d'évaluer les actions derrière les textes, les doctrines, les effets d'annonce et les enjeux partisans. Qu'elles le veuillent ou non, elles doivent aussi devenir des experts de ces politiques afin d'envisager la place qu'elles peuvent y prendre. Donner ou ne pas donner telle information, être ou ne pas être dans tel dispositif, coopérer ou non avec tel partenaire, s'associer ou pas à telle décision... se discute, se juge, s'estime. C'est à ce travail permanent de sondage et à diverses *manœuvres* que les professionnels de la prévention doivent procéder afin d'accommoder leurs pratiques aux environnements, des plus alliés aux plus hostiles, mais éventuellement aussi afin d'accommoder les environnements à leurs pratiques. Car dans le champ de la sécurité tout diagnostic est performatif ; il contribue à définir son objet. Porter un diagnostic sur les politiques de sécurité c'est aussi contribuer à les définir et éventuellement à les transformer.

Les modèles formels

En théorie, trois modèles non exclusifs l'un de l'autre peuvent inspirer leur action : la protection, l'alliance et la voix de l'éducatif³³. L'Addap13 en use variablement suivant les territoires, les situations et les événements, les acteurs en présence et leurs résolutions.

Se protéger, c'est ne pas dire ce que l'on fait, ne pas participer pas aux instances partenariales, ne pas fournir certaines informations, etc. Les informations écrites en particulier peuvent être tenues sous haute vigilance. Ainsi certains professionnels rechignent-ils à remplir les DASPI (Document Accueil et Suivi du Parcours Individuel) qui recensent les difficultés des jeunes (qu'elles soient repérées par l'éducateur ou confiées par le jeune ou sa famille) et les actions engagées pour y répondre. Notamment parce qu'ils s'interrogent sur les destinataires potentiels de ces documents et sur l'usage qui pourrait en être fait – des éducateurs se demandent par exemple si le maire ou le coordonnateur du Clspd pourrait y avoir accès. De même, certaines informations issues des bilans des services font l'objet d'une diffusion surveillée ; ainsi le taux de jeunes en « grande difficulté » (cumulant au moins quatre critères de risques sociaux) n'est pas communiqué de peur qu'il soit demandé de transmettre aux maires (et au président du conseil général) les noms des jeunes concernés. La protection peut cependant être le signe d'un resserrement sur l'identité professionnelle de la prévention spécialisée, avec un affichage de la *doxa*, ce qui n'est pas sans risques car cela peut renforcer les préjugés à son égard de la part d'acteurs qui veulent des solutions pragmatiques et des partenaires engagés – ne pas dire ce que l'on fait et se retrancher derrière une doctrine qui n'a de sens que pour ses initiés peut faire peser les soupçons.

A une époque l'Addap13 n'était pas très claire. Ils disaient beaucoup : non, notre travail n'est pas ça ou ça. Mais je ne comprenais pas certaines de leurs... La libre-adhésion, par exemple... enfin, un jeune ne vient pas de lui-même, ce n'est pas vrai ! Il y avait plein d'incompréhensions et en fait ils prenaient et faisaient un peu ce qu'ils voulaient (...). On se fout de la libre adhésion. C'est de la foutaise. On voit mal un jeune de quatorze ans dire : j'ai besoin de vous (centre social).

La tactique de l'alliance vise à développer des pratiques d'intervention avec des partenaires partageant de mêmes règles déontologiques et de mêmes principes d'action. Il s'agit de former une « communauté éducative élargie » dont les membres parlent d'une même voix et peuvent se représenter les uns les autres, tant auprès des acteurs extérieurs qu'auprès des publics – c'est une posture forte à Vitrolles.

³³ Pour ce paragraphe, nous nous inspirons largement du travail de M. Boucher (2011).

Il nous faut un tronc commun pour un travail commun, pour créer ce qui est bon pour la population. Des valeurs communes qui engendrent des postures communes. Et puis faire preuve de réelle solidarité aussi, de bienveillance, afin qu'on évite les dégâts (centre social).

Cette alliance n'a d'intérêt que si la communauté ainsi constituée propose *a minima* des visions alternatives. Par exemple en matière de prévention de la délinquance.

La prévention de la délinquance ? Ouf c'est compliqué... Délinquant, ça ne veut pas dire grand-chose. A partir de quand est-on délinquant ? Mon fils qui commet un excès de vitesse est-il délinquant ? Ce qui importe c'est de repérer et faire de la prévention auprès d'enfants ou d'adolescents qui ne vont pas bien et qui peuvent se mettre en danger à plein d'égards (Centre communal d'action sociale).

Cette tactique rencontre néanmoins deux limites. Pour que cette communauté d'acteurs puisse exister, il importe de créer les espaces propices à ce type de concertation, ce qui n'est pas simple à une époque où ce modèle de pensée est justement supplanté par des modèles de traitement pragmatique de situations individuelles.

Au cours d'une réunion pilotée par le coordonnateur du Clspd le cas d'une jeune fille est évoqué. C'est une jeune fille en grande difficulté mais pas délinquante. Comment se fait-il que son nom ait été transmis au coordonnateur du Clspd ? s'interroge un cadre de l'Addap13 : « je ne comprends pas que ce soit le coordo du Clspd qui parle de cette jeune fille. C'est une jeune fille en danger et pas une jeune fille délinquante. En fait c'est un partenaire qui a saisi le coordonnateur. Mais pourquoi ne nous ont-ils pas appelé, nous ? Ou à la limite les assistantes sociales ».

61

Et il importe que cette communauté éducative développe de réelles capacités d'agir... gage de sa crédibilité.

Reste la *voix de l'éducatif*. Cette tactique consiste à prendre une place dans les instances où sont conçues les politiques de sécurité (qu'elles incluent ou non un volet préventif), afin d'y défendre l'approche éducative et en nourrir les dispositifs. C'est à peu près l'inverse de la protection car elle suppose une mise en visibilité de la prévention spécialisée, une conviction forte de sa puissance professionnelle et une double capacité d'expertise et d'animation. Il s'agit en d'autres termes de ne pas craindre *a priori* la prévention de la délinquance mais de la faire à sa façon.

Et les manœuvres réelles

Sur leurs lieux d'intervention il n'est pas certain que les équipes élaborent et mettent en œuvre de quelconques tactiques – au sens formel où nous les avons exposées. Elles ne cessent en revanche de *manœuvrer* pour se tenir au plus près de leurs missions tout en essayant de peser sur les décisions qui peuvent avoir des effets pour leurs publics, en particulier celles qui touchent aux questions de délinquance et de sécurité. Pour ce faire, nul modèle ou schéma, mais des essais, des accommodements, des coups, des ruses, des négociations et d'incessantes coopérations locales toujours remises à l'ouvrage – y compris en interne, au sein des équipes elles-mêmes.

Poser les limites. Comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre sur les partenaires, les professionnels de prévention adoptent rarement une posture *a priori* défensive. Ils exercent plutôt une vigilance continue en réponse aux sollicitations qui leur sont adressées, au regard des critères de leur action (l'intérêt du jeune, la protection de l'enfance, le respect de l'intimité des publics, etc.). Si à leurs yeux ces critères ne sont pas suffisamment pris en compte, ils peuvent dès lors désertier certaines instances.

Une commission absentéisme existe depuis environ deux ans sur ce territoire. Les éducateurs de l'Addap13 y sont d'abord allés puis se sont retirés puis ont de nouveau été sollicités pour y participer. Un cadre raconte : « Le coordo du Clspd m'a ré-interpellé. En fait ce qui gênait mes collègues c'est qu'il y avait des noms. Je leur ai demandé s'ils avaient expliqué pourquoi ils n'y allaient plus car il faut expliquer cela. J'ai contacté le collègue pour avoir des documents sur cette commission. J'ai eu une invitation pour la prochaine réunion. A cette invitation étaient joints deux tableaux avec le nom et le prénom de jeunes et des points sur eux, la problématique familiale, des problèmes de comportement, etc. Ce listing a été envoyé à tout le monde, par mail, via les secrétariats. Selon moi, certains éléments n'étaient pas à communiquer. Par exemple on trouvait des choses comme : « est souvent dans les bagarres », « a des problèmes familiaux », etc. Qu'est-ce que ça apporte de mettre ça ? Certes, tout est lié, mais... on peut parler du passé du grand-père aussi ! Et c'était une liste, ce qui est contraire aux préconisations de la CNIL. J'ai d'ailleurs téléphoné à un juriste qui m'a dit que c'était limite. On est dans la protection de l'enfance quand même ! J'ai appelé le principal du collègue et il m'a dit qu'il comprenait mon problème. Si on doit revenir dans cette commission alors il faudra régler ce problème. Les informations sur les jeunes pourraient circuler. Et, circulant, elles pourraient être utilisées contre les jeunes. Et est-ce que les jeunes et leurs familles sont au courant que ces informations existent ? Ce genre d'informations pourrait stigmatiser et créer des assimilations, du genre : l'absentéisme mène à la délinquance. Depuis que je suis intervenu, le listing n'a pas été envoyé, en tout cas pas à nous. Donc l'Addap13 dit des choses et permet de remettre de l'éducatif ».

Détourner les informations. Mais ils peuvent tout aussi bien adopter une attitude à la fois plus subtile et plus offensive, concernant notamment un point de crispation majeur dans le débat sur la loi de 2007 : la création et la circulation des informations. Loin de seulement s'en méfier, les éducateurs peuvent au contraire se servir de ces informations, d'une part pour affiner la connaissance de leurs publics mais surtout pour produire de la *contre-information*.

Cette éducatrice se sert des informations issues de la cellule de veille préventive (auquel elle ne participe pas) pour examiner ce qui est dit de chaque jeune et corriger le tir : « Je n'approuve pas ces commissions, mais en fait je m'en sers. Par exemple je vais en rajouter un max sur certains jeunes, charger sur les aspects sociaux et éducatifs pour casser l'image négative du jeune au niveau de la ville (...). Avec la cellule, j'ai des infos sur certaines situations. Par exemple je vois que tel jeune de quatorze ans ne va plus à l'école. Ou alors que des jeunes que je connais font plein de conneries. Alors je vais leur proposer un chantier éducatif. Comme ça le coordo du Clspd pensait qu'ils étaient foutus et moi je montre autre chose (...). Donc j'utilise l'outil, oui. Il m'apporte des choses que je ne connais pas sur les jeunes. Donc finalement c'est bien ».

Dès lors – et contrairement à la condamnation qu'ils affichent à l'égard des systèmes d'information – les éducateurs sont en réalité tout à fait capables d'utiliser ces outils à leurs fins.

Jouer avec l'anonymat et le nominatif. De même sont-ils capables de *jouer* avec leurs propres principes d'action. Par exemple l'anonymat dont les professionnels sortent... lorsque leurs publics eux-mêmes en sortent en donnant leur nom et leur prénom. Mais en ce qu'ils peuvent aussi personnaliser à l'excès la présentation d'un jeune lors d'une rencontre avec un partenaire – s'il leur semble que cette personnalisation va dans son intérêt (par exemple lors d'un échange avec un conseiller d'une mission locale afin de ciseler au mieux la proposition qui peut lui être faite). Ou pour porter au plus près des lieux de pouvoir et des organes de décision (par exemple en mairie) telle ou telle situation alarmante qui pourrait ainsi être résolue.

On pourrait utiliser les Clspd pour faire concrètement avancer la situation d'un jeune. Par exemple renvoyer au maire une urgence sur telle ou telle situation (éducateur Addap13).

Quand au Clspd on me parle de tel ou tel jeune qui pose problème, je réplique en parlant d'untel qui a des problèmes de logement, untel des problèmes d'insertion professionnelle, etc. Maintenant, ils ne m'emmerdent plus (cadre Addap13).

Mener la guerre des images. Les indicateurs objectifs de décrochage des quartiers populaires par rapport aux normes du bien-être social se doublent d'indicateurs subjectifs faits de ressentis, de mots et de représentations, qui sont aussi importants que les premiers. Comment définir les quartiers ? Que dire de leurs habitants ? Doit-on parler de *jeunes difficiles* ou de *jeunes en difficulté* ? Etc. Le vocabulaire est un enjeu fondamental et la rhétorique une arme. Les éducateurs ne l'ignorent pas et disposent d'un indubitable capital langagier, une gamme verbale et de façons de dire – persuasion, séduction, silence, menace... – qu'ils savent faire varier en fonction de leur interlocuteur. Et dans les faits, ils passent un temps non négligeable à élaborer une autre image de leurs publics.

63

Je suis en train de réfléchir à un chantier dans lequel j'aimerais embarquer un jeune. Le but c'est de lui donner une autre image. Il a très mauvaise réputation... tout le monde veut lui tomber dessus. Je pense que s'il participe au chantier, les peintures dans les cages d'escalier et surtout enlever un graf avec les têtes des jeunes qui font peur aux habitants, alors il donnera une autre image de lui-même (éducatrice Addap13).

La journée éducative, ça produit des choses étonnantes. Par exemple des jeunes qui étaient exclus ont préparé un déjeuner pour la principale de leur collège. Donc ça peut marcher. Ce que fait l'éducateur, là, c'est montrer que le jeune peut être une autre personne (cadre Addap13).

Et à casser la *radicale étrangeté* supposée exister (souvent exagérée et mise en scène) entre certains jeunes (les publics de la prévention spécialisée) et les autres jeunes. Pour ce faire, ils découvrent et donnent à voir les similarités et ils estompent ou brouillent les différences.

On a travaillé avec un groupe de huit jeunes pour qu'ils élaborent leur projet de future aire sportive. Ils ont envoyé leur projet à l' élu chargé de l'urbanisme (...). Ils avaient deux possibilités : soit ils avaient un city-stade rapidement, soit ils maintenaient leur projet mais ça demandait un an et demi. Et les jeunes ont dit : on garde notre projet. L' élu était étonné car on dit toujours que les jeunes sont dans l'immédiateté. Et là il a vu qu'ils étaient capables d'attendre un an et demi. La suite ça va être de passer de l'écrit au dessin (...) or tous ces jeunes ont des problèmes de concentration à l'école. Mais déjà

ils réussissent à rester plus d'une heure concentrés pour élaborer un projet, le leur (éducateur Addap13).

En donnant à voir une autre image des jeunes – dans un champ où les images sont fondamentales –, les professionnels de la prévention spécialisée pratiquent des formes d'élongation qui sèment le trouble dans les représentations.

Désindividualiser... les cas individuels. La connaissance particulière que les éducateurs ont de leurs publics (et dont on les crédite) leur permet – et pourrait sans douter leur permettre davantage à l'avenir – de désindividualiser certains comportements afin de les replacer dans des systèmes de relations. Ces comportements peuvent dès lors n'être plus seulement compris comme des propriétés de l'être du jeune ou comme des capacités morales mais comme la traduction de situations.

Une éducatrice appelle le conseiller principal d'éducation d'un collègue à propos d'un jeune qui va se voir proposer un redoublement. Elle pense que ce n'est pas une bonne idée et qu'il vaut mieux lui proposer une 5^{ème} d'insertion, sinon il risque fort de se démotiver. Elle en a parlé avec le jeune. Il a déjà redoublé une fois, il va faire « papa » avec des petits de 6^{ème}. Elle explique que ce jeune garçon a de fait été souvent absent durant l'année. Mais ses absences ont en grande partie coïncidé aux moments où sa mère avait quitté la maison. Maintenant que sa mère est de retour, le jeune va mieux et l'on peut dès lors parier qu'il ira mieux à l'école aussi.

L'incompréhension des codes scolaires en particulier, si souvent déplorée par les enseignants et si souvent mise sur le compte d'attitudes personnelles du jeune (ou du substrat culturel de sa famille), pourrait ainsi être partiellement levée.

64

On a une famille qui est dans le circuit depuis quatre ans. Les enfants ont eu des problèmes dès l'école primaire. Différentes tentatives ont été faites, ça coïncit. Au cours d'une réunion où était l'Addap13 on a pu comprendre pourquoi un des enfants se comportait comme ça. L'éducatrice avait pu approcher la famille et détecter des choses. Ce n'était plus le problème du jeune seulement mais celui de sa famille (responsable Programme de réussite éducative).

Interroger le fonctionnement des institutions. Pour ce faire, les éducateurs peuvent (doivent ?) aller jusqu'à inciter les institutions à s'interroger sur leurs pratiques et sur leurs modes de fonctionnement. De nombreux exemples concernent l'Education nationale, acteur qui prend une place croissante dans les partenariats tant l'école a pris une place croissante dans les trajectoires des enfants et des adolescents – et tant l'on sait qu'elle peut être une butée sur le chemin des illégalismes, voire constituer une alternative aux carrières délinquantes. Mais, symétriquement, elle est devenue un espace particulièrement anxiogène pour les élèves et pour les parents – et pas uniquement dans les milieux populaires.

On s'interroge sur l'exclusion de certains jeunes par l'Education nationale. Notre objectif à nous c'est aussi de voir comment l'Education nationale peut éviter de se débarrasser de certains élèves. Et ça, tout dépendra des relations qu'on aura avec eux (cadre Addap13).

Avec le collègue on se rencontre toutes les trois semaines environ pour échanger sur des faits ou sur des comportements de jeunes qui pourraient décrocher ou poser des problèmes internes ou externes. A la dernière réunion on a parlé de sept jeunes dont cinq étaient connus de l'Addap13. Je vais aller auprès de ces cinq jeunes voir si le diagnostic du collègue colle avec ce que je vois dans la rue et dans les familles. Et on

verra si on aboutit à un diagnostic commun. Pour les deux que je ne connais pas... mais qui sont des proches des jeunes que je connais, je vais essayer d'entrer en contact avec eux en leur disant que j'ai entendu parler d'eux au collège (...). Le but c'est aussi de voir comment les jeunes vivent tout ça, ce qu'ils ont à en dire (éducateur Addap13).

Dans certains cas, des équipes peuvent aller jusqu'au quasi rapport de force avec les institutions, si elles ne jouent pas leur rôle ou si elles vont à l'encontre de l'intérêt des publics.

On a un problème avec un collège. Moi je trouve qu'ils dysfonctionnent. Je ne suis pas là pour régler leurs dysfonctionnements internes, par contre je suis là pour régler les effets que cela peut avoir sur les jeunes. Et je peux aller au conflit. Par exemple il y a trois mois, un jeune de quinze ans a fait une connerie, il s'est fait viré et a été orienté dans un collège à Cassis parce que les deux autres collèges de secteur étaient pleins. Pour le jeune et sa famille, ce n'était pas possible : trop loin et trop cher. Donc il s'est retrouvé dans la rue et a commencé à dealer. J'ai été mis au courant de la situation par un éduc et j'ai appelé le principal adjoint. Certes le minot avait fait une connerie mais voilà comment on crée un délinquant potentiel. Le principal adjoint m'a dit que c'était compliqué et qu'il ne pouvait rien faire. Je lui ai répondu que nous on pouvait faire et on allait faire. J'ai appelé l'inspection académique en disant que je n'acceptais pas que ce gamin se retrouve à la rue. Ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas de solution, alors je leur ai dit que j'allais contacter le médiateur de l'Education nationale et foutre un gros bordel. Et j'ai rappelé le collège et je me suis frotté avec eux. Parfois ce sont les éduc qui montent au créneau mais là, comme on avait affaire à la principale du collège, je m'en suis occupé (...). Et au final on lui a trouvé une place dans un collège de secteur. En même temps on a dit au jeune qu'on s'engageait pour lui et que les conneries c'était fini (cadre Addap13).

65

Monter en problématisation. Quoique la relation éducative personnalisée soit au cœur de son action, l'ambition de la prévention spécialisée est (pourrait être) de transformer un cas concret en un problème général ; c'est le volet collectif de leur action. En d'autres termes elle peut ou pourrait être porteuse de problématiques plus larges sur la vie des jeunes et de leurs familles ou sur la situation dans les quartiers.

Quand des jeunes squattent un hall d'immeuble, on va dire : ces jeunes posent problème. Mais nous en prévention spécialisée, on va dire : si cette cage d'escalier est comme ça, c'est qu'il y a un problème de vivre ensemble entre les familles en grande précarité. La prévention va déconstruire... elle va élargir la problématique. Enfin elle va essayer (cadre Addap13).

Elle peut au final proposer un regard décalé sur les quartiers et sur les publics, dans une logique de protection de l'enfance, au moins pour protéger les jeunes et leurs familles des impatiences sociales qui sévissent aujourd'hui.

Et leurs effets sur le terrain

Quels effets ces *manœuvres* ont-elles auprès des acteurs impliqués dans les politiques locales de sécurité ? Les procédés exposés ci-dessus et mis en œuvre par les professionnels de la prévention spécialisée ont-ils un impact sur les représentations et sur les pratiques des acteurs chargés de conduire les politiques relatives à la délinquance des publics ?

A Miramas

Après une récente période problématique et mouvementée, l'Addap13 est reconnue comme un partenaire à part entière par les cadres de la ville et par les acteurs des politiques de sécurité. Leur connaissance du public est de nouveau mise en avant.

C'est un partenaire essentiel du territoire. On a 40% de jeunes dans les quartiers, un fort taux de chômage, des gens faiblement qualifiés. Ils ont toute leur place ici. Ils sont au contact du public et nous font remonter des choses. Ils ont une connaissance du public. C'est leur cœur de métier (politique de la ville).

Ainsi que leur position peu doctrinale – comme cela peut être en revanche reproché à d'autres équipes ou, plus largement, à la prévention spécialisée en général lorsqu'elle adopte trop longtemps ou trop souvent une attitude de protection.

L'Addap13 fait partie des partenaires privilégiés, on a la chance d'avoir la prévention spécialisée ici. Et on n'a pas une prévention dogmatique. Ils ne se ferment pas dès qu'on aborde la question des échanges et du partage du secret. Ils ont compris que les choses avaient évolué avec la loi de 2007 (...). Ils sont aussi importants que la police (Clspd).

La police nationale elle-même estime non seulement que les politiques de sécurité peuvent intégrer un volet préventif ; en d'autres termes qu'il y a de la place pour la prévention dans la résolution des agissements délinquants.

66

C'est un partenaire nécessaire et indispensable. On fait de la prévention avec eux (...). En fait on laisse faire d'abord l'Addap13 et on voit ce qui se passe (...). On se met d'accord entre nous. On les laisse faire, sauf s'il y a urgence, là j'interviens. Par exemple une gamine qui se livrerait à la prostitution, là j'interviens. Je ferai un PV de saisine mais je ne mouille jamais l'Addap13 (police nationale).

Mais aussi – ce qui est plus rare – qu'un travail de prévention peut être efficace. Et, là encore, c'est la présence des éducateurs sur le territoire de vie des jeunes qui est considérée comme une véritable plus-value.

Ils vont au contact de la population. Ils sont dans la proximité. On ne peut pas le faire, nous, ça. On se confie moins à quelqu'un qui est de la police. On a moins peur d'eux que de nous (...). Ça fonctionne à peu près bien comme ça. Il y a une très bonne relation de confiance entre les deux chefs de service et moi. Ils me disent ce qu'ils peuvent me dire et inversement. On est carré avec eux, on est en symbiose avec eux (police nationale).

Notons que les deux chefs de service de l'Addap13 auxquels ce responsable de la police fait allusion sont celui de l'équipe de prévention spécialisée et celui de l'équipe de médiation sociale (cf. chapitre 7).

On travaille tous pour le bien commun et on a une bonne relation même si on a des visions différentes des choses. En étant sur le terrain, en étant mobilisés sur certaines situations, ils nous évitent d'être toujours dans la répression (police nationale).

Même son de cloche du côté de la police municipale, qui illustre les effets positifs du partenariat lorsqu'il permet de faire évoluer les représentations et les doctrines d'action. Toutefois, dans les propos ci-

dessous, ce responsable évoque surtout l'action de l'équipe de médiation sociale et éducative de l'Addap13.

Le Point police existait avant mon arrivée (...), j'ai été bien accepté par le groupe. Ça marche par la confiance et le professionnalisme (...). Dans ce Point police on parle de familles particulières et on travaille ensemble sur le type de réponses : du social ou du pénal ? On essaie de comprendre le truc ensemble. C'est clair que je comprends différemment les choses quand je suis sur la voie publique. Oui, je me suis ouvert sur le social, vers les gens et le fait de les aider. Avant, je n'aurais jamais conduit quelqu'un vers les services sociaux, par exemple (police municipale).

A Vitrolles

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, quasiment toutes les associations et les services sociaux, y compris les éducateurs de prévention spécialisée, ont adopté une posture très défensive par rapport à la municipalité lorsque celle-ci était entre les mains du MNR. Dès lors les nouveaux acteurs des politiques locales (politique de la ville, Clspd, service municipal de la jeunesse...) ont eu du mal à se faire reconnaître. A l'époque du MNR, la seule option défendue et mise en pratique à l'égard des délinquants se réduisait peu ou prou à l'intervention répressive de la police. Il a fallu du temps pour que s'élabore peu à peu une conception faisant place à l'éducatif et à la prévention. Cela a nécessité – à certains égards cela nécessite encore – que la méfiance entre les acteurs de terrain et les techniciens municipaux soit surmontée.

On a eu pas mal de divergences au début. Je venais d'arriver. J'avais besoin de coopération avec les éducateurs. J'avais besoin de leur expertise. On avait des échanges mais jamais sur des points précis, à cause de ma fonction, parce que je représentais la ville, la police et la justice (Clspd).

67

Peu à peu, les relations se sont détendues, les positions des uns et des autres devenues moins doctrinales et les professionnels de la prévention ont pu prendre place dans les instances où s'élaborent les politiques relatives aux habitants des quartiers. Les équipes éducatives conservent toutefois une grande vigilance, en particulier à l'égard de la police. Contrairement à Miramas (et à l'époque où l'enquête a été réalisée), les relations entre les forces de l'ordre et l'Addap13 sont quasi inexistantes ; comme elles le sont du reste entre les forces de l'ordre et l'ensemble des partenaires de terrain.

C'est dur de travailler avec la police, on a des attentes tellement différentes. On ne peut pas travailler avec une police qui veut des noms. A la limite, on pourrait avec une police qui ferait de la proximité (centre social).

On a peu de contacts avec la police, trop peu. On devrait avoir un référent chez eux, là on a seulement le numéro de téléphone de la BAC. Mais personne qu'on pourrait appeler pour faire le point. Ils ne connaissent pas du tout le travail que l'on fait ; ainsi ça nous est arrivés une fois de nous faire contrôler (les papiers, l'ouverture des sacs...) alors qu'on avait nos tee-shirts qui nous identifiaient (médiateurs transports publics).

La police municipale en particulier pourrait toutefois tirer un grand profit de l'expérience et de l'expertise des équipes éducatives tant elle peine aujourd'hui encore à prendre sa place dans l'espace public – notamment dans certains quartiers de la ville où elle n'entre tout simplement pas.

On doit tout reprendre à Vitrolles et c'est un boulot énorme. Il faut revoir les horaires, les méthodes d'occupation de l'espace, les postures de visibilité. Tout cela a été annihilé, dès qu'ils sortaient, les gars étaient caillassés, donc ils restaient dans les voitures. Nous on essaie de remettre des agents à pied, à proximité. Bref, on essaie de remettre du sens dans tout ça (...). Notre plus gros problème, à Vitrolles, c'est la relation humaine avec les habitants des quartiers (police municipale).

Comment sortir de la culture de la répression pour retrouver des pratiques anciennes que les policiers municipaux appellent de leurs vœux car ils sont persuadés de son efficacité, à savoir des politiques de prévention par de l'îlotage et de la proximité ? Telle est leur question.

Beaucoup d'agents ont perdu le sens du contact, ne savent pas faire. C'est vrai que ce n'est pas un public facile mais y'a eu une culture de la répression, donc on se méfie de nous (...). On essaie de remettre en place la proximité (...). Il faut réoccuper le terrain, habituer les gens à nous voir, qu'on fasse partie du décor, qu'il n'y ait plus de réactions épidermiques à notre égard. C'est ça qui nous permettra d'entrer sur les territoires (police municipale).

Gageons que la route sera encore longue avant que ce service saisisse la nature et la pertinence de la posture éducative. Certains de leurs propos le montrent, par exemple lorsqu'ils s'étonnent que les éducateurs ne se présentent pas au poste pour dénoncer les jeunes qui caillaient leurs voitures... Toutefois un travail d'approche a été initié avec l'équipe de médiateurs d'une association présente sur la ville (Adelies), qui les aident à modifier l'image que les jeunes ont d'eux par des actions centrées sur la sécurité routière mais qui pourraient s'élargir à d'autres types d'intervention communes (animations sportives). En revanche, à notre connaissance, la police municipale n'a pas cherché à se rapprocher du service de prévention spécialisée de l'Addap13 ; et réciproquement.

68

Une même demande latente pourrait (ou aurait pu) se faire jour du côté de la police nationale. Après avoir relativisé l'importance de la délinquance sur la ville (cf. § suivant), la police nationale s'interrogeait avec les sociologues pour savoir dans quelle mesure elle pourrait tenter d'agir contre le sentiment d'insécurité et les incivilités. Si ces missions sont plutôt du ressort de la police municipale, il était à ce moment envisagé qu'une nouvelle doctrine d'action soit préconisée et que la police nationale soit amenée à s'occuper des petits illégalismes avec une répression de bas seuil (par exemple des amendes) mais surtout avec de la proximité et de la médiation. Et si la proximité devait de nouveau faire partie des principes d'action de la police nationale, alors des professionnels de la proximité, comme les éducateurs de l'Addap13, pourraient/auraient pu avoir un rôle à jouer.

Si je fais une police de proximité, alors l'Addap13 sera importante. L'ancien coordonnateur du Clspd m'avait proposé de les rencontrer, mais il est parti. Et je n'ai pas leurs coordonnées. Je sais qu'ils sont sur le terrain et qu'ils orientent (commissaire de police).

Mais il ne semble pas qu'une nouvelle doctrine d'action de la police nationale n'ait été nulle part élaborée ; à notre connaissance ni l'îlotage ni la police de proximité n'ont été envisagés à court ou moyen terme pour répondre aux problèmes de la délinquance ordinaire.

La délinquance : mais de quoi parle-t-on ?

Mais quelle est la *délinquance ordinaire*, notamment celle dont des jeunes seraient les auteurs, sur ces deux sites ? Quel regard les acteurs des politiques locales de sécurité et les partenaires portent-ils sur la nature et le volume des déviances sur leurs territoires ? Nous ne nous sommes pas livrés à une analyse poussée qui risquait de nous conduire trop loin hors de notre sujet. Mais nous avons ramassé quelques données et surtout beaucoup de commentaires et de ressentis qui rendent particulièrement opaque tout exposé sur cette question.

Des chiffres...

Les données officielles pour les circonscriptions de sécurité publique auxquelles appartiennent Miramas et Vitrolles montrent qu'environ deux tiers des faits délinquants sont des vols (de tous types), suivis par les infractions à la législation sur les stupéfiants (pour faire vite, l'usage et le trafic de drogues), les infractions à la législation sur les étrangers (pour faire vite, les personnes en situation irrégulière), les dégradations, les destructions, les escroqueries et les autres délits à caractère financier. Très loin derrière viennent les actes à caractère violent (menaces, injures, coups et blessures, etc.). Relevons que ces données locales sont fidèles aux données nationales. Les deux types de faits les plus couramment commis sur ces deux circonscriptions sont les vols liés à l'automobile ou aux deux-roues et les destructions-dégradations, en particulier de véhicules privés et d'autres biens privés.

Les données issues du Clspd de Miramas (2012) vont logiquement dans le même sens. Les premiers illégalismes sont les dégradations et les cambriolages (qui représentent un tiers de l'ensemble des faits). Le commentaire qui accompagne ces chiffres mentionne que « la délinquance constatée est modérée, en baisse et contrôlée ». En d'autres termes, il s'agit d'une « petite délinquance, locale et territorialisée ». Les mineurs représentent environ 15% de l'ensemble des personnes mises en cause en 2010 et 16% en 2011.

Nous n'avons pas pu disposer des mêmes chiffres pour Vitrolles mais nous avons recueilli quelques propos de la police. Les forces de l'ordre (police nationale et police municipale) sont les premières, dans le cadre d'un entretien avec un sociologue, à relativiser l'importance de la délinquance. Ou, *a minima*, à en débattre. Si l'un des responsables de la police municipale évoque surtout des *incivilités* (dégradations de mobilier urbain), un autre précise qu'elles relèvent tout de même de l'illégalité et que ce sont des délits. Les bruits sont une véritable nuisance, loin devant les vols à l'arraché, considérés comme très circonstanciels et liés à la hausse du cours de l'or. Quant à l'augmentation constatée des « vols sur personnes vulnérables », elle aurait été maîtrisée par l'interpellation de... l'unique auteur qui en était le responsable. La police nationale tient à peu près le même discours : en substance, pas de réels problèmes. Le responsable rencontré mentionne des vols de voiture et dans les voitures, des cambriolages, une poussée de vols violents pendant quelques mois qui s'est arrêtée... en bref une délinquance à bas seuil et peu inquiétante.

Bien sûr, il s'agit ici des seuls faits connus de la police. Or ces comptages ont deux limites. D'abord, ils n'incluent pas les violences de faible gravité (injures, menaces et autres violences verbales qui sont autant de nuisances dans la vie ordinaire des gens). Ensuite, ces statistiques mesurent autant l'activité policière (ou gendarmique) que la délinquance réelle. Dès lors, une augmentation (ou une diminution) des chiffres ne signifie pas forcément une augmentation (ou une diminution) des faits délinquants. A Miramas, le taux d'élucidation de la délinquance de proximité (vols, cambriolages, dégradations) est de 7% (2011). Et le faible taux de plaintes est souligné. Selon une enquête réalisée au printemps 2006 par la ville, si « le rapport aux institutions est globalement favorable », seulement 6% de l'échantillon a tout à fait confiance

en la police et 9% en la justice. « Après avoir été victime d'un vol, seulement 40% des victimes en informent les services de police ou de gendarmerie contre 60% qui restent dans le silence. La majorité des victimes reste dans le silence car ils ne voient pas l'utilité de porter plainte, 22% pensent que ce n'était pas assez grave pour dénoncer l'acte, 19% n'y ont pas pensé et 11% n'ont pas eu le temps. La peur des représailles est souvent énoncée par les habitants des quartiers prioritaires ».

... relativisés par ceux-là mêmes qui les produisent

Dès lors, les services qui produisent des statistiques peuvent aussi être les premiers à douter de leur pertinence. Dans une étude sur la sécurité publique à Miramas³⁴ il est noté que « les chiffres transmis par le Clspd mentionnent 979 faits ayant débouché sur une procédure pénale » mais l'on ignore le « chiffre noir » de la délinquance, dont il est ici supposé qu'il serait important. En clair, les chiffres officiels seraient bien loin de la réalité.

« En marge des chiffres officiels, sont évoqués par la population et les acteurs sociaux des tournantes dans les garages le soir, des trafics d'arme, de drogue, des vols et cambriolages, des dégradations de biens et des flambées de voiture ».

Le même « double discours » – au sens propre du terme – est tenu à Vitrolles. Ainsi peut-on lire dans un dossier sur la tranquillité publique d'un récent du journal municipal l'extrait suivant :

« Depuis 2006, la délinquance de voie publique est en baisse constante (statistiques police nationale). Nous avons conscience que les statistiques ne peuvent rendre compte de tous les faits et nous ne nous satisfaisons pas de cet état de fait. Nous savons que nos administrés subissent une augmentation des cambriolages, un grand nombre d'incivilités, et que la délinquance routière est en augmentation ».

70

Alors au final la délinquance augmente-t-elle ou n'augmente-t-elle pas sur ces territoires ? Est-elle grave ou ne l'est-elle pas ? Sur quelles données s'appuyer pour le savoir et qui le dit ? Les partenaires ne semblent pas fixés. Pour les uns, la délinquance n'est pas un réel problème.

La délinquance à Miramas ? Bof. Y'en a pas vraiment. J'ai travaillé dans les quartiers de Marseille, c'était autre chose (centre communal d'action sociale).

On entend parler de choses dans la ville mais nous, au collège, on ne déplore aucun acte délinquant, à une ou deux exceptions près (principal collège).

Et les comportements des enfants ou des adolescents n'ont pas fondamentalement changé au cours des années.

Ce qui a changé c'est que les parents ont peur de la violence, de l'agressivité. Ils sont toujours sur la défensive. Il y a beaucoup de plaintes pour des histoires de gamins en réalité : des chamailleries, une veste déchirée. Il y a quelques années on avait un référent police qui recevait les parents et faisait de la médiation. Mais je crois que ça n'existe plus maintenant au sein de la police nationale (...). Je ne sais pas d'où vient cette peur, d'autant que du côté des enfants, je vois moins de problèmes qu'avant, surtout les classes de 4^{ème} et de 3^{ème}. On a un peu plus de difficultés avec les enfants des

³⁴ Etude non publiée réalisée par le service Administration, Etudes et coordination de la direction adjointe Prévention Protection du conseil général des Bouches-du-Rhône.

classes de 6^{ème} et de 5^{ème} qui s'insultent plus, je trouve, surtout par Internet et Facebook (...). Mais sinon les comportements n'ont pas changé du côté des enfants (...). Je ne vois pas d'agressivité ou de problème de violence particulier (principale collègue).

Mais pour d'autres, la délinquance pourrait croître.

C'est de la délinquance moyenne ici, on n'est pas à Marseille. Mais on pourrait y arriver. C'est de la délinquance de voie publique surtout, des agressions, des cambriolages. Et des auteurs très jeunes quand même : on a des 12, 13, 14 ans pour un premier fait (police municipale).

Et, au cours d'un même entretien, si un élu parle d'abord de Miramas comme d'une ville où sévirait une « violence permanente », les précisions qu'il apporte laissent entrevoir une autre réalité.

Ce n'est pas de la violence physique. Ce sont des klaxons à deux heures du matin, des voitures rayées, des fêtes qui durent une partie de la nuit, des pneus crevés... C'est une violence sociale ou sociétale, une violence de la vie. Et il faut répondre à cela (élu).

En clair, certains pensent que l'on grossit le trait et que la délinquance demeure peu grave et circonscrite, tandis que d'autres estiment au contraire que l'on euphémise la réalité.

Ce qui est étonnant c'est que ce qui empoisonne la vie des gens, lorsqu'on les écoute, ce n'est pas la délinquance mais les incivilités, les petites dégradations. En revanche personne ne s'interroge sur la voiture de luxe devant l'épicerie, sur le fait que l'épicier arrive à payer son loyer alors qu'il vend deux bouteilles de coca par mois. Cette délinquance-là, personne n'en parle ! Il y a eu un policier tué à Vitrolles à la suite d'un braquage de produits surgelés. Le soir même, il y a une réunion à la mairie sur un autre sujet... et personne n'a parlé de cela ! (centre social).

71

En résumé, les données sur la délinquance semblent très peu stables et les mêmes acteurs, parfois au cours d'un même propos, peuvent faire varier leur regard sur cette *réalité*. Ce n'est même pas ici que le sujet donne lieu à des passes d'armes entre des formations partisanes antagoniques ou à des divergences explicites entre des acteurs opposés. Il semble en fait que l'objet demeure *indécidable* et que, au final, l'on ne sache pas très bien de quoi l'on parle. Mais si l'on ne sait pas de quoi l'on parle, alors tout le monde peut (en) parler. Rarement « problème de société » aura-t-il fait l'objet d'une telle diversité et cacophonie de points de vue. C'est un objet *chaud*, comme l'on dit dans le vocabulaire des médias, qui ne sont pas les derniers à s'en emparer. Objet d'opinions, d'émotions, objet médiatique et politique, l'insécurité – et la délinquance derrière elle – est difficile à manier. C'est pourquoi les professionnels de l'éducatif et les équipes de prévention ont toute leur place dans ce débat.

Vitrolles est dans le top 5 du département en matière de délinquance. Il y a beaucoup d'attentes envers l'Addap13 sur cette question. La lutte contre la délinquance est un enjeu fort pour la ville. Mais ils sont désemparés par rapport à cette question. Ils jouent les « gros bras » et les « donneurs d'ordres » mais au fond ils sont impuissants face à l'augmentation de la pauvreté (éducateur Addap13).

Anomie sociale et vivre ensemble : terreau de l'insécurité

Si l'état et le niveau de la délinquance sont loin de susciter un diagnostic commun à Miramas et à Vitrolles, en revanche la situation de vie des gens et le manque de collectifs font l'unanimité.

Quelques données sur les sites de l'enquête³⁵. En Paca, 1 million de personnes vit dans un quartier prioritaire inscrit en CUCS (chiffres Insee 2009), soit un habitant sur cinq. Le plus fort taux est dans les Bouches-du-Rhône où la proportion atteint 29% des habitants (contre 12,4% en France métropolitaine). Il est de 54% à Miramas et de 50% à Vitrolles. Les villes du département ont une proportion importante de jeunes : un tiers ou plus de la population a moins de 25 ans ; 32% à Marseille-16, 34% à Miramas, 35% à Vitrolles, 37% à Marseille-15. La proportion est encore plus importante dans certains quartiers : 46% à la Rousse3 (Miramas), 47% au Liourat (Vitrolles), 49% à La Castellane (Marseille). La proportion des catégories socioprofessionnelles supérieures est faible, celle des ouvriers et des personnes sans activité professionnelle (chômeurs qui n'ont jamais travaillé, élèves, étudiants ou personnes oisives) est forte : 19% en Paca, 23% à Miramas, 26% à Marseille-16 et 35% à Marseille-15. Le chômage des jeunes est en moyenne deux fois plus élevé (le taux de chômage des 11-25 ans en 2009 est de 44% dans les territoires CUCS, contre 22% dans les agglomérations de référence), y compris pour les jeunes diplômés qui ont terminé leurs études. C'est particulièrement notable à Vitrolles, commune pourtant située dans un pôle d'emploi majeur (construction aéronautique, chimie, métallurgie, pétrole). Mais une étude de l'Insee montre que les cadres qui vivent à Vitrolles n'y travaillent pas et que ceux qui y travaillent n'y résident pas... Dans le quartier de la Rousse3 (Miramas), plus du tiers des habitants sont sans activité professionnelle et 29% sont ouvriers. A la Bricarde (Marseille), 43,5% des habitants n'ont pas d'activité professionnelle, ils sont 52% à la Castellane (Marseille). L'on trouve dans ces territoires une proportion plus importante de familles et davantage de familles monoparentales (souvent des mères seules avec des enfants) ; elles sont par exemple 24% dans le quartier des Pins à Vitrolles (10% en Paca) et 28,5% à la Bricarde. L'on trouve également une part plus importante de logements sociaux et une part plus importante de personnes dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales, surtout à Marseille. Les dernières évaluations de la politique de la ville sont sévères. Malgré trente ans d'efforts et des effets positifs à certains endroits, les tendances à l'œuvre dans les quartiers n'ont pas été renversées. En outre, la loi de 2003 a donné la priorité à la rénovation du cadre de vie (objectif en partie réalisé) et de la mixité sociale et urbaine (dans les faits très peu réalisée) – alors que d'autres pays ont fait des choix différents -, au détriment de la dimension sociale. Cette politique urbaine n'a pas toujours pu diminuer les écarts entre les quartiers et les villes de référence. La pauvreté et la précarité demeurent. Les raisons évoquées sont connues, y compris des acteurs chargés de mettre en œuvre cette politique à l'échelle locale : manque de pilotage, flou des périmètres d'intervention, enchevêtrement des zonages, affaiblissement des partenariats, faible association des départements et des régions. Et une incertitude globale sur la réalité de l'effort budgétaire consenti aux quartiers.

72

Des villes sans âme

Miramas et Vitrolles sont d'abord présentées comme des villes tristes, sans chaleur, sans attraits, sans lieux de rassemblement et de convivialité, amputées d'un centre-ville et d'une unité. Miramas en particulier est souvent décrite comme une ville-dortoir, voire une ville morte, sans beaucoup de commerces - ou des commerces anciens et désuets comme si la ville avait cessé d'évoluer -, de lieux de rencontre ou de fête, notamment pour les jeunes.

Vous savez ce qu'on dit à Salon (de Provence) ? A Salon c'est les bourgeois, à Miramas les clodos. Quand je suis arrivée, cela me l'a confirmé. Les habitants sont renfermés dans leur quartier et en ville y'a rien, absolument rien. Ils sont restés dans les années

³⁵ Ces données ont été élaborées par l'ORDCS

1980. On le voit dès le premier abord avec les tenues vestimentaires, la façon de parler... ils ne sortent pas, ne sont pas mobiles (...). Pour les femmes y'a deux boutiques style années 80 pour se fringuer. Quand elles veulent s'habiller, elles vont à Salon. Ou à Istres. Et si les jeunes filles veulent sortir, elles vont à Salon aussi, où les bars sont mixtes, elles peuvent se mélanger. Ici, y'a que des bars avec des mecs pour dealer ou pour jouer aux cartes (éducatrice Addap13).

Des logiques de quartier...

A Vitrolles, ce sont surtout les « logiques de quartier » qui sont repérées.

Vitrolles, c'est une urbanisation dramatique. Des tours construites n'importe comment (...), des constructions allongées les unes à côté des autres. La ville n'a pas été réfléchie. Pas d'espaces de mise en lien, pas de centre-ville, pas de place de village (association de médiation).

Or ces quartiers ne sont jamais que le fruit d'opérations urbaines successives et la ville une juxtaposition d'îlots résidentiels et de grands ensembles où sont venus s'installer différents groupes d'arrivants. Cette histoire, fruit d'évolutions économiques et de volontés politiques, est maintenant bien connue et l'on trouve grand nombre de cas similaires dans plusieurs régions du territoire national. Ancienne petite bourgade, Vitrolles a vu sa population augmenter à partir des années 1970 par l'arrivée massive de groupes de populations - notamment une population ouvrière attirée par l'activité économique de l'étang de Berre prévue pour être florissante... Le village en haut des falaises est devenu une ville qui a grandi trop vite et s'est asséchée.

73

C'est une ville laide par rapport au vieux village. La population vient des quartiers nord de Marseille... ils sont venus parce qu'il n'y avait plus de place à Marseille et c'était aussi une forme de promotion sociale à l'époque. Plusieurs communautés cohabitent, des Gitans, des Maghrébins... en fait c'est une ville dortoir, sans réelle culture vitrollaise. Avec au milieu des petits quartiers résidentiels. La cohabitation n'est pas facile entre ces vagues successives d'arrivants (Point écoute jeunes).

... sans réelle identité

Les groupes successifs d'arrivants à Miramas ou à Vitrolles n'ont en réalité produit aucune communauté d'habitants. Les résidents des différents quartiers sont aussi coupés les uns des autres que des tours d'immeubles peuvent l'être des zones pavillonnaires situées deux rues plus loin. Et à l'intérieur des quartiers, notamment ceux qui sont situés en ZUS (zone urbaine sensible) ou inscrits dans le périmètre du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale), il y a peu d'associations, peu d'initiatives et peu d'engagements.

C'est une ville spéciale, Miramas. Elle a les moyens de fonctionner mais la population n'est vraiment pas active. Il y a des grosses structures mais pas d'associations de quartier. A Salon, par exemple, les animateurs sont des jeunes Salonais et il y a toujours eu des élus issus des quartiers et de l'immigration. A Miramas, il n'y a pas d'engagement citoyen. C'est une ville attentiste qui attend beaucoup trop du politique (association sportive).

La régulation sociale fonctionne mal, quand elle n'est pas en panne, et les relais politiques manquent cruellement, même si les partenaires estiment qu'une dynamique est enclenchée qui pourrait à terme produire ses fruits.

Ça s'est un peu amélioré, il y a par exemple plus d'activités pour les enfants aujourd'hui. On a l'impression que la ville met tout en œuvre pour combler son retard (...). Mais les habitants restent peu impliqués, ils vivent de façon individuelle, un peu repliés, quasiment fatalistes. Par exemple, des associations il y en a beaucoup en fait mais très peu dans les quartiers. Il existe quelques associations d'habitants mais qui ne reflètent pas la population des quartiers (médiateur).

Des habitants paupérisés

Les ressentis des partenaires, ainsi que les données produites par leurs structures ou leurs institutions, font état d'une situation sociale problématique dans les quartiers. Les maîtres mots sont : misère et pauvreté.

C'est compliqué ici car beaucoup de gens essaient de survivre. Par exemple quand on enlève un véhicule, on ne connaît pas la situation sociale du propriétaire. Mais quand il vient la récupérer, on le sait. C'est 200 euros pour la récupérer, les gens ne peuvent pas. On voit des conditions de logement très dures aussi, les gens n'ont pas les moyens de rafraîchir les appartements (police municipale)

En arrivant ici j'ai découvert un territoire avec beaucoup de problématiques sociales et des CSP (catégories socioprofessionnelles) basses. Une population pauvre et même de plus en plus pauvre. De plus en plus de chômage. Un jeune de moins de 25 ans sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Ils abandonnent de plus en plus tôt et ils sont de plus en plus nombreux à quitter le système scolaire (cCspd).

Forte proportion de catégories socioprofessionnelles défavorisées, emplois précaires, nombre important d'allocataires de minima sociaux, faibles revenus... comme l'ont dit plusieurs partenaires, l'on a affaire à des villes malades.

Miramas est une ville très malade. Il y a un taux de précarité important, un taux de logements sociaux trop important pour une aussi petite ville et des problématiques sociales lourdes (Espace santé jeunes).

C'est une ville particulière ici, une population précaire à très petits revenus. On le voit avec nos dossiers de bourses, qui ont augmenté (...). 72% de nos élèves sont de CSP défavorisée. Les parents maîtrisent mal la langue, il y a beaucoup d'ouvriers, de titulaires du RSA, beaucoup de travailleurs saisonniers. Une population précaire, quoi (principal collège).

Crise existentielle et manque de sens

Mais, plus que cela, ce qui frappe les acteurs locaux et les élus, est l'absence de perspectives, le fatalisme et quelque chose comme une « crise existentielle » collective.

L'alternance politique est un des mystères de cette ville. C'est peut-être lié à l'idée que rien ne pouvait changer et rien ne pouvait se passer. On sanctionnait le sortant plus qu'on adhérait au nouvel entrant (...). C'est une sorte de fatalité. Comme si, ici, ça ne doit pas marcher. On manque de la fierté d'être de Miramas. On n'est pas fiers (...).

C'est une ville qui a beaucoup lutté pourtant, il y a eu des luttes sociales. Mais les habitants ont intégré l'idée qu'ils étaient les « oubliés du développement » (...). Je trouve que les gens subissent leur vie (...), ils ont des émotions immédiates sur des choses futiles. Ils sont très vite exaspérés. Je les sens perdus, comme s'ils ne voyaient aucun sens à leur vie (élu).

Lorsque les conditions objectives de vie sont trop (trop souvent ou trop longtemps) difficiles, l'horizon se fonde dans une sorte d'hyperprésent et les ambitions déclinent.

C'est une ville qui a un potentiel de jeunes. On a des collègues bien placés en termes de notes et de réussite. On a un lycée aussi. Alors pourquoi 75% des élèves partent-ils en BEP ? Le chiffre serait à vérifier mais... Comment ça se fait ? Dans ma classe on était trois à aller au lycée. Y'a pas d'envie de réussir sur Miramas. Il n'existe aucune preuve ou aucun exemple qui donne envie. Tu n'a pas de boulot si tu n'as pas de voiture, sauf à Clesud mais on se casse le dos là-bas. Y'a du fatalisme en fait. Les gens ne sont pas animés par quelque chose. Ça n'a pas toujours été comme ça, ça date des années 1980, à ce moment-là la ville a explosé en termes démographiques (médiateur).

Le sentiment d'insécurité

Au final, c'est l'ensemble de ces difficultés qui crée du malaise, de la vulnérabilité et du repli sur soi, terreau propice aux peurs et au sentiment d'insécurité.

Dans une enquête réalisée en 2006 auprès des habitants de Miramas par le service de la politique de la ville, on lit : « Plus de la moitié des personnes interrogées se sentent plutôt en sécurité dans leur quartier la semaine, le week-end et la journée. Cependant, la tendance s'inverse lorsqu'il s'agit du soir. Plus de la moitié des personnes interrogées ne se sentent plutôt pas ou pas du tout en sécurité dans la commune le soir. Plus il est tard, moins les habitants se sentent en sécurité : 75 % des personnes interrogées ne se sentent pas en sécurité après 22 heures. Le sentiment d'insécurité est surtout présent chez les habitants de la Maille II, Maille III et des Molières (ZUS Nord) ».

75

Parmi les raisons invoquées par les habitants dans l'enquête (cf. extrait ci-dessus), l'on trouve les dégradations dans les immeubles ou dans l'espace public (abribus, cabines téléphoniques...), les dégradations de voitures et les incivilités : rassemblements en pied d'immeubles, bruits des véhicules à moteur, impolitesse, conflits de voisinage, saleté (bris de verre, gestion des déchets anarchique...). Et des actes qualifiés « actes de délinquance » tels que les graffitis, les tags et les traces sur les murs... Et de nouveau, des regroupements en pied d'immeuble ou dans les espaces collectifs qui sont sources de tensions et peuvent être l'occasion d' « incidents ou de rixes inquiétants ».

Les acteurs locaux mettent en avant que ces incivilités et cette défaillance du lien entre les habitants sont des problèmes plus importants que la délinquance.

Il peut y avoir une faible délinquance mais un fort sentiment d'insécurité. Ce sont les incivilités, c'est ça qui pose problème aux gens : les bruits, les jeunes qui passent en scooter (police municipale).

Vitrolles n'est pas une ville violente et insécure (...). On a quelques caïds qui vivent ici ou ont de la famille ici, mais ils n'ont pas leurs trafics ici. On a plus de problèmes de comportement, des incivilités, un problème de savoir-être social plus que de la grande délinquance. C'est cela qui crée de la violence et du sentiment d'insécurité (élu).

Il est même avancé qu'une partie des actes délinquants ne saurait être solutionnée par des moyens policiers, mais bien plutôt par un renforcement des liens entre les habitants. Ainsi, les cambriolages qui sévissent surtout dans les zones pavillonnaires pourraient, aux dires mêmes de la police, être évités s'il s'exerçait une inter-surveillance et des formes de vigilance collectives dans les espaces résidentiels concernés.

Parmi les pistes d'action envisagées pour faire baisser le sentiment d'insécurité tout autant que les incivilités ou la délinquance ordinaire, trois reviennent plus particulièrement dans les propos des habitants traduits dans le langage des professionnels : éducation, proximité, médiation.

Souvent associé aux « jeunes », et parfois teinté de racisme inavoué, il s'agit surtout, aux dires des habitants, d'un problème d'éducation et de culture (document Cucs Miramas).

Certains habitants pensent que « le manque de personnel de proximité constitue un facteur important de ce sentiment d'insécurité » (idem).

En termes d'actions, cela nécessiterait donc, d'une part, un travail éducatif auprès des jeunes et des familles. Mais également auprès de l'ensemble des adultes partageant un même territoire. D'autre part, l'articulation étroite des programmes et dispositifs de prévention de la délinquance à « des politiques de revitalisation des territoires urbains qui abordent différentes dimensions de la vie quotidienne des habitants³⁶ ». Si telles sont les doctrines d'action, alors les éducateurs de prévention spécialisée (et les médiateurs, cf. chapitre 7) ont incontestablement toute leur place dans la prévention de la délinquance et dans les politiques de sécurité.

³⁶ Jacquier, 1994.

Visibilité des actions, efficacité des résultats

« Que font les éducateurs ? » est une interrogation ancienne en prévention spécialisée. Les recensions historiques montrent que la question s'est posée dès l'origine et qu'elle a notamment été à l'origine de la professionnalisation des pratiques (et de l'institutionnalisation du métier), au départ fruits de convictions et d'expérimentations. Mais cette interrogation est devenue plus insistante à partir des années 1980 car, à l'échelle centrale (l'Etat) comme au niveau local (les maires), les pilotes des premiers dispositifs de lutte contre la délinquance et ceux des premiers programmes de la politique de la ville ne voyaient pas d'un œil particulièrement favorable les associations de prévention « dont le contrôle leur échappait et dont l'activité manquait de transparence à leurs yeux³⁷ ». Sous la première mandature de François Mitterrand, le rapport issu de la commission Bonnemaïson a relevé les carences du travail social. Et la prévention spécialisée a été vertement critiquée lorsqu'elle se cachait derrière une supposée spécificité selon laquelle elle n'aurait de « compte à rendre qu'à longue durée, au terme d'un travail invisible à l'œil nu³⁸ ». L'on reprochait également aux éducateurs leur « conception-alibi » du secret professionnel au nom de laquelle ils se ferment sur eux-mêmes, cette rigidité constituant un frein à toute adaptation et à toute innovation. En clair, dès cette époque il était attendu que les intervenants sociaux et les professionnels de la prévention explicitent leur travail et rendent des comptes sur l'utilisation des fonds qui leur étaient alloués.

La prévention spécialisée, par l'intermédiaire de ses organes fédérateurs notamment, a tenté de répondre à cette pressante exigence en reformulant les pratiques, les valeurs, les méthodes et l'originalité de ses métiers³⁹. Mais aussi en préconisant d'accroître la visibilité des missions éducatives, quitte à revisiter certaines de ses doctrines d'action⁴⁰.

77

L'exigence de visibilité

L'exigence de visibilité n'a pas décliné au fil des années. Elle a même été renforcée par les effets de la décentralisation et le transfert des missions de l'action sociale depuis les services déconcentrés de l'Etat vers les élus, soucieux de l'ordre public local et comptables de l'argent des contribuables. Il serait toutefois erroné de ne voir dans cette exigence que l'illustration d'une *emprise libérale* ou le produit d'une *injonction sécuritaire*. En réalité, elle est aussi une tendance forte de la socioculture contemporaine. La part discrète, voire le secret dans lequel s'exercent les pratiques de certaines institutions ou professions ne sont plus aujourd'hui conçus comme des garanties, mais comme des « fictions obsolètes » ; dès lors l'on attend d'elles qu'elles expliquent les modalités de leur action et s'offrent au regard public⁴¹. Il convient sans nul doute d'être vigilant sur l'appétit de transparence qui sévit dans nos sociétés modernes et peut conduire à toutes sortes de dérives. Mais la volonté de savoir n'est pas réductible au voyeurisme. Elle peut aussi être considérée comme une exigence démocratique, la possibilité pour les citoyens d'exercer un contrôle externe, voire d'ériger des contre-pouvoirs face aux fonctionnements de certaines institutions et aux pratiques (opaques) de certaines professions. Il importe dès lors d'entendre cette aspiration, de la concrétiser et de l'organiser, afin que les publics puissent juger par eux-mêmes les actions et leurs effets et, ainsi, veiller à l'intérêt commun.

³⁷ Peyre, Tétard, 213

³⁸ Rapport Bonnemaïson, 1982, 21

³⁹ CNLAPS, 2004

⁴⁰ Heckel, 2000

⁴¹ Garapon, Salas, 2006.

La peur du contrôle

Sur un plan plus stratégique, ne pas mettre en visibilité ses modalités d'action fait courir un grand risque. Car au nom de quoi pourrait-on exiger que les pouvoirs publics et les élus (représentants des citoyens) financent des opérations mal connues et aux résultats incertains ? A terme, les structures trop soucieuses de masquer leurs pratiques derrière des doctrines (ou même des valeurs) pourraient disparaître – ou être contraintes de se mouler dans des registres de visibilité qui ne seraient pas les siens.

Quand on ne dit pas ce qu'on fait et que ce qu'on fait ne se voit pas, on finit par nous demander de faire ce qui se voit (cadre Addap13).

On ne peut pas faire l'économie de donner à voir qui on est et ce qu'on fait. Sinon la place de l'éducatif et du social sera vide et on verra d'autres professionnels arriver (cadre Addap13).

Mais comment répondre à cette demande de visibilité lorsque la sécurité est ou pourrait trop souvent devenir l'unique critère d'évaluation des actions ? Plus précisément ici quel régime de visibilité exige-t-on de la prévention spécialisée, compte tenu, d'un côté, de l'étendue du spectre de ses missions (réinsérer des jeunes marginalisés, tisser du lien entre les habitants d'un quartier...) et/ou, à l'inverse, du caractère très pointu de certaines questions qui lui sont posées : ce jeune relève-t-il encore de l'éducatif ? A partir de quand estimez-vous qu'il est en rupture, etc.

L'explicitation de son travail a souvent été problématique en prévention spécialisée. La difficulté du rapport à l'écrit a en particulier souvent été relevée.

« Les équipes ne sont pas toujours armées pour la rédaction de ces écrits et pour rendre lisible leur stratégie d'action⁴² ».

Nous avons nous-même pu observer que les éducateurs le vivent souvent comme une contrainte dont ils souhaitent se débarrasser au plus vite. Le premier argument avancé est souvent un manque de temps au regard de l'alourdissement croissant de la charge de travail.

Y'a eu une montée en charge en dix, douze ans. On connaît plus de jeunes, plus de familles, plus de partenaires. Y'a de moins en moins de temps morts. Avant l'été, à Noël, il existait des périodes plus calmes. Aujourd'hui il y a tout le temps des choses qui se passent, alors je suis obligée de faire des choix (...). C'est un boulot où on ne voit pas la fin. Mais peut-être tous nos partenaires disent la même chose (...). Je me demande quand je vais pouvoir me reposer. Et puis c'est dur de se tenir au courant de ce qui concerne notre travail, par exemple je ne lis plus les ASH (Actualités sociales hebdomadaires) depuis des années. En fait je ne lis plus du tout (éducatrice Addap13).

Ils peuvent aussi considérer le passage à l'écrit comme une tâche qui serait étrangère à leur posture professionnelle où, nous l'avons vu, ils font la part belle à l'invention, à l'oralité et à la relation humaine.

Je ne remplis pas les dossiers, sauf pour le bilan une fois par an. On est plusieurs à ne pas le faire. C'est toléré qu'on ne le fasse pas. Je n'écris pas. Je n'ai pas besoin de tout

⁴² Salmon, 2009, 25

ça. Ce qui m'intéresse, c'est l'instant. J'ai la trame du parcours du jeune dans ma tête (éducateur Addap13).

Ou encore comme une pratique étrangère à leur éthique professionnelle car elle les rapprocherait d'une logique d'enquête.

C'est impossible de remplir ces dossiers avec les jeunes, comme cela doit être fait en principe. Les jeunes se méfient... remplir des dossiers, répondre à des questions intimes, c'est comme un prof, un juge ou un flic (éducatrice Addap13).

En outre, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, se pose la question des destinataires de ces dossiers et de ces informations.

Ça me met mal à l'aise ces dossiers. Ce qui me dérange c'est surtout quand il faut parler des carences, des violences, s'il y a de la communication au sein de la famille... Tu me vois remplir ça avec le jeune ? Ils me font confiance, je ne peux pas mettre tout ça par écrit. Et en plus à qui c'est destiné ? Le maire peut demander à avoir accès aux dossiers (éducatrice Addap13).

Toutefois, lors des entretiens, les éducateurs n'ont jamais évoqué une autre raison possible de leur réticence, voire de leur résistance à consigner dans des dossiers des informations sur les jeunes : la peur du contrôle. Et, dans la plupart des cas, ils ont également négligé de mentionner que ces écrits contiennent aussi des informations sur les actions qu'ils ont prévues de mettre en œuvre pour répondre aux difficultés des jeunes. Mais dès lors la question se pose : de quoi ont-ils peur ?

Possiblement du contrôle de leur hiérarchie, comme il s'exerce dans toute institution. Le contrôle des politiques ou des financeurs est quant à lui explicitement mis en avant et généralement suspecté – c'est toute la problématique du partage d'informations relatives aux publics dans une optique qui ne serait pas celle de la bienveillance ou de la protection. Mais pourquoi la question du contrôle par le public, voire par les publics mêmes de la prévention spécialisée, n'est-elle jamais posée ?

79

Rendre visible la prévention spécialisée

Les résultats ? Bof, c'est tellement difficile à dire. Comment mesurer la cohésion sociale ? (...) Quant aux rapports d'activité, bof aussi, ils disent seulement ce qui marche bien (politique de la ville)

Les régimes de visibilité

L'on peut mettre en visibilité des pratiques et des actions de deux manières au moins : par un travail statistique et cartographique (des chiffres et des cartes) qui permet notamment d'apprécier des masses et d'établir des hiérarchies. Ou bien par des récits et des histoires qui permettent notamment de narrer les situations, les circonstances particulières et les relations. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit surtout de trouver son *propre régime de visibilité*. Au fond, satisfaire à l'exigence de visibilité peut se considérer dans les mêmes termes que satisfaire aux exigences des politiques locales de sécurité : y répondre est une nécessité mais à condition de le faire à sa façon.

L'Addap13 y a incontestablement travaillé en produisant des bilans, des rapports et des récits⁴³. Mais surtout en construisant ses propres catégories d'analyse. Ainsi, à côté de l'action éducative de longue

⁴³ Bordet, 2010.

durée (PEI : Projet éducatif individualisé), l'association a créé d'autres registres d'intervention comme l'ASEP (Aide socio-éducative ponctuelle) qui rend compte des multiples actes de courte durée (rédaction de CV, recherche de financement, conseils pratiques...) dont nous avons vu qu'ils constituaient une part non négligeable du travail éducatif et illustraient des compétences spécifiques des éducateurs (disponibilité, rapidité, sens pratique). Dans ses recueils d'informations, l'Addap13 a également élaboré ses propres définitions relatives aux difficultés des publics – souffrance familiale, troubles de la personnalité, décrochage, troubles du comportement, etc. – qui permettent aux professionnels de porter leur propre diagnostic sur les jeunes. D'autre part, sur un plan plus tactique, ils ont tenté d'anticiper la demande de visibilité en élaborant leurs propres cadres de représentation.

Quand nous avons pris la tête de l'association, la première chose qu'on a faite c'est le schéma d'implantation des équipes pour le conseil général. Car personne ne savait vraiment où on était. On leur a fait une carte et on leur a dit : voilà où on est. Et on a donné du sérieux au document, on a intégré les données Insee, etc. L'avantage c'est que, avant, le conseil général pouvait nous dire : y'a un problème à cet endroit, mettez une équipe. Avec ces cartes, c'est beaucoup plus difficile car on existe sur le papier et ils ne peuvent plus nous demander aussi facilement de déplacer les équipes (cadre Addap13).

Notre sentiment est que ce double travail - construction de catégories d'analyse et anticipation de la demande - doit être poursuivi et approfondi. Il n'est pas sans écueils. Ainsi, comment parler du métier et de ses effets dans un registre qui ne soit pas seulement celui de l'annonce, de la promotion ou de la publicité ?

80

Un « coup de com' » ? Extrait d'un bilan de service : « Le nouvel éducateur a pu prendre sa place sans difficulté (accueil du public et des partenaires très positif). Les jeunes, en demande classique d'emploi, ont été à l'écoute des propositions de l'éducateur, notamment en termes de formation. Cela a permis de recréer du lien entre la mission locale, où les conseillers habitués à travailler avec l'Addap13 avaient beaucoup d'attentes, et un certain nombre de jeunes en rupture avec cette association. L'éducateur a également participé aux réunions de mise en œuvre du dispositif d'accueil des élèves exclus de deux collèges avec le centre social. Le constat de l'équipe d'animation d'une faible fréquentation par les jeunes a abouti à une intervention partenariale renforcée par l'éducateur de l'Addap13 (...) qui avait pour but de créer du lien avec les jeunes occupant la place publique et de les amener à une meilleure connaissance du centre social. Le partenariat avec les médiateurs sociaux (...) s'est fait en bonne intelligence, une cohérence de l'intervention avec l'Addap13 sur ce même territoire étant recherchée, cet acteur étant en effet amené à conduire des accompagnements individualisés face à l'ampleur des besoins ».

Si le travail éducatif est notamment, voire principalement relationnel, comment dire une relation ? Et quelles traces laisse-t-elle ? Si le savoir des éducateurs est un *savoir d'expérience* « ancré dans des corps qui captent des indices et les organisent en une configuration de sens⁴⁴ » comment les faire advenir à l'expression ?

On ne rend compte que d'une partie de l'activité de l'Addap13. Mais on n'est pas bons sur le cœur du métier d'éducateur. Par exemple comment rendre compte du travail de rue ? Cela représente 16% de notre temps de travail mais on n'a pas la preuve

⁴⁴ Cefai, Gardella, 2011.

matérielle qui dit le travail de rue. Le développement local, les accompagnements on sait les dire, on a notre vocabulaire, mais pas le travail de rue (cadre Addap13).

La capacité à analyser, dire et transmettre sa pratique et ses effets suppose un apprentissage et des outils. Si le savoir-faire et le savoir être font depuis longtemps partie des fondamentaux de la prévention spécialisée, il reste à développer le *faire savoir* que l'on devra inscrire dans les (nouvelles) compétences des professionnels.

Dire... mais qui parle et à qui ?

S'il importe de rendre visible ses pratiques et nécessaire de déconstruire ses catégories d'action, il importe aussi de se demander pour qui on le fait. La mise en visibilité a toujours un destinataire. Et il y a toujours plusieurs façons de donner à voir son travail en fonction de qui le regarde. Sur une même thématique, il suffit de changer un critère ou de modifier la base d'un calcul pour que les *faits* varient.

Tout dépend comment on dit les choses. Par exemple pour le nombre de familles avec lesquelles on travaille, si ce nombre augmente, l'on peut dire que les éducateurs viennent plus vers les familles. Si le nombre diminue, l'on peut dire que ce sont les familles qui viennent plutôt vers les éducateurs, ce qui signifie qu'ils sont mieux repérés. Tout dépend de ce que tu dis ça (cadre Addap13).

En matière de communication, on le sait, ce n'est pas parce qu'une action est bonne qu'elle est visible... c'est en réalité le fait qu'elle soit visible qui fait d'elle une « bonne action ». A rebours de nos fictions, la plupart de nos connaissances ne s'appuient pas sur des preuves mais sur des croyances raisonnables et sur une solide force de conviction. C'est pourquoi avant de *compter* (des faits, des actions ou des résultats), il faut d'abord pouvoir se compter. La question « que peut-on faire ? » dépend beaucoup de la réponse à la question préalable : « combien est-on ? ». En d'autres termes, comment rendre visible un savoir-faire dans des espaces concurrentiels surchargés d'images, de signes et d'informations dans lesquels l'un des risques majeurs est en réalité de demeurer inaudible ? Dans les espaces de communication contemporains, l'on peut parler fort mais ne jamais parvenir à se faire entendre. Dès lors la question se pose de savoir quelle place l'on peut occuper dans ces espaces. Notamment l'espace médiatique.

On ne communique pas assez. Parfois on a des articles dans les journaux. Mais on n'a pas un réseau presse suffisamment important. Quid de la perception de la prévention spécialisée dans le grand public et dans la presse ? On ne peut pas vivre si on ne communique pas. La devise : vivons heureux, vivons cachés, c'est terminé (cadre Addap13).

L'espace événementiel, dans lequel l'Addap13 s'est déjà engagée.

En 2002 il y a eu un événement très important, les Assises nationales de la prévention spécialisée, à Marseille. Un gros enjeu. On a loué le Dôme et on a occupé le hall du conseil général. C'est notre initiative. Avant on n'avait aucun prolongement national alors qu'on était l'association la plus importante. On a voulu y remédier. On a fait se déplacer 3 000 personnes. Ça a été un barnum pendant trois jours et les Parisiens sont venus nous voir. On leur a donné la leçon (cadre Addap13).

Mais aussi l'espace scientifique. Il resterait en effet à développer – et à entériner dans les cadres d'action – la capacité d'expertise de la prévention spécialisée. Nous ne doutons pas que les éducateurs aient un savoir d'expérience intimement mêlé à leurs actes quotidiens. Mais nous estimons qu'ils pourraient assez aisément le transformer en connaissance. Ils ne sont pas seulement des techniciens mais (potentiellement) aussi de fins observateurs de leurs publics, des territoires et des logiques sociales et individuelles qui y sévissent. La recherche devrait être un programme d'action de la prévention spécialisée.

Les bilans arrivent par les services, on traite tout ça et ça donne des résultats : 3 000 jeunes en accompagnement éducatif, 3 000 en aide ponctuelle. L'Addap13 devient un observatoire permanent sur le département (cadre Addap13).

Dans les faits, la prévention spécialisée vaut souvent plus que ses doctrines d'action et ses intentions. Elle peut aussi – et pourrait encore davantage – produire des analyses, de la connaissance et de l'expertise, y compris dans les domaines dont elle croit à tort qu'ils ne sont pas les siens, de peur de se fourvoyer ou d'en devenir l'instrument contraint. Les éducateurs n'ont pas seulement des *choses à dire* sur la relation éducative mais aussi – pour revenir à notre sujet – sur la délinquance et sur la sécurité. L'histoire a maintes fois montré que la force ne se donne jamais tort. Lorsque des actions de type autoritaire ou répressif échouent, l'on en conclut très souvent qu'avec un peu plus de force l'on aurait réussi. Pour que les politiques de prévention de la délinquance et plus largement les politiques locales de sécurité explicitent la part qu'elles entendent laisser à l'éducatif, encore faut-il que l'éducatif fasse entendre sa voix.

Evaluation et efficacité

82

Que penser de l'évaluation des actions dans le champ de l'intervention sociale et du travail éducatif ? Est-elle à relier à l'exigence de visibilité et du coup faut-il y souscrire ?

On veut de l'opérationnel, du concret, du visible, du communicable (...). A l'Addap13, ils font des choses mais on n'a pas de grande visibilité sur leur travail, sauf un bilan d'activité sommaire... Je ne peux pas dire ce qu'ils font vraiment, c'est très vague. Surtout quand d'autres produisent des bilans d'activité plus complets. Et je ne sais pas ce que cela produit aussi (Clspd).

Ou doit-on estimer qu'elle ressortit à une *logique* étrangère aux doctrines d'action – et aux valeurs – de ces métiers ?

Depuis la mise en place des programmes d'accompagnement renforcé (...) les conseillers des missions locales sont invités à se tenir au plus près des expériences individuelles des jeunes en difficulté (...). Mais, parallèlement, les missions locales sont entrées dans une logique d'évaluation qui répond à la logique comptable de leurs financeurs. Des logiciels mesurent sans mal les entrées et sorties des jeunes des dispositifs, mais prennent difficilement en compte le travail relationnel, qui demande du temps⁴⁵».

Evaluer ou compter ?

En ces termes la question est mal posée, trop binaire et par conséquent trop propice à des pétitions de principe défensives : les *politiques* d'un côté qui voudraient du visible, du « communicable » et de l'efficace et les intervenants sociaux de l'autre côté, arc-boutés sur leur doctrine d'action et

⁴⁵ Giuliani, 2010

protégeant leur part d'ombre. Dans la réalité, les choses ne se passent pas ainsi. Et de nouveau la question n'est pas de savoir s'il faut ou s'il ne faut pas évaluer, mais bel et bien de savoir quoi et comment évaluer.

Divers textes et réglementations relatifs aux politiques publiques ont depuis longtemps requis l'évaluation des actions. Mais un examen même succinct des rapports d'activité montre que les évaluations se limitent souvent à un suivi quantitatif des actions réalisées, sans analyse de leurs effets. Ainsi dans le dernier rapport de la Cour des comptes sur la politique de la ville déjà cité, il est mentionné dans le chapitre sur l'évaluation que l'impact réel des actions menées reste très difficile à mesurer. D'un point de vue plus technique, les rapporteurs déplorent des évaluations tous azimuts et non concertées, qui produisent des résultats parfois très éloignés les uns des autres : « Il existe peu, voire aucune pratique normée en la matière, chaque institution et parfois même chaque service utilisant ses propres critères, réalisant lui-même sa propre évaluation ou la confiant à un cabinet extérieur ».

De fait, l'on évalue rarement les résultats des actions. En revanche, l'on donne à voir qu'elles existent par des masses et par des chiffres. L'évaluation se réduit en réalité souvent à un exercice de comptabilité : nombre de dispositifs, nombre d'intervenants, nombre d'usagers... un peu comme si pour évaluer une action visant à prévenir les accidents de la circulation, l'on comptait le nombre de radars sur les routes.

Le plan départemental de prévention de la délinquance des Bouches-du-Rhône a élaboré quatre fiches-action pour lutter contre la délinquance des mineurs, parmi lesquelles la lutte contre l'absentéisme scolaire «... afin d'enrayer le mécanisme qui entraîne le décrochage scolaire des mineurs et leur entrée progressive dans la délinquance ». L'action comporte plusieurs volets comme l'identification et le suivi des individus présentant un absentéisme chronique, l'inscription des obligations d'assiduité dans les règlements intérieurs des établissements scolaires, l'information aux familles des absences de leur enfant, la visite d'assistantes sociales scolaires en cas d'absences injustifiées, la mobilisation de médiateurs de réussite scolaire, etc. Dans le paragraphe relatif à l'évaluation, des indicateurs de résultats sont listés : nombre de signalements pour absentéisme d'une année scolaire sur l'autre en fonction du nombre d'élèves, durée des absences, nombre de signalements, nombre d'accompagnements parentaux proposés par le maire (dans le cadre de la loi de 2007), etc. La fiche-action « Lutter contre le décrochage scolaire » semble d'un autre esprit. Elle s'inscrit dans le cadre d'un « projet éducatif global conçu pour les élèves décrocheurs et vise à favoriser le développement des ressources de l'adolescent aux différents niveaux de la construction de son identité, l'acquisition de savoirs fondamentaux, le rapport à l'autorité, l'aptitude à apprendre, ses capacités à vivre pour lui permettre d'être acteur de son parcours de vie ». Portée par l'Education nationale et le préfet à l'égalité des chances, la fiche-action prévoit l'intervention de la prévention spécialisée et des centres sociaux. Mais les indicateurs de résultats demeurent des chiffres mettant en visibilité l'action elle-même (par exemple le nombre de travailleurs sociaux et d'éducateurs impliqués dans le dispositif) ou bien rendant visibles les publics concernés (par exemple le nombre d'élèves qui ont arrêté leur scolarité en cours d'année sans s'inscrire ailleurs). Nous n'avons trouvé qu'un seul indicateur relatif à l'effet de l'action : le nombre d'élèves pour lesquels l'intervention de l'une de ces mesures a permis de renouer un lien durable avec le milieu scolaire.

Ainsi, la quasi-totalité des critères d'évaluation de la fiche-action *Citoyenneté et prévention de la délinquance* du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) de Miramas sont des nombres. Pour le volet

Favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes, ce sont le nombre d'usagers de la Maison du droit, le nombre de structures intervenant à la Maison du droit, le nombre de lieux proposant un accès aux droits et de l'aide aux victimes, le nombre d'actions collectives d'éducation à la loi, etc. Et pour le volet *Agir contre le sentiment d'insécurité*, le nombre de réunions des commissions prévention et sécurité, le nombre et la qualité des participants à ces réunions, etc. Reste deux objectifs plus qualitatifs, l'« évaluation continue de l'unité de médiation sociale » et l'évaluation du « degré d'implication des habitants dans la vie du quartier », sans que l'on sache précisément ce que recouvrent ces appellations et avec quels outils les professionnels sont censés conduire cette évaluation.

L'Addap13 n'est pas en reste puisque ses bilans incluent aussi des indicateurs quantitatifs des actions menées : nombre de familles sollicitées, nombre de jeunes accompagnés, nombre de jeunes ayant participé à tel dispositif, nombre d'actions collectives menées, nombre d'aides à différentes démarches, etc. Mais ces critères ne disent rien des effets de ces accompagnements, de ces actions, de ces dispositifs ou de ces aides sur les publics concernés.

Des chiffres ou des évolutions ?

Cette recension n'est pas exhaustive et, au sein d'une même institution, il existe plusieurs types et plusieurs niveaux d'évaluation. Ainsi dans le bilan intermédiaire des chantiers éducatifs mis en œuvre par l'Addap13 à Miramas en 2012, l'évaluation des éducateurs ne se réduit pas à des chiffres. A l'heure de ce bilan, cinq jeunes de Miramas avaient participé à des chantiers éducatifs : trois jeunes dans un chantier en partenariat avec l'Office national des forêts pour un travail de débroussaillage de chemins forestiers en-dehors de la ville et deux jeunes dans un chantier de peinture en bâtiment sur un quartier de la ville pendant une semaine. Les objectifs de l'action étaient de « mesurer le niveau d'employabilité des jeunes et les freins à l'insertion », « travailler l'image qu'ils véhiculent sur le quartier » et « modifier le rôle qu'ils jouent auprès de leurs pairs et des habitants ». Dans le bilan remis aux financeurs, les éducateurs relèvent d'abord le « bon niveau de coordination partenariale » qui a permis que ces chantiers voient le jour et, pour celui qui a été réalisé dans un quartier de la ville, de « réels échanges intergénérationnels », un bon contact entre les jeunes et les adultes et un « réel intérêt » de ces derniers pour le travail réalisé par les jeunes. Mais les éducateurs ne s'arrêtent pas là. Ils tentent aussi d'évaluer l'effet de l'action sur les jeunes eux-mêmes, en mentionnant la situation dans laquelle ils se trouvaient avant le chantier et celle dans laquelle ils se trouvaient après. Les deux garçons les plus jeunes (16 et 17 ans) qui étaient en « risque de rupture de scolarité avant le chantier » sont retournés à l'école après le chantier. Pour le troisième (17 ans), suivi par la Protection judiciaire de la jeunesse et sans réel projet d'insertion avant le chantier, les choses sont plus incertaines ; il serait dorénavant « impliqué dans un projet de formation » et, s'il présente « encore des fragilités », il semble qu'il ait « pris conscience du chemin à parcourir ». Le quatrième (20 ans) était inscrit à la mission locale mais n'avait ni projet de formation ni emploi. Après le chantier, les éducateurs notent que des rendez-vous s'organisent pour « l'aider à tenir ses engagements » et que ce jeune « entame une réelle réflexion quant à son projet ». Le dernier enfin (20 ans également) venait de sortir de prison et n'avait aucun projet particulier. Le chantier lui a permis d'avoir « une première expérience de travail rémunéré », il a pu « découvrir l'offre de formation de la mission locale » et a pu se « sensibiliser à la citoyenneté ». Il est enfin noté que les cinq jeunes ont eu un « bon comportement » sur le chantier dont ils ont respecté le cadre et les consignes.

L'évaluation à laquelle se sont livrés les éducateurs dans ce document (destiné aux financeurs dans le cadre d'une demande de subvention) est sans doute très modeste. Mais elle est aussi plus fine et au final plus réaliste car elle tente de donner à voir des trajectoires et des évolutions. Elle ne produit aucun chiffre

(cinq jeunes sont concernés), elle ne vante pas les mérites de l'action mais elle essaie d'en percevoir les effets réels en partant de la situation des jeunes et en mettant en lumière le chemin parcouru. Ramener de « petits harengs » alors qu'on parlait « chasser la baleine⁴⁶ » est le lot des éducateurs de prévention.

L'incertitude des effets

On a toujours 15% d'échecs au collège. Pourquoi on n'arrive pas à casser ce noyau de 15% ? Pourtant il y a plus d'orthophonistes aujourd'hui, plus de psychologues, on a plus de moyens, plus de professionnels et pourtant ça ne bouge pas (principale collège).

Au fond, la même question demeure et tous les partenaires se la posent en réalité - y compris les politiques, les élus ou les cadres locaux qui « veulent des résultats ». L'argent ne fait pas défaut, les professionnels sont en place, les dispositifs pléthoriques et les systèmes d'information abondants. Certains avancent que l'on n'a jamais été aussi loin dans le détail, le ciselé et le travail « à la carte ». Mais la même interrogation revient : quel impact a-t-on ?

Ici les gens ne manquent de rien, il y a presque tout maintenant dans la ville... mais en fait ils manquent de tout (élu).

Un professionnel responsable d'un programme d'action à destination des enfants en risque de rupture scolaire (Programme réussite éducative, PRE) mentionnait en réponse à une question des sociologues sur le bilan de son dispositif une augmentation des saisines et des parcours, un temps de réactivité on ne peut plus performant (17 jours entre une saisine et une réponse) ainsi qu'une palette se situant au plus près du besoin exprimé et un financement conséquent donnant de réels moyens de travailler. Et pourtant il s'interrogeait sur l'impact réel de son programme.

Bien sûr la question se pose : qu'est-ce qui a changé pour l'enfant en six ou douze mois ? Et quelle place le parcours PRE a-t-il eu dans ce changement ? On a encore besoin de temps pour évaluer tout ça. Le PRE fournit de vrais moyens et on a de vrais financements, mais qu'est-ce que ça donne ? En fait, on n'en sait rien (responsable PRE).

Et en réalité, comme souvent, les effets ne sont pas forcément là où on les attend.

Les effets du PRE sur les enfants. « On enregistre des effets souvent positifs, de réels progrès, des avancées, en termes relationnels, en termes de comportement ; certains enfants ont trouvé ou retrouvé une joie de vivre, ils commencent à sourire alors que leur visage était constamment fermé, certains « sortent de leur coquille », et parfois ils commencent à se prendre d'intérêt pour le travail scolaire. Cependant, en termes stricts de progression scolaire et de dépassement des difficultés d'apprentissage, les évolutions sont moins nettement favorables ; à l'exception de celles et ceux qui avaient seulement besoin d'un lieu pour travailler ou d'un appui adulte pour le faire, et qui en effet progressent, les autres demeurent largement avec leurs difficultés repérées au moment de la saisine du PRE. Enfin, même les résultats favorables peuvent être fragiles, les acquis sont ténus et labiles, ce qui pose la question de l'arrêt de la prise en charge et de la durée indispensable pour que les changements qui ont commencé à s'opérer perdurent, se stabilisent (...). Le PRE, en travaillant sur les « fragilités » d'un enfant, peut donc finalement traiter le symptôme, et non leur cause profonde. Pour

⁴⁶ Deligny, 1945.

autant, cela est-il vain et inutile ? Non, et même si c'est limité, ce n'est pas inutile, ce n'est pas insignifiant, il n'y a pas lieu d'en sous-estimer l'impact (...). En effet, le PRE permet de faire découvrir d'autres choses, que l'enfant n'imaginait pas. Et ce qu'il découvre, ce n'est pas seulement un certain nombre d'activités auxquelles il n'accédait pas. Ce sont aussi des relations et des modes de relations avec d'autres adultes, avec les autres enfants, voire avec lui-même puisqu'il semble parfois prendre confiance en lui. Là où il y avait isolement, il y a rupture d'isolement, là où un enfant était renfermé et n'entretenait guère de liens, voilà qu'il commence à s'ouvrir à la relation à d'autres et à sourire. Même si, au bout d'un temps (trop court ?) l'action s'arrête, ce n'est pas rien, car l'enfant aura expérimenté autre chose, aura constaté que d'autres façons de vivre existent, des perspectives auront été provisoirement ouvertes, et l'on peut penser que cela laissera des traces chez l'enfant, y compris dans le cas où rien n'a changé du contexte dans lequel il vit⁴⁷ ».

Si les professionnels de l'éducatif ne peuvent *visiblement* travailler que sur les symptômes et peu sur le « fond », s'ils peuvent *seulement* infléchir des trajectoires de vie sans insister sur les résultats qui par nature demeurent incertains, alors cette incertitude doit être assumée et pourquoi pas revendiquée. L'intervention sociale et éducative ne saurait de ce point de vue se plier à des injonctions auxquelles en réalité nul ne se contraint. La prévention est-elle garantie à cent pour cent ? Bien évidemment non. Mais pas plus que n'est garantie *l'intervention* d'un procureur, d'un juge des enfants, d'un policier, d'un conseiller de probation ou d'un éducateur de la PJJ. Pas plus encore que ne l'est l'action d'un maire sur sa ville ou même l'action éducative des parents sur leurs enfants. Quant aux effets de ces interventions, il faut accepter et même revendiquer qu'ils ne seront peut-être perceptibles que dix ou vingt ans après.

⁴⁷ Glasman, 2008.

La médiation sociale

Notre travail, centré sur la prévention spécialisée, ne prévoyait pas à l'origine d'inclure la médiation sociale. Mais les sociologues ont très vite *croisé* la route de la médiation sur les terrains. D'abord parce que sur deux d'entre eux (Miramas et La Ciotat), l'Addap13 a aussi des équipes de médiateurs qui travaillent en lien plus ou moins étroit avec les éducateurs de prévention et avec les autres partenaires. Sur les autres sites, des dispositifs de médiation portés par d'autres structures peuvent exister - ainsi, à Vitrolles, un médiateur est employé par la ville et deux médiateurs par une association. Puis, au cours des entretiens avec les acteurs locaux, la question de la médiation a été spontanément abordée par nos interlocuteurs et généralement présentée comme une « nouvelle » pratique d'intervention *incontournable* aujourd'hui.

Le « besoin » de médiation

La médiation sociale n'est en réalité plus une pratique nouvelle. C'est depuis les années 1980, dans le sillage de *l'Age d'or* de la politique de la ville, que des premières expériences ont été lancées et au cours des années 1990 que des premiers dispositifs ont vu le jour : *Grands frères*, agents d'ambiance, *Correspondants de nuit*... La médiation s'est installée comme nouveau mode opératoire avec la crise des régulations traditionnelles de proximité et lorsqu'il est progressivement apparu que l'enjeu était moins d'intégrer des publics marginalisés que de trouver de nouvelles formes de cohésion sociale pour « refaire société ». Depuis, dans les textes comme dans les faits, la médiation⁴⁸ couvre un très large spectre de pratiques et d'actions, puisant à des logiques diverses (quand elles ne sont pas opposées) et sans réel cadre de définition. Aujourd'hui encore, elle demeure une « appellation non contrôlée⁴⁹ ».

87

Pourquoi la médiation ? Pour tout un tas de raisons : la fin de l'éducation populaire, la dure réalité de l'habitat social, la cohabitation de gens très différents qui n'ont pas le même âge, la même culture, le même sens des valeurs. De façon générale l'on observe une perte des codes du savoir-vivre, une perte de références. On voit des enfants livrés à eux-mêmes, des gardiens qui n'ont plus le même rôle qu'avant et qui ne peuvent plus intervenir quand ils constatent des incivilités ou même des actes de délinquance (bailleur social).

C'est très vaste, mon métier. Je dis que je suis à la disposition des habitants du secteur sur quasiment toutes les problématiques possibles et imaginables (médiateur Addap13).

S'agit-il d'aider les *gens* à recréer du lien dans des espaces anonymisés ? De les aider à réguler les mini-conflits de la vie ordinaire, en particulier lorsqu'ils se sentent isolés et éloignés des institutions ?

Extrait du contrat CUCS de Miramas : « La commune connaît un manque évident d'espaces publics de référence, clairement identifiés et accessibles à la population. Le

⁴⁸ L'on ne parle ici comme dans la suite du document que de médiation sociale ou éducative. Il existe bien évidemment d'autres formes de médiation (médiation familiale, médiation pénale...) qui sont ici hors sujet.

⁴⁹ Brévan, Picard, 2001.

cœur de ville est complètement à repenser et à recomposer, celui-ci souffrant d'un manque de lisibilité et subissant de plein fouet la coupure urbaine entre le nord et le sud du fait de la voie de chemin de fer. Par ailleurs, les grands ensembles subissent des phénomènes d'exclusion spatiale et les liaisons inter quartiers sont à créer ou recréer ».

S'agit-il d'assurer un minimum de tranquillité dans les territoires où l'on observe un décrochage par rapport aux normes sociales et le bricolage de logiques territoriales ou identitaires ? Ou encore de prévenir le sentiment d'insécurité et de garantir un bon gradient de paix sociale ? Si la médiation sociale a d'abord été perçue et conçue comme un révélateur de nouveaux besoins dans les territoires inscrits dans le périmètre de la politique de la ville et comme un nouveau mode d'action auprès des habitants, à l'aube des années 2000 et concomitamment aux inquiétudes grandissantes relatives aux *quartiers*, elle est aussi devenue un nouveau programme d'action des politiques locales de sécurité.

Et de fait, elle a souvent été mise en œuvre à la demande des élus, pour satisfaire des objectifs très variés ; des plus modestes – assurer une présence visible et rassurante auprès des habitants, les aider dans leurs démarches et les orienter, faire de la veille technique pour signaler les dégradations dans l'espace de vie... - aux plus ambitieux - pallier la déréliction des règles de la vie commune et combler l'absence de sens commun. Le « vivre ensemble » est complexe et vaste... Dans cet ensemble, les jeunes, leur présence *visible et bruyante* et les illégalismes ou les actes délictuels qu'ils peuvent commettre occupent une part non négligeable car ils ont des effets sur le sentiment de bien-être des habitants. Dès lors, ce n'est pas la délinquance en tant qu'elle est la manifestation d'un trouble, d'un malaise ou même d'un simple écart de route de celui qui en est l'auteur qui intéresse les élus, c'est bien plutôt son impact sur la vie collective qui les préoccupe.

88

« La vraie délinquance existe à Vitrolles, quelques vols violents, des trafics... mais elle touche une petite minorité et très peu de Vitrollais en fait. Si les trafics se font dans une arrière-cour et que ça ne se voit pas, je ne suis pas contre le travail fait par l'Addap13 avec les jeunes délinquants. Moi mon souci c'est l'espace public et quand les délinquants font leur trafic sous les fenêtres de madame Machin. Que les éducateurs travaillent sur la délinquance, c'est très bien, c'est leur problème. Moi, ma préoccupation c'est la tranquillité publique. Ce n'est pas le jeune qui fume de la drogue ou le trafic de drogue en tant que tel qui est plus le problème de la police aussi (élu).

Dès lors si les actions individuelles et discrètes de la prévention spécialisée sont utiles pour aider des jeunes à s'insérer, elles demeurent toutefois marginales par rapport aux aspirations des élus friands d'opérations au contact des habitants pour prévenir ou corriger toutes sortes d'intranquillités sociales.

La médiation : une pratique ordinaire de la prévention ou un nouveau métier ?

Les acteurs sociaux ou éducatifs intervenant classiquement sur les territoires n'ont pas accueilli d'un œil favorable l'arrivée des médiateurs, « professionnels au rabais » agissant en concurrence auprès des mêmes publics. Et certaines des premières pratiques de médiation ont semé le trouble. Ainsi, c'est au final une défiance quasi généralisée qui s'est exercée à l'égard des médiateurs « issus des quartiers » (les *Grands frères*). Pour les uns, rapidement soupçonnés de négliger leurs missions (et leurs institutions) et, en matière d'illégalismes ou de déviances, de laisser faire certains comportements, quand ils n'y participaient pas, il y avait trop de confusion et de connivences entre ces médiateurs et leurs publics. Pour d'autres

(notamment la prévention spécialisée), la vigilance est devenue méfiance lorsque la médiation sociale a été placée dans les orbites municipales et enrôlée dans les politiques locales de sécurité – surtout si cette nouvelle doctrine d'action devait impliquer une *refondation* des pratiques de prévention (rapport Brévan-Picard).

Extrait d'un rapport du CTPS⁵⁰ : « Si globalement les acteurs de la prévention spécialisée restent perplexes et prudents quant aux missions et à l'utilisation des ALMS (agents locaux de médiation sociale), les responsables politiques ont un avis beaucoup plus positif. Pour eux, ils représentent un intérêt évident. C'est essentiellement la disponibilité qu'ils manifestent qui fait leur atout : « les nouveaux métiers c'est la capacité d'avoir du monde là où il faut, quand il faut ». Pour certains, les ALMS viennent même pallier les manques des éducateurs. Ils apaisent les quartiers, sécurisent les gens par leur présence identifiable. Ils permettent, grâce aux informations qu'ils font remonter, d'engager un travail partenarial plus riche. L'adjoint au maire chargé de la sécurité dans une ville de province tient ces propos au sujet d'un ALMS employé par la ville : « c'est un thermomètre qui se promène dans les quartiers, qui fait remonter les informations permettant des interventions plus diplomatiques ».

Aujourd'hui, les relations semblent meilleures. Les médiateurs, mieux formés et davantage qualifiés, seraient devenus de véritables professionnels et, sur les territoires, les places et les missions de chacun seraient clarifiées. Rien n'est moins sûr dans les faits. Les divergences de vue et les points de crispation (mais également les alliances et les coopérations) entre les médiateurs et leurs partenaires, singulièrement entre les médiateurs et les éducateurs, donnent à voir un tableau très contrasté. Si nous en brosons ici les grands traits, ce n'est pas pour alimenter la réflexion sur des logiques internes et institutionnelles – qui n'entrent pas dans le champ de notre étude –, mais pour exposer quelques problématiques qui permettent d'affiner notre réflexion sur la prévention spécialisée et la prévention de la délinquance.

89

A vrai dire, ce n'est pas d'abord sur les terrains que nous avons croisé la route de la médiation mais dans des documents internes de l'Addap13 exposant les objectifs de la prévention spécialisée et dans des bilans de service déterminant si ces objectifs ont été satisfaits. Parmi ces objectifs, la *paix sociale* est explicitement énoncée. Certes, la prévention spécialisée agit pour que des jeunes trouvent une place en tant qu'acteurs et citoyens – et, pour cela, elle mise sur leur éducatibilité, leur possibilité de se développer et de se transformer dans toutes les dimensions de la vie. Mais elle a aussi pour fin de lutter contre la violence pour préserver la paix sociale : « De manière globale, (elle) contribue à la paix sociale en luttant contre la violence, contre toute forme de marginalisation et d'exclusion, contre la montée du sentiment d'insécurité⁵¹ ». Et si la présence auprès des jeunes dans leur milieu a pour but de les conduire vers la voie de l'insertion, elle vise aussi des effets sur le collectif – par exemple en désamorçant des conflits avec les commerçants, les habitants des quartiers, les gardiens d'immeubles... - et « faciliter une certaine régulation⁵² ».

Et des pratiques de médiation sociale sont effectivement relevées dans les bilans des services lorsque les éducateurs interviennent sur des points de tension, afin d'enrayer de possibles conflits et produire des effets d'apaisement.

⁵⁰ CTPS, 2001.

⁵¹ Projet d'établissement Addap13, 7.

⁵² Idem, 8.

Extrait de bilan service Etang de Berre (2012) : « Forts de cette implantation solide et construite sur le territoire, nous avons été régulièrement sollicités dans le cadre d'un appui technique auprès de nos partenaires, mais aussi lors d'entreprises de médiation sociale (...). De cette première intervention nous avons construit deux objets de prévention afin d'enrayer un processus de conflit intergénérationnel : une « fête des voisins » co-organisée avec les jeunes et la maison de quartier, et un chantier éducatif sur cet espace afin de promouvoir une image positive du quartier et des jeunes qui le composent. L'équipe a par ailleurs été sollicitée sur deux autres points de tension sur la ville, hors de nos quartiers d'intervention. Ces deux situations ont donné lieu après une observation et une analyse de l'équipe, à une action restreinte dans le temps qui a produit des effets d'apaisement.

Mais alors si la médiation est une pratique éprouvée de la prévention spécialisée et fait partie de ses modes opératoires usuels, pourquoi est-elle conçue comme étant ou devant être un prolongement de la prévention, voire un nouveau métier ? La question n'est pas nouvelle.

Extrait du rapport du CTPS déjà cité, tiré d'un paragraphe sur les pratiques éducatives et la sécurité : « La médiation telle que pratiquée dans le champ de la prévention spécialisée s'inscrit rarement dans une démarche formalisée. Elle est mise en œuvre généralement au cours des situations partagées de vie quotidienne. Elle n'est pas instrumentalisée, structurée dans un temps et un espace précis, mais fait partie intégrante de l'acte éducatif. En effet, cette médiation n'est possible que parce qu'elle découle d'un vécu relationnel important et d'une confiance patiemment construite. La pratique de médiation, amplement et naturellement utilisée par les équipes (bien avant l'inflation de ce concept et le développement de nouvelles professions comme celle de « médiateur ») recouvre des réalités diverses ».

90

Commande publique et enjeu stratégique

Y aurait-il deux types de médiation : la médiation consubstantielle à l'acte éducatif et *quasi naturelle* de la prévention spécialisée et la médiation comme mode opératoire formalisé ? Et les éducateurs feraient-ils de la médiation comme... ils font de la prévention de la délinquance : sans y penser, sans le dire et surtout sans que l'on isole cet aspect du métier d'un ensemble de savoir-faire et savoir-être qui seuls lui donneraient sens et légitimité ?

En réalité, il apparaît surtout que la prévention spécialisée a créé un espace de travail spécifiquement dédié à la médiation sociale parce qu'on le lui a demandé. Mais dans des circonstances et à des fins dissemblables. Ainsi, en 2004, lorsque l'Addap13 affecte deux éducateurs sur la ligne du TER Marseille-Toulon, c'est en réponse à une demande du service Prévention de la délinquance du Conseil régional, qui souhaite développer une action de lutte contre les incivilités dans les trains, en plus de l'action des services de sécurité de la SNCF. L'objectif est de faire de la médiation éducative afin que la répression ne soit pas le seul mode opératoire existant.

« On a toute notre place dans la médiation car l'éducatif a de la place. C'est du répressif en moins. La SNCF est dans l'action-réaction. A l'Addap13 on est dans le temps. A terme, le citoyen pourra voyager dans un espace pacifié. On explique aux jeunes : ne pas mettre les pieds sur la banquette, pas d'Ipod à fond, on ne crie pas, on ne fume pas... Oui l'éducatif empêche le répressif. Par exemple si la SUGE (service de sécurité de la SNCF) voit un type qui écoute son Ipod très fort, au bout d'un moment les agents vont donner une calotte au jeune s'il n'arrête pas. Le jeune va appeler ses potes et y'aura une baston à la gare d'après » (cadre Addap13).

A Arles, les choses se sont passées différemment et une équipe de médiation sociale a été créée au sein de ce service à l'Addap13... pour pallier l'insuffisance des pratiques de médiation habituellement mises en œuvre par les éducateurs, impropres à satisfaire un niveau suffisant de tranquillité publique.

Un bailleur sur un quartier où on était, qui était aussi adjoint au maire, nous dit qu'il y a des soucis, des nuisances, des gênes dans des cages d'escalier (...). Je demande aux éducateurs de me dire ce qui se passe, d'y aller pour faire un diagnostic. Ils ne veulent pas. Alors j'y vais moi-même. Y'a une forte pression du politique. Et je vois des choses inquiétantes. Mes éducateurs y étaient sur ce quartier, mais ils ne m'avaient jamais rien dit sur tout ça. De toute façon, disaient-ils, on ne peut rien faire. Donc un sentiment d'impuissance et puis... ne pas passer pour un sarkozyste. Du coup cet adjoint demande un diagnostic à un cabinet qui préconise la mise en place d'un dispositif autour des victimes (...). Finalement c'est nous qui porterons le dispositif mais je me pose la question : les éducateurs auraient-ils dû y aller, ou pas ? Pourquoi ne l'avaient-ils pas fait ? Alors la question se pose : la médiation sociale, c'est un autre métier ou bien la prévention spécialisée aurait-elle dû le faire ? (cadre Addap13).

Les actions de médiation développées en 2007 dans les transports scolaires arlésiens et dans trois zones urbaines sensibles de la ville sont la réponse de l'Addap13 à une commande publique exaspérée par les comportements des jeunes.

Ceux qui faisaient les cons dans les bus, c'était notre public. Certains éducateurs de prévention auraient pu intégrer ça dans leur pratique. Si notre génération avait encore été sur le terrain, elle aurait fait les bus. Il n'y aurait pas eu besoin de créer la médiation sociale en interne (cadre Addap13).

91

Et parce que les éducateurs de prévention spécialisée auraient refusé de souscrire à cette exigence.

La médiation sociale, c'est un métier qui a trente ans. Mais notre secteur l'a refusé dans les années 1980-1990. La prévention spécialisée n'a rien su créer dans ce champ-là. Or l'acte de médiation fait complètement partie de la prévention. On a créé ce métier alors qu'il aurait dû être le nôtre. Mais peut-être que l'imprégnation « psy » nous a fait du mal. Les maires ont demandé qu'on s'occupe de certains regroupements de jeunes, en urgence. Les éducateurs ont réagi en disant : je ne suis pas le « pompier de service », donc je n'y vais pas. Or il faut accepter d'être sur ces situations, on est formés pour gérer les conflits (cadre Addap13).

A Vitrolles (où l'Addap13 n'a pas d'équipe de médiation), il a été expliqué aux sociologues que des postes de médiateurs ont été créés... faute d'éducateurs : à la fois pas assez nombreux pour couvrir l'ensemble du territoire.

Les médiateurs d'Adelies sont arrivés par défaut car la ville n'arrivait pas à avoir un éducateur en plus. Vitrolles voulait deux postes de prévention spécialisée en plus. Mais ils ont formulé leur demande de façon très maladroite. Le vice-président du conseil général... n'a pas du tout aimé leur posture... Et Adelies est arrivé (cadre Addap13).

Et peu enclins à développer et à formaliser ce type d'intervention de crainte que cela n'opacifie et ne dégrade les missions de la prévention.

J'ai été très surpris par la position de l'Addap13 sur cette question à l'époque. Je pensais qu'ils allaient nous aider. Pour nous, la médiation sociale c'était un objectif différent de celui de la prévention spécialisée. Je ne comprenais pas leurs craintes. C'est vrai qu'à cette époque la médiation ça faisait encore un peu « Grands frères », mais ensuite ça a changé (Clspd).

En clair, la médiation sociale est devenue un enjeu stratégique. Pour répondre à la commande publique, les postes d'intervention sociale aujourd'hui créés sont des postes de médiateurs et pas des postes d'éducateurs – en France l'on compte aujourd'hui environ 3 000 éducateurs de prévention et environ 20 000 médiateurs. La médiation sociale était donc une sorte de passage obligé.

On y est allés parce qu'il y avait un enjeu stratégique. La prévention spécialisée ne va pas bien en France. Si on ne va pas sur la médiation sociale, alors on meurt (cadre Addap13).

Educateurs et médiateurs : tensions et inquiétudes

La commande publique, si l'on veut bien ne pas *a priori* la diaboliser, peut aussi être considérée comme une lecture scénarisée de la demande sociale. Et il n'est pas inopportun d'admettre que les pratiques de prévention ne peuvent à elles seules traiter tous les « problèmes de la ville ». La prévention spécialisée s'occupe des jeunes âgés de 11 à 21 ans, mais *quid* des enfants, des adultes et des personnes âgées ? Elle travaille auprès de jeunes en risque de marginalisation, mais que faire pour les autres jeunes ? Etc. Ce n'est pas tant que la prévention spécialisée est inefficace mais c'est que les difficultés constatées sur les territoires où elle intervient débordent ses pratiques. Et de nouveau l'enjeu n'est pas de *faire* ou de *ne pas faire* de la médiation sociale, mais de savoir comment et à quelles fins on la fait et, pour revenir à notre sujet, quelle place elle occupe dans les politiques locales de sécurité et dans les dispositifs de prévention de la délinquance.

En dépit de protocoles d'accord formels ou d'alliances tactiques, les relations sont loin d'être fluides entre les éducateurs de prévention et les médiateurs – même si ce sont des collègues de travail, salariés de la même institution. Et, compte tenu de la pression stratégique que nous venons d'évoquer, ce sont surtout les éducateurs qui ont des appréhensions.

Ils craignent d'abord un *renversement des préséances* si l'inflation des actions de médiation devait se poursuivre. Alors que la médiation était l'un des modes d'agir de la prévention, consubstantielle à la relation éducative, il se pourrait que la relation éducative devienne un outil parmi d'autres de la médiation.

Tant que la médiation sociale s'occupe des petits de moins de onze ans ou des familles, ça ne nous pose pas de problème. Mais si un médiateur se rend compte qu'un gamin a des difficultés à l'école et propose de faire lien avec l'école et de suivre le gamin, on intervient en quoi, nous ? Je crains que si la part d'éducatif dans la médiation sociale augmente, alors ce sera la mort de la prévention spécialisée (cadre Addap13).

Certaines équipes de médiation envisagent d'ailleurs un prolongement vers la prévention.

Est-ce qu'on est éducateurs ? Y'a tellement de façons d'être éducateur. On considère qu'on ne fait pas de prévention spécialisée dans la mesure où on n'a pas l'agrément du conseil général. Mais l'Addap13 fait bien de la médiation sociale, alors nous, en partant de la médiation sociale, on pourrait faire de la prévention (association de médiation).

Le risque est alors celui d'une mise en concurrence, que tous les partenaires intervenant sur de mêmes territoires et auprès des mêmes publics connaissent bien. Risque qui pousse à des formes d'appropriation des publics et de quasi privatisation de la relation.

Certains éducateurs sont inquiets. L'éducateur est formé par le triptyque : aller vers, agir pour, faire avec. Il veut faire de l'accompagnement et aller jusqu'au bout de son truc. Du coup on a des réflexes du genre : c'est « mon » jeune, c'est « ma » rue » (cadre Addap13).

Les éducateurs de prévention déplorent et redoutent aussi la connivence suspecte que les médiateurs entretiendraient avec les politiques, qui peuvent aussi être leurs financeurs.

Si on ne répond pas au coordonnateur du Clspd, il va s'adresser à la médiation sociale et nous mettre en concurrence. Si on répond par la négative à une sollicitation, la médiation va être obligée plus que nous de répondre oui. Ils ont plus de pressions (éducatrice Addap13).

Cette crainte est en réalité d'abord celle des médiateurs eux-mêmes qui s'interrogent sur les effets d'une trop grande proximité avec des instances dotées d'un pouvoir de sanction, d'une part. Et avec leurs financeurs, d'autre part, lorsque ceux-ci sont l'un des pôles de l'acte de médiation.

A Miramas, des bailleurs sociaux financent pour moitié les postes de médiateurs de l'Addap13 : « On intervient en cas de conflits de voisinage à la demande du bailleur, de l'habitant ou des partenaires. Mais aussi en cas de conflits entre les habitants et les institutions, dont le bailleur. On est censés être neutres mais c'est difficile quand ton financeur est le bailleur (...). Il n'y a pas longtemps on m'a demandé de mettre la pédale douce sur les conflits entre les habitants et les institutions. Je voyais des choses qu'il ne fallait pas voir, disons certaines personnes délaissées par le bailleur. L'un d'eux a carrément demandé mon licenciement » (médiateur Addap13).

93

Les médiateurs sont au fond les premiers à se demander s'ils ne vendent pas leur « âme au diable ».

Dans le TER ce n'est pas simple avec la SNCF qui veut des résultats, des croix, des cases. Ils nous reprochent une médiation pas visible. Ils parlent de clients et nous d'usagers. Alors on compose sans vendre notre âme au diable. Par exemple les médiateurs ne veulent pas mettre de badge. Pour eux, ça stigmatiserait le jeune, ça le mettrait dans une situation déviante. Moi je réponds aux médiateurs qu'il faut aussi penser aux voyageurs qui nous regardent. Qui est-on ? Des flics ? Des médiateurs ? De simples citoyens ? C'est vrai qu'ils se font un peu plaisir, les médiateurs : par exemple ils relèvent des incidents mais n'indiquent pas le numéro du train dans lequel ça a eu lieu. Ils s'abritent derrière le secret professionnel. Ils ont peur des faits, donc ils donnent des infos très générales. Ils ont peur de crever l'anonymat. Cela dit, y'a des limites qu'on ne dépasse pas (cadre Addap13).

Il est enfin fait état de divergences de vues et d'approches entre le métier des éducateurs et celui des médiateurs.

A propos de viols collectifs dans un quartier, une éducatrice rapporte les propos suivants : « Moi, je serais allée dans les caves et dans les garages, j'aurais approché les jeunes filles victimes. Là, en fait, on n'a fait que déplacer le problème. La police a été

mise au courant... et je ne sais pas quelle suite il y a eu (...). On cherche la paix en fait. Le maire veut régler le problème et le coordonnateur du Clspd doit apporter des réponses rapides. Or la prévention spécialisée, ça met du temps. Le coordonnateur du Clspd raisonne ainsi : il se passe quelque chose, je passe un coup de fil et c'est réglé. Ils font ça avec la médiation sociale, ils passent un coup de fil et tout de suite quelqu'un va voir. Ils répondent présent tout de suite. La médiation sociale y va. La prévention spécialisée, c'est plus flou. Nous, on dira : j'entends ce que vous me dites et je vais voir (...). Sur cette histoire, la prévention spécialisée pouvait intervenir. La police n'a fait que déplacer le problème. Ce que j'aurais fait ? Pour les jeunes filles en danger, j'aurais aimé faire venir des professionnels axés sur la santé. On aurait pu faire de l'éducatif avec elles ».

Et les griefs sont bien connus : une action éducative de long terme /vs/ une intervention pacifiante immédiate ; une connaissance globale des publics /vs/ une collecte d'informations ; le respect de l'anonymat et de l'intimité /vs/ des écrits nominatifs ; une vigilance à l'égard des organes du contrôle social /vs/ une trop grande proximité avec les instances répressives, etc.

L'on pourrait renverser ces propos et arguer que la médiation sociale (appelée médiation sociale et éducative à l'Addap13) est aussi la voie d'accès de l'éducatif dans des instances qui en sont *a priori* éloignées ou qui n'ont jamais explicitement énoncé la place qu'elles entendent lui laisser. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent à propos de la police. A Miramas, des agents de la police municipale ont découvert la pertinence et la justesse de l'approche préventive et éducative par un travail concerté avec la médiation sociale, au sein d'une instance (le *Point police*) où les forces de l'ordre et les médiateurs confrontent et croisent leur regard sur des situations et des cas. A Vitrolles, la police municipale qui n'entre pas dans certains quartiers vient (ré)apprendre le travail de proximité qui fait partie de ses missions, au contact des médiateurs d'une association. Enfin, les médiateurs de l'Addap13 dans des lignes de train ou des lignes de bus abordent les incivilités par la voie éducative pour ne pas laisser toute la place aux seuls agents de sécurité (Suge, contrôleurs...). Dans tous ces cas, la médiation porte la logique éducative et détrône le strict registre du contrôle ou de la répression.

94

Il manque un maillon dans le dialogue entre les gens et c'est ça qui fait que les citoyens se sentent en insécurité. Il manque de l'humain dans les tribunaux, les hôpitaux... On met des vigiles partout. Mais là où on met des vigiles, on doit mettre du médiateur décongestionnant. Le vigile dit : un ton plus bas ! Le médiateur dit : madame quel est votre problème ? (cadre Addap13).

C'est pourquoi la réticence des éducateurs à l'égard des médiateurs peut aussi être comprise comme une méconnaissance, un point d'aveuglement ou encore un repoussoir à l'égard de pratiques en réalité parfois plus inconfortables que les leurs. N'est-il en effet pas plus facile de nouer une relation avec un jeune dans un quartier et de l'accompagner dans son projet au long cours, ou bien d'être en rendez-vous avec une « maman » à son domicile pour parler de ses difficultés, plutôt que d'aller au contact d'un groupe de jeunes qui occupe un hall d'immeuble ou l'espace d'un bus pour leur rappeler les règles de la civilité ?

En interne beaucoup disent que les médiateurs ne font pas un travail de fond. La médiation sociale paraît moins noble. Mais ce serait intéressant que des éducateurs de prévention aillent faire de la médiation, sur le TER par exemple. Là, ils ont trente minutes pour aller vers... et dans des situations conflictuelles. Alors qu'en prévention on crée du contact dans le temps et hors conflit (cadre Addap13).

La médiation n'opère peut-être pas un travail de fond mais ce n'est pas ce qu'on lui demande. A certains égards, elle est une plongée dans le « monde réel », celui des gens, de leurs peurs et de leurs heurts, celui des jeunes en tant qu'ils peuvent commettre des incivilités, celui des habitants en tant qu'ils peuvent en être les victimes. Et la *relation éducative* chère à la prévention spécialisée (un jeune-une problématique) peut sembler plus déconnectée de cette réalité. Elle vise même à créer une rupture entre le jeune marginalisé et ses habitudes de vie ou son environnement ordinaire (le quartier), tandis que les médiateurs (sur ce volet de la lutte contre les incivilités) ne peuvent opérer cette « mise en scène ». Pour le dire en termes très schématiques car dans les faits les choses sont beaucoup plus mêlées, la prévention spécialisée tente de tirer des jeunes vers les normes sociales en misant sur leur éducatibilité là où la médiation éducative tente de les y plier.

La médiation en actes

Y parvient-elle ? Seule une investigation spécifique permettrait de répondre à cette question. Nous touchons là aux limites de notre étude car nous avons seulement survolé le sujet, mais en réalité nous doutons que les médiateurs aillent véritablement au contact des « groupes de jeunes » et ne sommes pas certains que les équipes soient organisées et outillées pour cet objectif⁵³. Si c'était le cas, pour ne prendre qu'un exemple, les horaires de travail seraient modifiés pour des interventions en soirée et la nuit, là où les médiateurs (comme les éducateurs, sauf exceptions) travaillent exclusivement en journée.

Un regroupement de jeunes en soirée avec des pratiques illicites, y'en a. Est-ce de la compétence de la médiation ? Je ne sais pas. Pour moi, ça relève plus de la police. J'en parle avec certains jeunes mais seulement quand je les vois de façon individuelle. Je n'y vais pas quand le groupe est là en soirée. Ce ne serait pas efficace, ça ne servirait pas à grand-chose (médiateur Addap13).

95

C'est pourquoi lutte contre les *illégalismes ordinaires* des jeunes n'est pas l'activité principale des médiateurs (à Miramas). Leur public, c'est d'abord les habitants, notamment ceux qui sont isolés, se sentent en insécurité, voire en détresse sur certains territoires. Et leur objectif est de « contribuer à réduire les situations de tension et à restaurer le lien social pour favoriser le vivre-ensemble⁵⁴ ». Mais à côté de ces missions de service public, l'équipe est aussi un prestataire de services ; le dispositif étant financé pour moitié par des bailleurs dont les attentes portent sur l'intervention dans les espaces communs afin de prévenir les dégradations, les médiateurs doivent transmettre des informations aux bailleurs et accessoirement arbitrer les éventuelles dissensions entre ceux-ci et les habitants.

Le domaine de la plainte

Les médiateurs de l'Addap13 faisant de la médiation sociale et éducative et certains d'entre eux ayant le titre d'éducateur spécialisé, à leurs yeux une plainte dit toujours plus qu'un « simple » problème de voisinage. Et le litige peut seulement être l'aspect visible d'un conflit plus profond⁵⁵. Ainsi décèlent-ils parfois de graves difficultés jusqu'à présent insoupçonnées ou tues chez certaines personnes – une personne désorientée qui relève de la psychiatrie, une personne alcoolique qui nécessite des soins, une

⁵³ Nous ne parlons ici que de la médiation sociale dans les quartiers et pas celle qui se pratique dans les transports collectifs.

⁵⁴ Convention relative à la réalisation d'une action de médiation sociale et éducative sur la commune de Miramas.

⁵⁵ Fiutak, 2011.

femme violentée par son conjoint qui doit être protégée, etc. – qu'ils orientent vers les services compétents. Mais les conflits de voisinage révèlent aussi le caractère insupportable d'une cohabitation entre des personnes qui... ne supportent plus rien. En phase avec le discours commun, les médiateurs évoquent alors un supposé *mal-être collectif*, une *fatigue généralisée* ou une *exaspération croissante*.

Les gens n'en peuvent plus. La société crée de l'exaspération, ils éprouvent de la galère pour tout. Ils sont fatigués. Les gens ne veulent plus se fatiguer en plus avec leur voisin. Ils sont en colère et ils ont des raisons de l'être (médiateur Addap13).

Une dame fait pisser son chien sur le balcon et ça coule dessous. Elle ne veut pas descendre plusieurs fois par jour pour le chien, mais le voisin ne le supporte plus. Je suis allé voir cette dame, elle m'a dit des trucs sur son voisin qui criait... Après les gens s'inventent tout un tas de raisons pour être en conflit. Je lui ai proposé de mettre une protection sur son balcon mais ça coule quand même et puis l'été ça va puer. Ça peut aller loin car le voisin a failli se battre avec le fils de la vieille dame (médiateur Addap13).

Et leur mission est d'entendre ces plaintes – pas de les comprendre, encore moins de les déconstruire même si durant l'acte de médiation, ils peuvent éventuellement les relativiser. La médiation offre donc un espace bienveillant d'épanchement et d'écoute qui pose des butées afin que les soupirs, les doléances ou l'énervement ne débouchent ni sur la violence tournée contre l'autre (l'envie d'en découdre) ni sur celle tournée contre soi – trois suicides ont été comptabilisés par l'équipe de Miramas en 2012.

Sur dix conflits, neuf auraient pu se régler sans moi mais peut-être pas le dixième. On arrive à aplanir les choses. Certaines personnes n'arrivent plus du tout à se parler. On a évité des situations de violence, c'est évident (médiateur Addap13)

96

La médiation sociale bricole ainsi des mini-régulations provisoires pour que des personnes qui ne veulent, ne peuvent ou ne savent plus se parler continuent toutefois à se tolérer.

La médiation : de la prévention pour adultes ?

Cette « vision des choses » et ces pratiques ont plusieurs limites. La première est une extension empathique du domaine de la plainte lorsque des motifs d'insatisfaction recevables débouchent sur des auto-victimations systématiques.

Tous les gens qui ont des soucis, ils s'en foutent des papiers par terre. Les gens ont beaucoup de sautes d'humeur aussi (...). Ils acceptent de moins en moins les choses. Ils veulent tout, tout de suite (médiateur Addap13).

La seconde est un retour subreptice de l'accompagnement personnalisé au long cours tant les besoins ou les manques des gens fonctionnent comme des poupées-gigognes. La médiation sociale serait alors aux adultes ce que la prévention spécialisée est aux jeunes ; davantage même car si la prévention s'arrête lorsque les jeunes ont 21 ans, la médiation n'a pas de limite d'âge.

Je tiens des permanences à la maison de quartier, tous les jeudis après-midis. Les gens viennent et me sollicitent pour tout et n'importe quoi (...). C'est un cercle vicieux (médiateur Addap13).

Dans sa besace, elle a même l'équivalent des Aides socio-éducatives ponctuelles (Asep) utilisées en prévention spécialisée ; en médiation, cela pourrait plus simplement s'appeler un coup de main : accompagner une jeune fille à la pharmacie pour qu'elle prenne la pilule du lendemain, orienter un monsieur au chômage vers Pôle-emploi, trouver un financement pour un jeune qui veut passer son BAFA, accompagner une femme isolée à un atelier de soins esthétiques pour qu'elle prenne soin d'elle, puis à un atelier d'activités manuelles pour qu'elle sorte de chez elle, appeler un opérateur téléphonique pour un usager qui ne peut pas payer sa facture, alerter les pompiers parce qu'une dame très énervée arrache des arbustes sur la chaussée, suggérer à un habitant qu'il cesse de balancer ses poubelles par la fenêtre... A ce rythme et compte tenu du caractère en soi illimité de ce type d'aide ou de soutien, la médiation sociale pourrait finir par implorer.

Des impensés

Si le métier souhaite remplir des missions de service public, alors il importe qu'il gagne en capacité d'analyse et de conceptualisation ; en clair, qu'il devienne un expert de son objet. Ainsi, si son objet est le conflit, alors il importe que la médiation se donne les moyens d'une véritable réflexion sur la place, le sens et les enjeux de ces modes de relations entre les gens. Ainsi découvrira-t-elle sans doute que les conflits ne sont pas seulement l'illustration d'une perte des repères ou d'un manque de sens. Dans toute communauté humaine partageant un même espace de vie (un village, un quartier), ils sont aussi des mises à l'épreuve des représentations, des réputations et des normes qui peuvent renforcer les liens et faire le socle d'une culture commune.

Tout travail d'analyse passe par une étape nécessaire d'élaboration d'un langage et de catégories qui permettent d'élaborer sa propre lecture de la réalité, dès lors que l'on pense utile d'en avoir une. Ainsi, pour insister sur une quasi notion commune de la médiation sociale, qu'est-ce qu'un « regroupement gênant dans l'espace public » ? Des jeunes garçons qui se livrent à des pratiques illicites dans une cage d'escalier ou un parking ? Des jeunes garçons inoccupés sur une place, qui grimpent sur des toits et se mettent en danger ? Des hommes qui fument à la sortie d'un bureau de tabac, laissent leurs mégots par terre et parfois aussi des cadavres de bouteille ? Des mamies qui parlent fort dans un square parce qu'elles sont contentes de se retrouver ou sont juste sourdes d'oreille ? Des enfants qui sortent de l'école, courent, jouent, s'interpellent, rient et se défoulent ? Des enfants qui goûtent et laissent leurs papiers de gâteaux et de bonbons par terre ? Des mères de famille qui laissent des couches souillées sur les bancs du square ? Des bébés dont les roues des poussettes font un véritable boucan sur le bitume ou sur le gravier ? Etc. Autant de situations ou de cas relatés par les médiateurs dans leurs bilans.

En réalité, la notion de « regroupement gênant dans l'espace public » n'est pas une notion que les médiateurs ont eux-mêmes élaborée ; ils l'ont simplement puisée dans le cahier des charges de leurs commanditaires ou financeurs, qui eux-mêmes l'ont vraisemblablement puisée dans les éléments de langage du discours commun. Cela s'appelle une « reprise du langage de l'autre », sans problématisation et distanciation ou, en termes plus lapidaires, du *copier-coller*. Lequel oblige forcément à quelques contorsions – comme, dans certains bilans, l'emploi d'une notion telle que « regroupement non gênant » qui n'est pas sans laisser perplexe.

L'on pourrait poursuivre cet exercice critique à propos d'autres notions : les incivilités, le sentiment d'insécurité, etc. De la même façon que la prévention spécialisée, selon nous, a une véritable capacité d'expertise sur la situation de ses publics et sur la délinquance, la médiation sociale et éducative pourrait développer la sienne sur ses propres objets. Sauf si elle décide – une question stratégique (?) qui n'est ni de notre ressort ni de notre compétence – d'être seulement un prestataire de services devant coller au

plus près de la commande de ses financeurs pour satisfaire ses exigences – c’est à cette fin, nous semble-t-il que la commune de Miramas a lancé ses *Brigades bleues* sur la ville.

Ces trente postes de médiateurs municipaux entrent dans le cadre du dispositif national des Emplois d’avenir. Les Brigades bleues sont chargées de « veiller au bien de tous, de créer du lien » et de relayer les informations auprès des services publics et des acteurs locaux. En clair, même si l’appellation est différente, il ne s’agit ni plus ni moins que de remettre sur le terrain des jeunes (18-25 ans), si possible issus des quartiers, pour s’occuper des jeunes... Ces brigades doivent faire de la médiation (voire de la prévention) à bas seuil, être visibles et « gérer les situations ».

La médiation sociale est aujourd’hui sans contours précis puisque devant constamment s’adapter à la réalité et aux demandes. Veut-on et doit-on travailler ses doctrines d’action ? En faire un véritable métier ? Telle est la question. Si l’on y répond par l’affirmative, elle devra alors, comme toute pratique d’intervention sociale, trouver un juste équilibre entre la commande publique et la demande des gens.

Certains financeurs se sont jetés sur la médiation en pensant que ça allait en particulier régler les problèmes des jeunes. Mais cinq ans après, ils ont déchanté. La question se pose toujours. Faut-il y aller ? Et qui mettre ? Des conseillères en économie sociale et familiale ou des baroudeurs ? (cadre Addap13).

Entre la longue durée d’une action éducative et le « tout, tout de suite » des habitants⁵⁶, la médiation a toute sa place. Elle peut permettre de répondre à des demandes tout en sachant temporiser des impatiences.

⁵⁶ Rosenberg, Carrel, 2002.

Conclusion

Les ambitions de la prévention spécialisée

Une politique locale de sécurité n'est pas en elle-même un danger et il n'y a pas d'incompatibilité de nature entre la prévention spécialisée et des programmes de prévention de la délinquance. Non seulement la conception et la mise en œuvre de ces politiques ne sont pas toujours ou seulement autoritaires et répressives mais l'on observe aussi que, sur les territoires, les cadres communaux et les intervenants de tous ordres peuvent être démunis, lorsqu'ils ne se sentent pas eux-mêmes vulnérables et usés. La loi de 2007, quant à elle, peut se décliner dans des actions bienveillantes à l'égard des publics. Et si elle permet de déjudiciariser certains actes de la délinquance ordinaire (à rebours de la tendance de ces dernières années) alors tout un champ s'ouvre de nouveau pour le socioéducatif.

Si la prévention spécialisée est bien implantée (une connaissance fine des territoires et des publics), si ses effectifs sont en nombre suffisant et si elle exerce une vigilance locale continuée, alors elle peut incontestablement être force de proposition... ce qu'elle est déjà à certains endroits. L'on pourrait même imaginer que des professionnels de l'éducatif s'installent aux commandes des dispositifs et des programmes de prévention et de sécurité.

A un moment, on a pensé qu'on aurait pu être les coordonnateurs des politiques de prévention. Mais comme on ne s'est pas positionnés là-dessus, les maires ont embauché leurs propres coordonnateurs de Clspd (cadre Addap13).

99

La contrepartie de cet engagement est un travail sur les propres peurs de la prévention spécialisée. Dans les années 1960, lorsque la « doctrine du loisir » a émergé pour lutter contre le désœuvrement des jeunes et que le métier d'animateur est né, certains éducateurs ont craint la fin de leur métier. Cinquante ans après, animateurs et éducateurs ont su trouver leur place dans des partenariats solidaires et performants. Pourquoi n'en serait-il pas de même aujourd'hui avec les doctrines liées à l'insécurité et à la délinquance des jeunes ?

Une autre contrepartie est aussi – nous l'avons plusieurs fois dit – une mise en visibilité des doctrines, des pratiques d'action et de leurs résultats.

On doit rentrer dans les instances. On doit donner à voir qui on est et ce qu'on fait. Là où les pionniers de la prévention spécialisée ont dû faire dans la clandestinité, nous on doit communiquer (cadre Addap13).

Bien sûr qu'on y est dans la prévention de la délinquance. Faut pas faire de jeux de mots ou de guerre de mots. Si on n'en faisait pas, qui en ferait ? On est des adultes positifs présents (...). On n'aime pas le mot ? Mais si dès le début, on avait appelé la prévention spécialisée « prévention de la délinquance », y'aurait pas de problèmes. Et il faut le dire de plus en plus qu'on en fait. Plus on le dira, plus on pourra la faire à notre façon (cadre Addap13).

Enfin, c'est aussi donner la possibilité aux partenaires d'interroger la prévention spécialisée sur ses postures, ses représentations et ses valeurs.

On ne peut pas ne rien faire (...). Le maire a besoin d'une Addap collaborante. Il n'est pas forcément le « méchant politique » face aux « bons travailleurs sociaux ». Ces travailleurs sociaux qui croient trop souvent tout savoir (cadre Addap13).

Sur un plan plus stratégique, il apparaît que si la prévention spécialisée ne va pas porter la parole de l'éducatif, alors il est à craindre qu'elle soit très fortement concurrencée et, à terme, qu'elle disparaisse. Rappelons s'il en était besoin qu'un « vent mauvais » a soufflé sur le secteur tout au long de l'année 2013 – et, dans son histoire, ce n'est pas la première fois que la prévention spécialisée subit des remises en cause. Plusieurs conseils généraux (Bas Rhin, Seine-Maritime...) ont annoncé qu'ils souhaitaient revoir le financement des associations de prévention spécialisée dans leur département. Et des communes (par exemple Angoulême) qui financent des postes de prévention spécialisée souhaiteraient *a minima* les associer, *a maxima* les fondre dans des groupements d'intervention dont l'objectif est la tranquillité publique et la sécurité des habitants.

Comme à d'autres moments de son histoire, la prévention spécialisée se trouve en difficulté. L'action éducative demande du temps, ce que notre époque qui aime l'urgence ne comprend guère. Elle mise sur la qualité d'une relation en des temps où l'on veut des résultats. Et ses réponses se centrent sur l'individu alors que le problème est bien souvent collectif. Enfin, « elle ignore les victimes, ce qui passe mal, aujourd'hui, dans notre société compassionnelle⁵⁷ ». Quant à la médiation sociale, ardemment souhaitée par les élus locaux pour rassurer les habitants, apaiser les tensions et dénouer les conflits, elle se réduit trop souvent à des médiations interindividuelles qui négligent les problématiques collectives (disponibilité des équipements, dégradation de l'habitat, lieux anxieux⁵⁸...).

Outre les demandes qui lui sont faites, il y a dès lors nécessité à ce que la prévention spécialisée ouvre deux chantiers de réflexion. Le premier porte sur l'insertion et la possibilité pour les jeunes de trouver une place dans la « vie normale ». La prévention spécialisée a su innover sur ce plan à des périodes antérieures de son histoire. Elle devra retrouver cette capacité à l'expérimentation et à l'imagination. Le second chantier porte sur les logiques collectives.

100

« Il y a trois fils qu'il faudrait tisser ensemble : l'individuel, le familial, le social. Mais le familial est un peu pourri, le social est plein de nœuds. Alors on tisse l'individuel seulement. Et on s'étonne de n'avoir fait que de l'ouvrage de dame, artificiel et fragile⁵⁹ ».

Le travail sur l'individu est maintenant un acquis de la prévention spécialisée. L'action sur le contexte familial et l'accompagnement dans les familles est en cours d'élaboration. Reste, comme nous l'avons plusieurs fois mentionné, le travail sur les collectifs : des actions centrées sur les logiques sociales, les groupes et les interactions.

D'une certaine façon, la chance de la prévention spécialisée est qu'en matière d'insécurité et de délinquance, rien n'est évident. C'est un domaine fourmillant de sujets dont aucun n'est exempt de disputes. Faute d'évidences et de vérités, dire ce en quoi l'on croit et se battre pour défendre ses choix est la meilleure posture, si l'on veut exister. A cette fin, rappelons aussi l'importance des alliances, de la création d'organes nationaux de représentation, d'une légitimité reconnue par le plus grand nombre, en bref d'un lieu de définition d'une politique nationale de la prévention spécialisée⁶⁰ ... qui pourra aussi porter sa vision politique des problèmes sociaux et éducatifs.

⁵⁷ Salas, 1998, 80.

⁵⁸ Faget, 2010.

⁵⁹ Deligny, 1945.

⁶⁰ Peyre, Tétard, 2006, 227.

Annexe 1. Personnes interviewées

La liste des personnes est présentée dans l'ordre chronologique des entretiens ou des suivis-observations. Les noms, titres ou fonctions valent pour la période de l'enquête.

Miramas (Prévention). Service Etang de Berre

François Saussac, directeur de service

David Le Monnier, chef de service

Adda Toudjine, éducatrice

Miramas (Médiation sociale et éducative)

Sarah Furri, chef de service

Madjid Staali, médiateur

Adrien Guillermin, médiateur

Nadine Huet, médiatrice

Miramas (Partenaires)

Yohan Maison, coordonnateur du Clspd

Carmelo Franchina, directeur de la Maison des adolescents

Bruno Cremer, responsable Cadre de vie et médiation, groupe Unicil

Claire Bracq, directrice du centre communal d'action sociale

Alain Penet, principal du collège Miramaris et l'équipe de direction (principale adjointe, conseillers principaux d'éducation, assistante sociale, infirmière)

Mounia N'Guyen, responsable de la politique de la ville

Martine Vellard, commissaire de la police nationale

Carole Solossi, chef de service à la Protection judiciaire de la jeunesse

Catherine Ferrigno, directrice adjointe de la Maison départementale de la solidarité

Philippe Poggi, proviseur du lycée professionnel Les Alpilles

Claude Ruddy, principale adjointe du collège Camus

Annie Combes, principale du collège La Carraire

David Delculée, responsable adjoint police municipale

Lyès Ait-Ammar et Christine Léger, coordonnateur et animatrice du dispositif Programme de réussite éducative

Christine Carlioz, déléguée du préfet à l'égalité des chances

Saïd Chabli, directeur de Capsports

Sarah Arid, responsable du secteur jeunesse du centre social La Carraire

Gilles Chartron, animateur de prévention au centre social Schweitzer

Isabelle Laccara, directrice du centre social Giono

Frédéric Vigouroux, maire

Miramas (Suivis-observations)

Adda Toudjine, éducatrice

David le Monnier, chef de service

Cellule de veille préventive (coordonnateur Clspd, PJJ, MDS, Addap13)

Point police (coordonnateur Clspd, police nationale, police municipale, Addap13)

Madjid Staali, médiateur

Nadine Huet, médiatrice

Vitrolles (Prévention). Service Pays d'Aix

Eric Riederer, directeur de service

Amar Lazreg, éducateur

Magali Treussart, éducatrice

Audrey Michel, éducatrice

Abdel Bouzriba, chef de service

Vitrolles (Partenaires)

Alexandre Djindian, coordonnateur du Clspd

Gilbert Zunino et Yannick Richard, chefs de service de la police municipale

Jean-Baptiste Bénazet, directeur du centre social AVES

Patrick Maillart, directeur de l'association Adelines

Dominique Sow, animateur prévention du centre social AVES

François Bacon, commissaire de la police nationale

Michèle Launay, directrice de la Mission locale et interview collective de trois conseillères de la mission locale

Sofiane Abdi et Sabri Khelfa, responsable adjoint et agent de prévention du service prévention du SMITEEB

Charles de Chargère, psychologue au Point écoute jeunes

Dominique Taguelmint, maire adjointe déléguée Politiques de prévention, tranquillité publique et maison du droit

Brigitte Daniel, directrice de la Maison départementale de la solidarité

Interview collective de 3 assistantes sociales du service Cohésion sociale de la Maison de la solidarité

Roselyne Odoré, principale du collège Claudel

Jean-Pierre Millet et Karine Chiarugi, principal adjoint et CPE du collège Fabre

Sébastien Gianbertone, directeur du Foyer de jeunes travailleurs

Karim, animateur à la Maison pour l'égalité

Karine Lingois-Diot, directrice du service Habitat et cohésion sociale de la mairie

Loïc Gachon, maire

Gérard Perrier, ancien professeur de lettres

Vitrolles (Suivis-observations)

Magali Treussart, éducatrice

Amar Lazreg, éducateur

Marseille (Prévention). Service Marseille 15-16

Jacques Abhessera, directeur de service

Patrick Pouilly, chef de service

Yves Marquis, éducateur

Corinne Zielinski, éducatrice

Omar Sahnoun, éducateur

Observation-suivi des équipes éducatives sur les quartiers de La Castellane, La Bricarde et Plan d'Aou.

Marseille (Partenaires)

Betty Mesonière, coordonnatrice du Clspd de Marseille 13-14

Danièle Bourgeois, coordonnatrice du Clspd de Marseille 15-16

La Ciotat (Prévention et Médiation). Service Sud

Nathalie Fletcher, directrice de service

François Souret, chef de service

Thomas Bongiorno, éducateur

La Ciotat (Partenaires)

Stéphane Allegrini, directeur de la politique de la ville

Anthony Roque, responsable à la Logirem

Marine Rougé, directrice de l'Espace santé jeunes

Nathalie Robert, conseillère mission locale

Entretiens hors sites

Daniel Benoît, directeur adjoint du service Protection, maintenance, acquisition des bâtiments, direction adjointe Prévention et protection, conseil général des Bouches-du-Rhône

Michel Scotto, directeur général adjoint de l'Addap13

Stéphane François, responsable du pôle Médiations et initiatives sociales et solidaires à l'Addap13

Yves Grogno, directeur général de l'Addap13

François Jeanblanc, service des actions de prévention, direction Enfance-Famille, Conseil général des Bouches-du-Rhône

Jean-Christian Sinsoilliez, chef du service Prévention de la délinquance, citoyenneté et sécurité, conseil régional PACA

Dominique Moyal, procureur TGI Aix-en-Provence

Philippe Duhayon, conseiller technique à l'Addap13

Patricia Raibaud, éducatrice de l'Addap13 à Chateaufort

Annexe 2. Bibliographie

Articles

Michèle Becquemin, Pour une critique de la prévention, *Informations sociales*, 140, juin 2007.

Christophe Daadouch, Prévention de la délinquance et pouvoir municipal – cinq ans après, l'état des lieux, *Journal du droit des jeunes*, 316, juin 2012.

Frédérique Giuliani, L'expertise informatisée des parcours d'insertion et ses impasses, *Les politiques sociales*, 2010.

Christian Jacquier, Approches intégrées de revitalisation urbaine en Europe, *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 16, 1994.

Philippe Robert, Les politiques publiques : de la prévention à la surveillance, *Projet*, 319, décembre 2010.

Pierre Roche, Prévenir l'implication des jeunes dans le trafic des drogues. L'intérêt des espaces interqualifiants, *Journal du droit des jeunes*, 325, mai 2013.

Livres (ou chapitres de livres)

Thierry Baranger, Gilda Nicolau (2008), *L'enfant et son juge. La justice des mineurs au quotidien*, Hachette.

Gilbert Berlioz (2002), *La prévention dans tous ses états*, L'Harmattan.

Manuel Boucher (2011), *Gouverner les familles. Les classes populaires à l'épreuve de la parentalité*, L'Harmattan.

Daniel Cefai, Edouard Gardella (2011), *L'urgence sociale en action. Ethnologie du Samu social de Paris*, La Découverte.

Fernand Deligny (1945), Graine de crapule, in Fernand Deligny *Œuvres* (2007) (Ed° S. Alvarez de Toledo), Editions de L'Arachnéen.

Jacques Donzelot (1977), *La police des familles*, Editions de Minuit.

Norbert Elias (1939), *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy.

Jacques Faget (2010), *Médiations. Les ateliers silencieux de la démocratie*, Eres.

Thomas Fiutak (2011), *Le médiateur dans l'arène*, Eres.

Antoine Garapon, Denis Salas (2006), *Les nouvelles sorcières de Salem. Leçons d'Outreau*, Le Seuil.

Vincent de Gaulejac (1996), *Les sources de la honte*, Desclée de Brouwer.

Michel Kokoreff (2007), Mythes et réalités des économies souterraines dans le monde des banlieues populaires françaises, in Michel Kokoreff, Michel Péraldi, Monique Weinberger (dir.), *Economies criminelles et mondes urbains*, Presses universitaires de France.

Didier Lapeyronnie (2008), Ghetto urbain. *Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Laffont.

Véronique le Goaziou, Laurent Mucchielli (2009), *La violence des jeunes en question*, Champ social.

Tanguy Le Goff (2008), *Les maires : nouveaux patrons de la sécurité ?* Presses universitaires de Rennes.

Laurent Mucchielli (2012), *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Fayard.

Vincent Peyre, Françoise Tétard (2006), *Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée*, La Découverte.

Bertrand Ravon, Jacques Ion (2012), *Les travailleurs sociaux*, La Découverte.

Suzanne Rosenberg, Marion Carrel (2002), *Face à l'insécurité sociale. Désamorcer les conflits entre usagers et agents des services publics*, La Découverte.

Denis Salas (1998), *La violence des jeunes, in France : les révolutions invisibles*, Calmann-Lévy.

Anne Salmon (2009), *Mais que font les éducateurs ? Le travail social à l'épreuve du politique*, Desclée de Brouwer.

Rapports et communications

Marie-Hélène Bacqué, Mohamed Mechmache, *Rapport de la Mission sur la participation des habitants dans la politique de la ville*, juillet 2013.

Joëlle Bordet, *Sortir de la dualité « Jeunes déficitaires, Jeunes dangereux » par la mise à jour des ressources des jeunes et de leur milieu*, septembre 2010.

Claude Brévan, Paul Picard, *Une nouvelle ambition pour les villes. De nouvelles frontières pour les métiers*. Rapport au ministre de la ville, septembre 2000.

Comité interministériel de la prévention de la délinquance (CIPD), *La politique de la prévention de la délinquance en 2011*. 5^{ème} rapport au Parlement, avril 2012.

CIPD, *Guide de cadrage pour l'emploi des crédits du FIPD en direction des jeunes exposés à la délinquance*, janvier 2013.

Commission des maires sur la sécurité (rapport Bonnemaïson), *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité*, La Documentation française, 1982.

Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée (CTPS), *Prévention spécialisée, pratiques éducatives et politiques de sécurité*, 2001.

Cour des comptes, *La politique de la ville une décennie de réformes*, 2012.

Dominique Glasman, *Le Programme de réussite éducative. Enseignements de sa mise en œuvre en Loire-Atlantique et questions au dispositif*. Nantes, 10 décembre 2008.

Groupe de travail interinstitutionnel sur la prévention spécialisée, *La prévention spécialisée : enjeux actuels et stratégies d'action*, 2004.

Bernard Heckel, *Les enjeux de la prévention spécialisée face à l'évolution de la demande et de la commande sociale*. Saint-Herblain, 10 février 2000.

Thomas Kirszbaum, *La politique de la ville ici et ailleurs : la tentation d'en finir avec une question interminable*, in *Politique de la ville : perspectives françaises et ouvertures internationales*, Centre d'analyse stratégique, Rapports et documents, 52, 2012.

Bernard Reynes, *Rapport sur l'application de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance*, décembre 2011.

105



Collection « Les rapports de recherche de l'ORDCS »

N°1 (novembre 2013), Bibard D., Borreli C., Mattina C., Mucchielli L., Sahraoui K., *Trafics et trafiquants de drogues à Marseille*

106

Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

5 rue Château de l'Horloge

13094 Aix-en-Provence cedex 2

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2013

ISSN 2271-2054

Directeur de la publication : Laurent Mucchielli